

CRA n° 15 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 25 mars 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
COMMUNICATIONS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
PROJETS ET PROPOSITIONS	3
Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1 <i>sexies</i> à 20) ;	
Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1 <i>ter</i> à 3).....	3
Discussion générale.....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Valérie De Bue – Mme Anne Laffut – M. Maxime Daye – M. Arnaud Dewez – M. Germain Mugemangango – Mme Alice Bernard – M. Julien Liradelfo – Mme Patricia Van Walle – M. Jean-Paul Bastin – M. Olivier de Wasseige – M. Carlo Di Antonio – M. Stéphane Hazée – Mme Bénédicte Linard – Mme Veronica Cremasco.	
Proposition de décret insérant un article D.172/1 dans le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau et modifiant l'article D.396 en vue d'interdire l'utilisation de pesticides dans les zones de prévention des captages d'eau, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4).....	22
Discussion générale.....	22
Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Véronique Durenne – Mme Mélissa Hanus – Mme Marie Jacqmin – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.	
REPRISE DE LA SÉANCE	29
HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DU 22 MARS 2016 À BRUXELLES	29
QUESTIONS URGENTES	30

Question urgente de Mme Valérie Bluge à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bus TEC en feu à Liège ».....30

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Vincent Maillen à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le soutien au secteur du transport face aux chocs pétroliers et énergétiques »31

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Maillen – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fin des emplois APE » ;

Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce de M. le Ministre relative à la réforme APE » ;

Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fin annoncée du dispositif APE ».....31

Intervenants : M. le Président – Mme Patricia Van Walle – M. Jean-Paul Bastin – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'action du Gouvernement par rapport à la surconsommation d'antidépresseurs ».....33

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question urgente de M. Patrick Spies à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'identité germanophone ».....34

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....35

Question d'actualité de Mme Diana Nikolic à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le cadre décretaal wallon concernant le port de signes convictionnels dans les pouvoirs locaux ».....35

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Grégory Chintinne à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le caractère accidentogène du carrefour du Donveau à Florennes ».....36

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. François Huberty à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact pour les compétences wallonnes du plan Casernes ».....36

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du durcissement du statut de cohabitant sur le droit aux allocations familiales ».....38

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Vincent Crampont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance de soins d'urgence forts et de proximité ».....39

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce d'une réorganisation chez EkoServices ».....40

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre la précarité estudiantine ».....41

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la recrudescence des cas de tuberculose en Wallonie ».....41

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Vincent Maillen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le doublement des cas de maladie de Parkinson à l'horizon 2050 ».....42

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Maillen – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la protection de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) et de ses investissements ».....44

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la découverte d'un gisement d'hydrogène en Lorraine et ses potentielles retombées sur l'approvisionnement énergétique de la Wallonie ».....45

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de Mme Céline Tellier à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie pour l'agriculture wallonne » ;

Question d'actualité de M. Loris Resinelli à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'aboutissement de l'accord de libre-échange avec l'Australie et ses conséquences pour l'agriculture wallonne ».....46

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Loris Resinelli – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question d'actualité de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le mildiou en Wallonie ».....48

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE).....49

Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20) ;

Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1ter à 3).....49

Discussion générale (Suite).....49

Intervenants : M. le Président – M. François Desquesnes, Ministre – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Cécile Neven, Ministre – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre – Mme Dorothee De Rodder – Mme Valérie De Bue – Mme Anne Laffut – M. Germain Mugemangango – Mme Alice Bernard – M. Jean-Paul Bastin – M. Olivier de Wasseige.

Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20).....62

Examen des articles.....	61
Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1 ^{ter} à 3).....	65
Examen des articles.....	65
Proposition de décret rétablissant l'article 39 dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature afin d'intensifier la lutte contre le frelon asiatique, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et Mme Morreale (Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5).....	64
Discussion générale.....	64
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Charles Gardier – Mme Alice Bernard – M. Loïc Jacob – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Proposition de résolution visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones, déposée par MM. de Wasseige, Wahl, Mmes Lazaron, Bluge, MM. J.-P. Bastin et Maillen (Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 3).....	72
Discussion générale.....	72
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Eddy Fontaine – M. Jean-Paul Wahl – M. Freddy Mockel – M. Julien Liradelfo – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
VOTES	85
Proposition de décret insérant un article D.172/1 dans le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau et modifiant l'article D.396 en vue d'interdire l'utilisation de pesticides dans les zones de prévention des captages d'eau, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4).....	85
Vote nominatif.....	85
Proposition de décret rétablissant l'article 39 dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature afin d'intensifier la lutte contre le frelon asiatique, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et Mme Morreale (Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5).....	85
Vote nominatif.....	85
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur l'annonce de l'ouverture du processus de ratification du CETA par M. Hazée (Doc. 520 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 521 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 522 (2025-2026) N° 1).....	86
Vote nominatif.....	86
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango.	
Proposition de résolution visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones, déposée par MM. de Wasseige, Wahl, Mmes Lazaron, Bluge, MM. J.-P. Bastin et Maillen (Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 6).....	87
Votes nominatifs.....	87
Justification d'abstention.....	88
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
Votes nominatifs (Suite).....	88
Vote sur l'ensemble.....	89
Projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1 ^{sexies} à 28).....	90

Votes nominatifs.....	90
Justification d’abstention.....	97
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
Votes nominatifs (Suite).....	98
Vote sur l’ensemble.....	98
Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l’article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1 ^{ter} à 4).....	99
Votes nominatifs.....	99
Vote sur l’ensemble.....	101
LISTE DES INTERVENANTS.....	103
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	104
ANNEXES.....	107

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Dodrimont, Fiévet, Mmes Dejardin, Tillieux et Lazon, pour raisons de santé ;
- M. le Ministre-Président Dolimont, retenu par d'autres devoirs, accompagnant la visite d'État en Norvège.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret visant à garantir l'accès à des toilettes publiques, propres, accessibles et gratuites en Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Bernard, Van Walle, Aït Alouha et Ammi (Doc. 525 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. Jean-Paul Bastin, Président du groupe Les Engagés, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives : M. Christophe Bastin devient membre effectif en remplacement de M. de Wasseige qui devient membre suppléant.

Mme De Bue, Présidente du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : M. Daye devient membre effectif en remplacement de Mme Thoron qui devient membre suppléante.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour une plus grande implication politique des citoyens et citoyennes au Parlement wallon, signée par 164 personnes, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 36 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir cinq notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 144.3, alinéa 4, du règlement, je vous informe que, pour l'ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 94. Cela représente 1,36 % des 6 922 questions déposées.

Les ministres restant en retard de réponses sont :

- M. le Ministre-Président Dolimont avec 31 réponses en retard, soit 6,77 %, sur 458 questions déposées depuis le début de la législature ;
- M. le Ministre Jeholet avec 19 réponses en retard, soit 2,41 %, sur 787 questions déposées depuis le début de la législature ;
- M. le Ministre Coppieters avec 5 réponses en retard, soit 0,33 %, sur 1 494 questions déposées depuis le début de la législature ;
- Mme la Ministre Galant avec 17 réponses en retard, soit 6,94 %, sur 245 questions déposées depuis le début de la législature ;
- Mme la Ministre Lescrenier avec 1 réponse en retard, soit 0,23 %, sur 443 questions déposées depuis le début de la législature ;
- Mme la Ministre Neven avec 2 réponses en retard, soit 0,36 %, sur 548 questions déposées depuis le début de la législature ;
- Mme la Ministre Dalcq avec 19 réponses en retard, soit 2,90 %, sur 655 questions déposées depuis le début de la législature.

M. le Ministre Desquesnes ne comptabilise aucune question écrite restée sans réponse dans le délai réglementaire sur les 2 229 déposées depuis le début de la législature.

(Applaudissements)

N'y voyez aucune déclinaison analytique, statistique ou scientifique, mais, plus il y a de questions et moins il y a de retard.

(Rires)

Je remercie chacune et chacun pour le suivi des questions et des réponses dans les délais, mais surtout pour la qualité de celles-ci.

Un tableau détaillé sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret déposée par M. Mugemangango, Mmes Bernard, Van Walle, Aït Alouha et Ammi (Doc. 525 (2025-2026) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et est envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses en matière de
budget et de comptabilité, de bien-être animal,
de pouvoirs locaux, d'aménagement du
territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de
formation, d'environnement, de climat, de
tourisme, de patrimoine et d'agriculture
et de ruralité
(Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20)**

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses pour les matières
régées en vertu de l'article 138 de la
Constitution
(Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1ter à 3)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20) ;
- du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières régées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1ter à 3).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le n° 489 (2025-2026) N° 20 et sous le n° 490 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Nous nous sommes accordés, en Conférence des présidents, de façon spontanée ou quasi spontanée, pour nous répartir les temps de parole, à la fois entre les groupes de la majorité et de l'opposition ainsi que du Gouvernement.

L'intervention du Gouvernement et les répliques interviendront à l'issue des questions d'actualité, en début d'après-midi.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Président, mes chers collègues, avant d'entrer dans l'examen détaillé des différentes dispositions, permettez-moi de formuler quelques remarques d'ordre général, notamment sur la forme et sur la méthode.

Le premier élément qui nous interpelle, c'est le grand nombre de mesures contenues dans ce texte qui nous sont présentées comme provisoires ou transitoires dans l'attente de réformes plus globales que le Gouvernement annonce par ailleurs. Multiplier ainsi les dispositifs temporaires dans l'intervalle de réformes, dont ni le calendrier ni les contours précis ne sont stabilisés, ne favorise pas la sécurité juridique pour les opérateurs, les travailleurs et les usagers des dispositifs publics. Au contraire, cela entretient une forme d'incertitude permanente. Lorsque les règles changent constamment, lorsque les dispositifs sont modifiés avant même d'avoir été évalués, lorsqu'on annonce des réformes structurelles sans en connaître ni l'architecture ni l'échéancier, les acteurs de terrain se retrouvent dans une situation d'attentisme et d'instabilité.

Ce que l'on nous présente aujourd'hui n'est pas une réforme structurée. Ce n'est pas une vision politique cohérente, mais une soupe législative indigeste : 325 articles, 1 200 pages, des dizaines de législations modifiées, sans compter les amendements déposés par la majorité. La lisibilité et la stabilité des normes constituent pourtant des conditions essentielles à la confiance et à l'efficacité de l'action publique.

Sur le fond, le projet de décret-programme qui nous est soumis aujourd'hui contient un ensemble très large de dispositions touchant à des domaines très différents. Je tiens tout d'abord à dire clairement que certaines mesures relèvent d'ajustements techniques, de mises en conformité ou de clarifications juridiques. Sur ces aspects de toilettage législatif, nous n'avons pas d'objection particulière.

Concernant les taxes antiéconomiques, nous sommes également satisfaits de voir que les amendements tardifs de la majorité prolongent d'une année le mécanisme en place depuis 2006. Nous resterons néanmoins attentifs à l'avenir sur l'importance d'une réforme du mécanisme de compensation, réforme devant trouver un point d'équilibre entre relance économique, respect des finances communales et soutenabilité budgétaire pour la Wallonie.

Le décret-programme comporte également une série de dispositions beaucoup plus problématiques en matière d'emploi et de formation, mais aussi d'allocations familiales, de gouvernance climatique ou encore de développement rural. En matière d'allocations

familiales, la majorité continue d'attaquer les familles. Nous actons la phase finale de transformation du cdH en « Mouvement Les Engagés », qui se traduit par le passage d'un parti qui se revendiquait parti de la famille vers un mouvement qui les attaque et réduit leur pouvoir d'achat.

La première attaque contre les allocations familiales a été actée depuis plusieurs mois, avec le renoncement à défendre l'indexation des allocations familiales dès le premier mois qui suit le dépassement de l'indice pivot. Aujourd'hui, c'est une nouvelle attaque qui touchera directement les jeunes à partir de 18 ans.

Comme le soulignent la Ligue des familles et le CESE, le droit constitutionnel que le Gouvernement décide de mettre en œuvre n'est pas neutre de conséquences pour les jeunes, et fait peser sur eux un risque plus grand d'orientation scolaire inadéquate. Ce droit constitutionnel, auquel s'ajoute un pot de 12 mois non renouvelables, pourrait ainsi enfermer le jeune dans une formation qui ne lui conviendrait pas, au risque de perdre ses allocations. C'est pourquoi le CESE a appelé le Gouvernement à revoir les modifications apportées. Un appel non entendu, comme toujours, avec votre Gouvernement qui reste sourd aux avis et à la concertation.

Le CESE rappelait ses inquiétudes concernant la réforme qui, bien que présentée comme favorable pour assurer une meilleure insertion des jeunes dans un parcours de formation ou sur le marché de l'emploi, risque de produire l'effet inverse. Le CESE ajoute que la classe d'âge des 18-24 ans est précisément celle qui présente le taux de risque de pauvreté le plus important parmi la population wallonne. Vu les risques engendrés par la réforme, un monitoring était sollicité par le CESE afin de s'assurer qu'elle n'aggrave pas le risque de pauvreté des jeunes. Ce monitoring n'est évidemment pas prévu par votre réforme, et nous le regrettons.

Concernant la modification de la gouvernance climatique, elle ne contient pas de garanties suffisantes. D'une part, le volet relatif à la réforme du Comité d'experts sur le climat appelle des explications précises sur le blocage rencontré. Il soulève aussi une question de parité que nous avons tenté de corriger par amendement, mais qui a été rejeté par la majorité. D'autre part, concernant la gouvernance climatique, ce décret-programme marque un recul démocratique et un recul de transparence. Vous gardez le mot « participation », mais vous retirez les garanties.

Le débat n'est pas d'être pour ou contre. Le vrai débat, c'est : quelle participation, avec quelles règles, et quel contrôle ? Or, le panel disparaît du décret, plus de tirage au sort, plus de seuil minimal, plus de critères de représentativité, mais juste une liste de principes. Vous supprimez même la publicité active des avis. Moins de traçabilité, moins de redevabilité. On passe d'un dispositif encadré par le Parlement à un dispositif

renvoyé aux arrêtés, plus variable, moins lisible et moins crédible.

Le Conseil d'État vous le dit, vous laissez au Gouvernement le pouvoir entier d'organiser la participation sans un encadrement suffisant au regard du principe de légalité.

Quant à l'argument du coût, 600 000 euros, c'est un prétexte. Le coût réel, ce sera la défiance. Une enquête publique n'est pas une participation délibérative représentative, elle mobilise surtout les acteurs déjà organisés.

On notera au passage une certaine forme d'hypocrisie de la majorité. Les Engagés promettaient dans leur programme une convention citoyenne et un pacte citoyen. Aujourd'hui, ils enterrent le panel. On découvre que leur programme tenait davantage de l'effet d'annonce que d'un engagement. Face au MR, tout s'évapore. Quant au MR, cela confirme une constante : la participation, on l'invoque quand cela arrange et on la réduit quand elle contraint. Comment, en effet, ne pas pointer le fait que le député MR Charles Gardier fasse une interview pour renforcer la participation citoyenne au sein du Parlement wallon au moment même où la ministre MR décide de supprimer le volet participatif de la gouvernance climatique ? Quelle hypocrisie ! Vous voulez une gouvernance souple. Nous y voyons une gouvernance moins contrôlable. Sur le climat, c'est une erreur politique et un mauvais signal démocratique.

S'agissant maintenant du développement rural, sur le fond, la réforme passe à côté de véritables enjeux de la politique de développement rural et se limite à des modifications de procédures, qui visent à rendre opaque le niveau d'intervention financière de la Wallonie dans les projets et à limiter la participation des populations locales. Décidément, ce Gouvernement n'aime pas la participation citoyenne et le prouve.

Depuis plusieurs années, l'Inspection des finances, les communes elles-mêmes ou encore le CESE pointent les mêmes difficultés : un encours budgétaire important, des délais très longs et une file d'attente qui décourage les communes. Or, le texte qui nous est proposé n'apporte aucune réponse à ces constats structurels.

Dans un dispositif qui repose sur l'engagement à long terme des communes et sur la participation citoyenne, la stabilité et la transparence sont pourtant essentielles.

Concernant maintenant plus particulièrement les matières liées à l'emploi et la formation, dont plusieurs dispositions nous semblent particulièrement problématiques, notamment celles des cellules de reconversion. Il ne s'agit pas d'une simple adaptation, mais bien d'un changement profond qui affaiblit un modèle public ayant pourtant fait ses preuves, tant en termes de résultats que de qualité d'accompagnement. Depuis 1977, ce sont plus de 57 000 travailleurs issus de

700 entreprises qui ont été accompagnés par les cellules de reconversion. Il s'agit souvent de travailleuses et travailleurs de plus de 45 ans, parfois sans diplôme, parfois après 20 ou 30 ans dans la même entreprise. Le taux moyen de réinsertion avec les cellules de reconversion atteint 65 % sur 20 ans, avec un pic à plus de 75 % en 2023, dont une majorité à contrat à durée indéterminée.

Le modèle wallon se distingue non seulement par ses résultats, mais aussi par son approche humaine, de proximité, ancrée dans les territoires et codirigée par le FOREm et les organisations syndicales. Rappelons ici qu'en Flandre et à Bruxelles, l'accompagnement s'étend sur six mois pour un total de 60 heures, dont une part importante à distance, alors que les cellules de reconversion wallonnes proposent un accompagnement sur un an, accessible chaque semaine, cinq jours sur sept. C'est un modèle de solidarité et non pas un modèle de rentabilité.

Initialement, vous souhaitiez, Monsieur le Ministre, supprimer purement et simplement ce modèle. Grâce à la mobilisation syndicale, aux interpellations parlementaires répétées, à la pétition citoyenne, à la pression démocratique et à votre volonté initiale qui a évolué, le dispositif initial a changé. Ce revirement partiel, nous le saluons, mais il ne saurait nous satisfaire. Dans le nouveau modèle baptisé « plan anticipé », les missions des acteurs sont redéfinies, les organisations syndicales et le FOREm sont relégués à des fonctions de soutien psychologique, d'information ou sur les droits sociaux et fiscaux. Il est relégué à un rôle de conseil en formation ou d'aide administrative.

Les opérateurs privés, eux, prennent le relais sur l'ensemble des tâches de reclassement : bilan de compétences, accompagnement actif à la recherche d'emploi, mise en œuvre du projet professionnel. Or, c'était précisément dans cette phase active que les cellules de reconversion publiques avaient prouvé leur valeur. Une étude du FOREm a d'ailleurs démontré que, dans six cas sur huit, les cellules de reconversion faisaient mieux que les dispositifs mixtes. Dans six cas sur huit, les cellules publiques faisaient mieux que les dispositifs mixtes. Pourquoi, dès lors, les marginaliser ?

Le nouveau dispositif impose aussi une durée d'accompagnement réduite à six mois pour tous, alors qu'actuellement les cellules de reconversion offrent un suivi pendant 12 mois avec une présence physique régulière sur site. Cette décision méconnaît totalement les réalités des publics accompagnés. Reclassement une personne de 55 ans peu qualifiée, dans une région en difficulté économique, cela ne se fait pas en 60 heures de coaching en visioconférence ; cela demande du temps, de la confiance, de l'ancrage territorial.

Un autre problème majeur que nous soulevons est la baisse des moyens financiers alloués aux cellules de reconversion. Les accompagnateurs d'entreprises,

acteurs essentiels de terrain, perdent leur financement. Les enveloppes destinées aux organisations syndicales sont globalisées avec d'autres dispositifs comme « Coup de boost » ; tout cela sous le couvert de l'efficacité, mais sans aucune garantie sur la qualité ni sur la continuité des services. Ce qui est aujourd'hui sur la table, c'est un affaiblissement profond du modèle et un glissement vers la privatisation que nous dénonçons, d'autant qu'aucune évaluation rigoureuse et transparente du modèle existant n'a été menée, contrairement à ce qu'exigeait votre Déclaration de politique régionale.

Pendant que l'on démantèle un outil public performant, on fait mine d'ignorer les dérives bien réelles du secteur privé. Je rappelle ici que Randstad, opérateur intérim mis en avant dans ce dossier, a été épinglé en 2023 dans une affaire de fraude sociale massive estimée à 70 millions d'euros. Voilà à qui, entre autres, on veut confier l'accompagnement des travailleurs les plus fragilisés. Voilà ce que l'on appelle de la responsabilité sociale d'entreprise.

Soyons clairs, pour le Parti socialiste, l'accompagnement à la reconversion ne doit pas devenir un marché. Ce que les débats et auditions ont démontré, c'est que le modèle des cellules de reconversion actuel fonctionne. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne pouvons cautionner une réforme qui, malgré quelques concessions, affaiblit structurellement un dispositif qui a prouvé sa pertinence.

S'agissant maintenant des titres-services, ce dossier, porté par ma collègue Éliane Tillieux, que je salue, est très important à nos yeux. Si certaines mesures relèvent d'ajustements techniques, le décret-programme ouvre la possibilité de facturer les frais supplémentaires aux utilisateurs, alors même que le secteur bénéficie déjà d'un financement public important. Monsieur le Ministre, nous avons dénoncé à plusieurs reprises l'accumulation de réserves et la distribution de dividendes, alors même que le bien-être des travailleuses demeure insuffisamment garanti.

Nous l'avons déjà dit également, le risque est réel de voir se développer des pratiques opaques. Nous attirons votre attention sur ces dérives déjà observées sur le terrain, telles que la mise en place de forfaits ou de portefeuilles payés par les clients, sans lien direct avec la prestation réelle fournie par l'aide-ménagère. Ces mécanismes, qui manquent cruellement de transparence, sont étrangers à l'esprit du dispositif des titres-services censé garantir l'accessibilité, l'équité et la lisibilité pour les utilisateurs.

Le décret-programme supprime en outre l'obligation de la présence du travailleur lors de la visite d'évaluation au domicile de l'utilisateur. Nous trouvons cette suppression préoccupante. La présence du travailleur constitue une garantie essentielle pour identifier les risques liés aux conditions de travail et

prévenir des exigences déraisonnables. Dans un secteur déjà fragilisé, où les constats d'infraction en matière de bien-être au travail sont nombreux et où les effectifs d'encadrement ont diminué, retirer cette protection envoie un signal inquiétant.

Vous avez vous-même, Monsieur le Ministre, annoncé une réforme globale du secteur des titres-services et mandaté une étude à cette fin. Pourquoi alors introduire, dès à présent, des modifications sensibles, sans attendre les conclusions de cette réflexion, pourtant annoncée comme structurante ?

Enfin, cette future réforme devra impérativement répondre à une question centrale : le soutien aux structures les plus fragiles du secteur. Je pense ici en particulier aux opérateurs non commerciaux, les ALE et les ASBL locales qui assurent une mission de proximité d'insertion essentielle, mais qui disposent de marges financières très limitées. Comment le Gouvernement entend-il les accompagner concrètement pour leur permettre de suivre les dossiers et de survivre ?

Concernant les agences de placement, les dispositions prévues organisent un recul manifeste du contrôle public et de la transparence. La suppression des rapports d'activité prive les autorités et les partenaires sociaux d'une vision qualitative essentielle du marché du travail. La simplification administrative ne peut servir de prétexte à un tel recul. C'est d'autant plus préoccupant que le travail intérimaire occupe une place croissante, avec des effets connus sur la précarisation des parcours, et ce, alors que la réforme des incitants à l'embauche, qui arrivera prochainement sur les bancs du Parlement, donnera encore plus de poids aux agences d'intérim.

En ce qui concerne le dispositif SESAM, certaines mesures vont dans le bon sens, notamment en matière de simplification, mais l'allongement du délai d'engagement à un an n'est pas justifié et risque, selon nous, de vider le dispositif de sa finalité. Cela crée, en outre, une incohérence avec d'autres dispositifs existants. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'opportunité de modifier un dispositif pour trois mois seulement, puisque le dispositif SESAM sera abrogé au 1^{er} juillet 2026.

S'agissant des MIRE, le décret affaiblit clairement leur capacité d'action : restriction du public sans garantie pour les personnes exclues, suppression des marges de souplesse, disparition d'instances de concertation et durcissement des conditions de retrait d'agrément. Cela crée une insécurité juridique importante pour des opérateurs qui jouent, pourtant, un rôle essentiel en matière d'insertion.

Concernant le congé éducation payé, le texte ne répond pas aux dérives pourtant identifiées depuis longtemps. La réforme annoncée devra impérativement

renforcer les garanties et le contrôle afin d'assurer que les formations financées soient réellement suivies.

Concernant maintenant les CISP, le décret réduit la transparence et la concertation, notamment par la suppression du rôle de la Commission CISP, et l'absence de cadre clair pour les transferts d'agrément. Ces dispositions s'inscrivent dans un contexte plus large de réforme des CISP, que nous avons déjà dénoncées lors de discussions précédentes, notamment dans le cadre du décret-programme budgétaire.

Ces réformes fragilisent profondément le secteur en conditionnant le financement et le maintien des filières à des critères réducteurs et inadaptés à la réalité des publics accompagnés, comme l'exigence d'un taux d'insertion immédiat nul sur une période de référence insuffisante. Elles remettent en cause la philosophie même des CISP, fondée sur un accompagnement progressif de long terme des personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous regrettons, une nouvelle fois, une logique de sanction plutôt que de soutien. Une réforme menée dans la précipitation, sans évaluation sérieuse, sans concertation suffisante et une vision globale insuffisante sur l'avenir du secteur. À force d'accumuler des mesures partielles et transitoires, le Gouvernement crée de l'instabilité, met en danger l'offre de formation sur les territoires et compromet la continuité des parcours des stagiaires, pourtant au cœur des missions des CISP.

Les choix posés par le Gouvernement sont interpellants. Les CISP constituent un maillon essentiel des politiques d'insertion et un partenaire stratégique pour atteindre l'objectif de 80 % du taux d'emploi, que vous souhaitez et que nous souhaitons. Par leur capacité à accompagner durablement les publics les plus éloignés du marché du travail, à construire des parcours progressifs et à répondre aux réalités des territoires, ils contribuent directement à élargir l'accès à l'emploi. Fragiliser leur fonctionnement, réduire les espaces de concertation et introduire des critères inadaptés risque, au contraire, d'affaiblir cet outil précieux. Au lieu de multiplier les mesures de contrainte, il serait indispensable de soutenir et de renforcer les CISP afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle dans l'atteinte de cet objectif collectif.

S'agissant du FOREm, certaines avancées peuvent être relevées, notamment en matière de gestion des données et d'analyse, mais elles doivent s'accompagner de garanties fortes en matière de protection des données, de transparence, de méthodologie et d'évaluation indépendante. S'agissant des comités stratégiques, leur formalisation décréte peut renforcer la structure du dialogue sectoriel. Le Parti socialiste y est ouvert. Cependant, nous mettons en garde contre un risque bien connu : multiplier les structures sans leur donner les moyens d'agir. Sans ressources humaines identifiées, sans outils partagés, sans indicateurs communs et sans réelle articulation avec les contrats de gestion des

institutions publiques, ces comités risquent de devenir des lieux d'échange sans capacité opérationnelle.

Rappelons en outre que les organisations syndicales plaident pour un *reporting* annuel global et une évaluation quinquennale indépendante, afin d'ancrer ces dispositifs dans une culture de l'évaluation rigoureuse et transparente.

Enfin, concernant les chèques-formation, nous soutenons la possibilité pour le FOREm d'assurer le rôle d'émetteur. En revanche, le gel des agréments dès 2026 apparaît prématuré en l'absence de vision claire de la réforme globale.

En conclusion, ce décret-programme affaiblit des acteurs clés de l'insertion, réduit les espaces de concertation et met sous pression des structures qui, pourtant, font leurs preuves sur le terrain en termes d'efficacité depuis des années. Ce décret-programme remet en cause des dispositifs efficaces sans évaluation sérieuse. Il introduit notamment, dans les titres-services, des mécanismes qui risquent d'accroître l'instabilité, l'opacité et les inégalités pour les usagers comme pour les travailleurs.

Nous avons besoin de politiques stables, construites avec des acteurs de terrain et orientées vers un objectif clair : renforcer l'accès à l'emploi de qualité. Ce n'est pas ce que propose ce texte aujourd'hui, et nous ne le soutiendrons pas.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, ce décret-programme est une nouvelle étape du projet que cette majorité porte pour la Wallonie : une Région qui déploie l'investissement et l'emploi, qui vise la bonne gestion budgétaire, qui prépare la transition décarbonée et qui accompagne les familles ; une Région qui fait le choix de la responsabilité, de la lisibilité et de la cohérence dans l'action publique. Derrière ce texte, il y a une idée simple : en Wallonie, nous avons tout pour réussir si nous faisons des choix clairs.

Il importe de revenir sur un axe central pour notre compétitivité : la fiscalité liée au matériel, à l'outillage et à la force motrice. La réforme du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, adoptée lors du budget 2026, répondait à une double exigence : la nécessité budgétaire et une recherche d'équité fiscale entre secteurs. L'intention a toujours été de mieux répartir l'effort entre les acteurs économiques, en évitant les zones d'ombre et les effets d'aubaine. Les entreprises, les fédérations et les acteurs économiques nous ont signalé des conséquences potentiellement problématiques pour l'investissement industriel. Le courage politique, c'est d'écouter, de mesurer et, si nécessaire, d'ajuster.

Les amendements présentés et votés en commission mettent en pause la réforme pour l'année 2026 afin de

recalibrer à l'horizon 2027 un système fiscal qui doit être lisible, prévisible et cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation. L'objectif, c'est d'avoir un cadre fiscal moderne qui soutient l'industrie, sécurise les communes et garantit la soutenabilité des finances régionales. Nous voulons une Wallonie résolument industrielle, une Région qui attire les capitaux, qui sécurise des chaînes de valeur stratégiques et offre des emplois durables, avec des fleurons wallons dont on peut être fiers. Sur ce point, tout le Gouvernement est aligné. Chaque ministre, chacun dans ses compétences, poursuit ce même objectif : faire de la Wallonie une terre d'industrie, d'innovation et d'emplois de qualité.

Avec cette même volonté, la réforme du CoDT, dans le cadre de ce décret-programme, modernise profondément nos outils d'aménagement du territoire. D'une part, l'élargissement de la liste des projets stratégiques soumis à permis gouvernemental, c'est fondamental : la réhabilitation de grandes friches industrielles, des projets tels que le télescope Einstein, la Boucle du Hainaut, pour ne citer qu'eux. Cette simplification est un levier important pour accélérer le redéploiement économique et la transition énergétique. D'autre part, la dématérialisation des permis d'urbanisme va enfin voir le jour. Elle va simplifier le travail des services publics, locaux comme régionaux, et simplifier les démarches des citoyens et des entrepreneurs. C'est un signal de confiance envers les communes et les porteurs de projets : des procédures plus modernes, des délais mieux maîtrisés et une administration plus prévisible.

Sur le climat et la participation citoyenne, j'ai entendu les remarques de l'opposition. Chers collègues, je vous invite à davantage de nuances. Madame De Rodder, les déclarations de notre collègue Charles Gardier dans la presse sont totalement en phase avec les mesures de ce décret-programme. En effet, il modifie d'abord la composition du Comité d'experts sur le climat : profils d'expertise mieux ciblés, comité plus restreint et plus opérationnel, comme le prévoit la DPR. L'objectif est de disposer d'un outil réellement utile pour éclairer les décisions, sans doublon ni lourdeur inutile. Ensuite, le texte adapte le décret « Neutralité carbone » de 2023 pour simplifier les procédures de participation liées au plan Air-Climat-Énergie.

L'Europe impose une consultation publique. Nos obligations environnementales la couvrent déjà. Nous faisons le choix de recentrer les dispositifs sur ce qui est le plus efficace et le plus représentatif. Le MR soutient la consultation citoyenne. Elle figure dans la DPR et nous croyons à la nécessité de reconnecter la décision publique avec le terrain. Or, la consultation n'a de sens que si elle est irréprochable en termes de transparence, de pluralisme et de représentativité. L'expérience du panel citoyen du prédécesseur de Mme la Ministre de l'Énergie l'a montré : 163 réponses sur 5 000 invitations, une sélection contestée, 168 recommandations, dont certaines peu chiffrées en

termes d'impact CO₂ et parfois éloignées des priorités climatiques.

Nous poursuivons pleinement l'objectif de décarboner nos comportements. La gauche a toujours empilé des mesures perçues comme essentiellement restrictives. Au MR, pour réussir la transition climatique, nous voulons agir pour la recherche, l'innovation, les nouvelles technologies et pour l'accompagnement et l'incitation.

(Applaudissements)

Chers collègues, les familles ne sont pas oubliées, loin de là. Les adaptations des allocations familiales traduisent une volonté d'équité, de cohérence et de soutien concret tout en encourageant l'insertion. Concrètement, nous protégeons mieux les personnes en situation de handicap avec le principe du montant le plus favorable pour la famille. Nous sécurisons les 18-25 ans avec une allocation de transition qui accompagne le passage des études vers l'emploi, et nous renforçons le soutien aux familles monoparentales grâce à un plafond relevé et un supplément qui aide sans décourager le travail.

Avant de passer la parole à Anne Laffut, Maxime Daye et Arnaud Dewez, je voudrais conclure en rappelant un fil conducteur : la Wallonie a tous les atouts pour réussir. À nous de conjuguer rigueur, ambition, soutien et confiance à celles et ceux qui travaillent et innovent. C'est ce cap que le groupe MR entend continuer à défendre.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Mesdames, Messieurs les Ministres, chers collègues, soyons lucides : aujourd'hui, en Wallonie, notre politique de l'emploi ressemble à un véritable labyrinthe. Une multitude d'acteurs, une superposition de dispositifs et, au bout du compte, personne ne s'y retrouve. Cela coûte cher et surtout, cela ne fonctionne pas.

D'un côté, des milliers de chercheurs d'emploi et, de l'autre, des entreprises qui ne trouvent pas à recruter. C'est la réalité. Pendant des années – disons-le franchement –, on a laissé faire : pas d'évaluation sérieuse, pas de remise en question, certains ont préféré empiler des structures au lieu de produire des résultats.

Je viens d'entendre ma collègue socialiste affirmer que la multitude des dispositifs temporaires crée de l'incertitude permanente. Il faut oser, quand on sait que celles et ceux qui tiennent ce discours aujourd'hui sont précisément à l'origine d'une accumulation de dispositifs souvent illisibles, complexes, pour ne pas dire indigestes.

(Applaudissements)

Ce texte change de logique : il simplifie, il clarifie, il responsabilise. Oui, il était temps.

Prenons les titres-services. C'est un système utile, indispensable même pour de nombreuses familles, mais un système fragilisé par certains abus. Ici, on remet de l'ordre : transparence obligatoire, frais incontestables et remboursables, sanctions en cas de dérives. C'est clair, c'est net, on protège les utilisateurs, on soutient les entreprises sérieuses et l'on préserve un système essentiel. Pas d'idéologie, juste du bon sens.

Gardons à l'esprit une chose, cet équilibre est fragile. Qualité de vie des aides-ménagères, viabilité des entreprises, accessibilité pour les utilisateurs, tout doit être respecté. Ce texte pose une première pierre vers une réforme plus globale : plus de protection pour les bénéficiaires, plus de clarté pour les entreprises et une meilleure gouvernance du système.

Le deuxième axe, simplifier pour être efficace, la bureaucratie inutile est devenue une spécialité belge, une spécialité wallonne. Ici, on fait l'inverse, on allège, on simplifie. On fait confiance aux acteurs de terrain. Ce sont moins de rapports inutiles, plus de temps pour l'essentiel : remettre les gens à l'emploi. Concrètement, pour SESAM, on allonge le délai d'engagement et de remplacement de six mois à un an. Pour les MIRE, on recentre les missions sur les publics les plus éloignés de l'emploi. On réduit les lourdeurs administratives et l'on renforce la coordination avec le FOREm, mais aussi et surtout, on prépare une réforme majeure.

Aujourd'hui, il y a plus de 800 acteurs de l'insertion. Soyons sérieux, qui peut croire que c'est efficace ? Résultats, le chercheur d'emploi est perdu, les moyens sont dilués et les résultats ne suivent pas. Cette réforme prévoit la mise en place de guichets uniques : plus de lisibilité, un parcours clair pour le chercheur d'emploi, un FOREm qui joue son rôle de pilote central. On arrête de multiplier les structures, on organise le système.

Le troisième et important levier, la formation, pendant trop longtemps, on a laissé se développer une offre sans cohérence, avec le même résultat : une offre illisible, des moyens dispersés et peu d'impact réel. Ici, on fait un choix responsable, un moratoire temporaire sur certains agréments et une stabilisation du système, avec comme objectif de préparer une réforme solide de la formation continue, qui entrera en vigueur dès 2027, avec la même logique sur le terrain : adapter les formations aux besoins réels, rationaliser les dispositifs en permettant, par exemple, le transfert de certaines filières de formation entre CISP pour répondre aux besoins de formation là où ils sont les plus importants.

Toutefois, le cœur de la réforme est ici : l'accompagnement, avec un outil clé qu'est le dossier unique. Finies les informations dispersées, finis les parcours incohérents, place à un suivi clair, à une action coordonnée et à une réaction rapide. Le décret-

programme prévoit d'ailleurs déjà l'obligation de complétude du dossier par les organismes d'insertion. L'objectif est simple : on anticipe les difficultés au lieu de les subir, on détecte plus vite les situations de blocage et l'on propose des solutions adaptées. On passe enfin d'un système passif à une politique proactive, et cela change tout.

C'est la même logique pour les jeunes en décrochage : on n'attend plus qu'ils disparaissent des radars, on intervient plus tôt, on les raccroche au monde du travail. Puis – un mot que certains ont trop longtemps oublié – l'anticipation, avec les comités sectoriels, on ne subit plus les mutations économiques, on les prépare, on identifie les besoins, on apporte des solutions d'accompagnement, on adapte les formations. En un mot, on construit l'avenir.

Enfin, un point essentiel est l'accompagnement des travailleurs licenciés. Aujourd'hui encore, trop de personnes basculent du jour au lendemain dans l'incertitude. Ce texte change la donne : accompagnement anticipé, meilleure coordination entre acteurs et retour à l'emploi accéléré. Chacun joue son rôle : les organisations syndicales pour l'accompagnement du travailleur sur le plan psychosocial, les opérateurs d'outplacement dont c'est le métier premier pour le retour à l'emploi.

Le décret-programme – pour rassurer ma collègue, Mme De Rodder – prévoit d'ailleurs dans son article 32 des conditions de qualité et d'enregistrement que ces opérateurs doivent respecter. Il n'est évidemment pas question de laisser des travailleurs aux mains de sociétés sans règles claires. Cette approche permet d'intervenir plus tôt, d'éviter des ruptures de parcours et d'augmenter les chances de retour rapide à l'emploi. C'est cette approche qui rendra ce dispositif plus efficace.

Chers collègues, ce décret-programme est clair dans son ambition : moins de complexité, moins de bureaucratie, plus d'efficacité et surtout plus de résultats. C'est exactement l'inverse de ce qui a été fait pendant trop longtemps. Oui, cela demande un changement de culture politique, et oui, cela nécessitera peut-être des ajustements, mais nous devons passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Notre rôle, notre responsabilité, ce n'est pas de défendre les structures, c'est de soutenir les chercheurs d'emploi, les entreprises et l'efficacité de l'action publique.

Ce décret-programme va dans la bonne direction, celle d'une Wallonie plus simple, plus efficace, enfin tournée vers les résultats, et ce, dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons. Pour toutes ces raisons, le groupe soutiendra ce texte.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Président, très chers collègues, ce texte, soumis à huit heures de

débats en Commission des pouvoirs locaux, est un pas de plus pour rendre la vie des communes plus simple, plus sûre et plus lisible. Il implique moins de complexité pour les pouvoirs locaux et plus de temps pour l'essentiel, à savoir : servir les citoyens, soutenir l'économie locale et porter des projets sur le terrain. Il est également une réponse réelle aux demandes exprimées par les pouvoirs locaux.

D'abord, en ce qui concerne la transparence administrative, pendant des années, les communes ont jonglé avec plusieurs régimes et plusieurs règles. Ici, on met de l'ordre : un cadre unique, applicable à tous, avec des règles cohérentes pour les rétributions de documents, dans le respect des prix du marché. Concrètement, cela veut dire moins de casse-tête pour les administrations et une information plus lisible pour les citoyens.

Concernant la continuité du service public local en cas de crise, les inondations de 2021, le covid ou encore la cybermenace nous ont rappelé à quel point nos communes sont en première ligne. Le décret permet, en situation exceptionnelle et dans un cadre strict, de suspendre temporairement certains délais administratifs, avec un contrôle parlementaire a posteriori. L'objectif est simple : éviter que la machine administrative se grippe au moment où les citoyens ont le plus besoin de leur commune. Dans le même esprit, la mise à disposition temporaire de personnel provincial auprès des gouverneurs renforce la capacité de réaction sans fragiliser l'autonomie locale. Là aussi, c'est une réponse concrète aux recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations.

Sur le plan fiscal, le précompte immobilier différencié est un outil puissant. Il donne aux communes un levier concret pour rendre certains quartiers, villages ou zones commerciales plus attractifs. La règle est claire : des taux différenciés par zones, uniquement à la baisse, dans le cadre d'un projet d'attractivité territoriale encadré par la tutelle, sans impact sur le Fonds des communes. L'idée est simple : permettre, par exemple, de soutenir la revitalisation d'un centre-ville, d'une friche requalifiée ou d'un petit noyau commercial, en envoyant un signal positif aux investisseurs et aux habitants. Nous avons cité notamment le cas d'une très grande ville, à savoir Charleroi, avec sa rue Neuve et sa rue de la Montagne.

Pour toutes ces raisons, et tout en restant attentif à la bonne mise en œuvre de ces simplifications et de ces nouveaux outils, le groupe MR soutient pleinement ce décret-programme en matière de pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, à mon tour, je voudrais revenir sur deux volets importants

de ce décret-programme pour nos territoires : la ruralité et les hôpitaux.

Concernant la ruralité, la politique de la ruralité est au cœur de notre engagement. Notre groupe y est particulièrement attaché, parce que la ruralité, ce sont à la fois des lieux de vie, des bassins d'emploi, des terres agricoles et des espaces où peuvent se déployer des projets économiques et industriels performants, à condition que l'État leur donne les bons outils. C'est donc avec une grande attention que nous avons pris connaissance des modifications apportées au développement de la ruralité au sein de ce décret-programme.

Ces modifications représentent davantage de simplification administrative pour les communes et tous les acteurs du développement rural en Wallonie :

- plus de liberté dans le choix des groupes de travail à constituer par les CLDR ;
- plus de liberté pour le choix de la résidence des CLDR ;
- la suppression de multiples conventions ;
- la simplification des procédures ;
- un point de départ clair et automatique des décomptes finaux par l'administration dès la réception provisoire réalisée.

Ce sont autant d'exemples positifs à souligner dans ce contexte de simplification administrative.

Je ne suis pas le seul à le dire. Ainsi, pour le Pôle Ruralité, le texte présenté permet d'alléger les démarches administratives et de laisser davantage de liberté aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de leurs opérations de développement rural.

On pourrait donc se dire qu'une belle unanimité s'est dégagée durant les discussions en commission à propos de cette première étape qui, je le rappelle, en appelle une deuxième qui conduira à une modification de fond de cette politique au cours de cette législature. Pourtant, ce ne fut pas le cas. De manière assez incompréhensible, le Parti socialiste associe cette simplification administrative à une atteinte de la participation citoyenne, alors que nous parlons simplement de donner plus de liberté aux communes pour la réalisation de leur politique rurale. Je regrette que le Parti socialiste ne fasse pas confiance aux élus locaux qui savent comment actionner les leviers de la participation citoyenne afin de nourrir leur politique rurale. Oui, ils auront moins d'obligations, mais ils auront tout autant de liberté pour organiser la participation citoyenne nécessaire pour la réalisation de leur PCDR. Ces élus locaux connaissent parfaitement leur commune, leur tissu associatif, les forces et les faiblesses de leur territoire. Cette posture est regrettable et, je le répète, incompréhensible.

Enfin, nous avons pris connaissance de l'amendement d'Ecolo sur la chasse. Pour rappel, un

plan de gestion vise des objectifs et des actions à mettre en œuvre en matière de conservation. La perdrix grise est la seule espèce dont le statut de conservation est défavorable, selon la liste rouge des espèces en danger parmi les espèces de gibier pour lesquelles une période de chasse est réglementairement fixée. Nous ne soutiendrons donc pas cet amendement, qui vise à ouvrir un plan de gestion possible pour toutes les espèces de gibier. Les plans de tir existent déjà pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

S'agissant du volet hospitalier, un important rapport d'experts sur la réforme du paysage hospitalier a été remis à la CIM Santé le 17 décembre dernier. À ce stade, il alimente les analyses et les avis, et la réforme proprement dite sera discutée et définie collectivement lors de la prochaine CIM en avril. Dans l'attente de ces décisions, deux articles du décret-programme ouvrent déjà la possibilité pour les hôpitaux d'adapter leur projet de construction en prévision de cette future réforme. Cette anticipation peut se comprendre, mais elle appelle à la prudence, puisque les contours de la réforme fédérale ne sont pas encore arrêtés. L'enjeu pour nous est d'encadrer strictement ces adaptations, garantir qu'elles reposent sur des bases communes et transparentes, éviter que des choix précoces ne devancent ou n'orientent une réforme encore en discussion, et veiller à la cohérence des projets déjà déposés avec les futures orientations fédérales. Il est donc essentiel de maintenir un lien étroit entre ces révisions de plans de construction et les autres chantiers en cours – financement, nomenclature, honoraires – pour construire un paysage hospitalier cohérent, lisible pour les acteurs de terrain, et tourné vers la qualité de soins.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Chers collègues, ce Gouvernement a un véritable problème de fond puisqu'il s'attaque aux travailleurs, aux ménages, et aux communes. Il a aussi un vrai problème de méthode. Quand on propose dans un décret-programme fourre-tout de dizaines et centaines de mesures que le débat sur les allocations familiales ne se fasse pas avec un débat parlementaire à part qui doit être à la hauteur de l'enjeu, on a un problème de méthode. J'ai entendu le MR parler 10 à 15 fois de simplification. En tout cas, l'ambition de ce Gouvernement n'est certainement pas de simplifier le débat démocratique et de le clarifier. Manifestement, ce n'est pas votre objectif.

Un autre problème de méthode s'est posé dans la séquence par rapport à l'exonération de la taxe sur la force motrice, puisque le Gouvernement a décidé de supprimer cette exonération au 1^{er} janvier 2026, puis, plusieurs mois plus tard, doit revenir en arrière, avec le chaos et une série d'incertitudes pour les acteurs économiques et les communes. Cela montre plusieurs choses. Tout d'abord, cela montre que ce Gouvernement

– qui n’écoute personne – devrait quand même écouter les autres pour prendre de bonnes mesures. Ensuite, nous nous demandons ce que va réellement devenir cette décision.

Je rappelle qu’il y avait un objectif budgétaire d’économiser 270 millions d’euros. Cette seule mesure devait permettre d’économiser 45 millions d’euros, mais, malgré les nombreuses questions que l’on a posées en commission, on n’a pas pu savoir comment ces 45 millions d’euros vont retourner aux communes. D’où cela viendra-t-il ? Qui va devoir payer l’addition ? C’est important de savoir si cette mesure, alors que vous avez quand même décidé d’écouter les acteurs de terrain, va réellement être effective ou encore être payée par les citoyens. Là-dessus, il n’y a pas de réponse.

C’est un gouvernement qui a dit qu’il allait être un gouvernement d’ingénieurs, mais ce n’est pas ce qu’il se passe ; c’est un gouvernement d’amateurs qui crée plus de chaos que d’organisation. Là-dessus, il faut changer son fusil d’épaule.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vais aborder la question des allocations familiales. Vous annoncez une optimisation de la réglementation sur les allocations familiales. Cependant, derrière ce terme qui sonne bien, apparemment, se cache en réalité une politique brutale : la suppression pure et simple d’un droit fondamental pour des milliers de jeunes et de familles déjà en difficulté face à la crise.

Il y a un point positif, le relèvement du plafond pour octroyer un supplément de 20 euros par mois aux enfants de familles monoparentales ; mais c’est le seul, parce que les jeunes âgés de 18 à 21 ans ne percevront plus leurs allocations comme avant. Les enfants porteurs de handicap qui auront 18 ans après le 30 juin, n’auront plus de supplément s’ils perçoivent une allocation fédérale. Cela va laisser de nombreuses familles dans le désarroi face à tous les frais et les difficultés de prise en charge d’un enfant porteur de handicap.

Surtout, les enfants de 18 à 21 ans n’auront droit aux allocations familiales que pendant 12 mois après la fin de leur scolarité, sauf s’ils poursuivent des études ou une formation professionnelle. C’est un changement fondamental pour ces jeunes qui, jusqu’à maintenant, continuaient à recevoir les allocations familiales, sauf s’ils avaient un revenu professionnel imposable.

Le résultat sera que des allocations familiales seront carrément supprimées pour ces jeunes, dans une période de leur vie où ils sont en recherche d’orientation. Je pense à tous ces jeunes qui ont décroché pour toutes sortes de raisons dans leur parcours à l’école secondaire, tous ceux qui ne peuvent pas passer en septième parce que la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles a supprimé la possibilité d’achever la formation. Sans parler de tous ces jeunes qui sont victimes de problèmes

de santé mentale ; et ils sont de plus en plus nombreux. Leur enlever les allocations familiales, c’est ajouter à leurs difficultés, c’est les empêcher de se projeter dans l’avenir.

Un peu sans gêne, vous dites que c’est pour les inciter à chercher plus activement du travail, alors que vous savez que décrocher un contrat de travail de qualité, c’est la galère pour beaucoup de jeunes. Ils trouvent, au mieux, quelques jours d’intérim par-ci, un petit CDD par-là et en plus ils sont en concurrence avec les étudiants et avec les flexi-jobbers. Voilà ce qui se cache derrière vos beaux mots de « responsabiliser les jeunes vis-à-vis de leur insertion professionnelle et de leur formation ».

Les priver d’allocations ne créera pas d’emploi. Si vous voulez que les jeunes trouvent du travail, vous devez investir pour créer de l’emploi. C’est parfaitement possible, plein de secteurs en ont besoin : la construction, la transition écologique, la transition énergétique, les investissements dans la recherche de l’agroécologie, l’accueil de l’enfance, l’enseignement, les soins de santé et j’en passe. Mais non, vous faites d’autres choix. MR et Engagés, vous êtes d’accord avec le Gouvernement fédéral qui veut imposer à tous les jeunes de prendre n’importe quel job à n’importe quelle condition.

Cette réforme est aussi une violation de l’article 23 de la Constitution qui dit : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ». La Constitution interdit de réduire de façon significative un droit social, comme les allocations familiales, sans justification raisonnable. Vous vous cachez derrière le déficit budgétaire, mais, dans son avis sur le projet de décret, le Conseil d’État estime qu’il s’agit d’un recul significatif et que la justification apportée n’est pas raisonnable. Le déficit budgétaire n’est pas une justification suffisante. MR et Engagés, vous n’avez pas le droit de reporter sur les jeunes la charge d’un déficit qu’ils n’ont pas causé.

La Ligue des familles est également inquiète de cette réduction des droits pour les jeunes de 18 à 21 ans. Désormais, ils auront droit à un pot de 12 mois d’allocations familiales, jusqu’à 21 ans, qui sera en fait vite épuisé s’ils ne poursuivent pas d’études ou de formation. Combien vont pouvoir s’inscrire dans une école d’enseignement supérieur alors que vous venez d’imposer 1 200 euros de minerval pour pouvoir le faire ?

Vous nous avez dit en commission, « fin 2023, il y avait 116 269 jeunes âgés de 18 à 21 ans », mais vous ne savez pas combien d’entre eux suivaient des études ou une formation ni combien d’entre eux avaient du travail. Vous comptez sur la future automatisation des flux entre les écoles et les caisses d’allocations familiales pour simplifier les démarches administratives, mais, à notre connaissance – c’est la Ligue des familles qui le dit

aussi –, cette automatisation est loin d'être effective et il faudra attendre plusieurs mois.

Concernant les formations professionnelles, lesquelles vont permettre un maintien du droit aux allocations ? En Commission, vous nous avez dit : « Pour l'instant, on maintient ce qui existe ». Cependant, rien ne dit que cela va rester ainsi, puisqu'on parle de fusion entre le FOREm et l'IFAPME, ou encore de la révision des critères pour les formations en insertion socioprofessionnelle. Vous le reconnaissez vous-même, le Gouvernement doit encore préciser comment calculer cette période d'octroi de 12 mois ainsi que les situations et conditions de sa neutralisation pour les périodes d'études ou de formation. En conclusion, vous nous demandez de voter pour un chat dans un sac.

Pour la Ligue des familles, l'impact social et économique de cette réforme sera vraisemblablement important pour les familles. On va voir de très nombreux jeunes qui vont être, une fois leur pot de 12 mois épuisé, sortis du système des allocations familiales. Dès lors, nous sommes très loin de la promesse faite par les Engagés pendant la campagne électorale : « 300 euros par enfant et par mois. » On voit aujourd'hui que c'était un mensonge.

Vous avez introduit de nouvelles conditions pour les 18-21 ans porteurs de handicap. C'est un premier coup de pioche dans le système. Au Fédéral, vos partis s'en prennent aux pensions des travailleurs, aux travailleurs malades de longue durée, aux travailleurs sans emploi. Vous, vous voulez maintenant vous en prendre aux enfants des travailleurs. Où allez-vous vous arrêter ?

Imaginez une famille de travailleurs qui a un enfant de 20 ans à la maison dont le pot de 12 mois est épuisé et qui ne trouve pas de travail. Pourtant, il faut le nourrir, chauffer sa chambre, lui acheter des chaussures, payer sa cotisation au sport ; mais avec quel argent ? Pour le moment, tous les prix augmentent et personne ne sait quand cela va s'arrêter.

Les allocations familiales, Monsieur le Ministre, c'est l'argent que les travailleurs ont mis de côté dans les caisses de la Sécurité sociale pour aider à élever les enfants. Diminuer les allocations familiales, ce n'est pas une réforme, c'est du vol qualifié. Vous n'avez pas le droit de toucher à cet argent.

Les Engagés veulent se faire passer pour le parti des familles. C'est tout le contraire, en réalité, mais les travailleurs ne vont pas se laisser faire et le PTB sera à leurs côtés.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Le MR et les Engagés avaient promis de remettre les gens au travail et d'atteindre 80 % de taux d'emploi. Derrière cet objectif, il y a une question essentielle : quels types d'emplois

voulons-nous en Wallonie ? Quand on regarde les réformes que vous menez depuis le début de cette législature, on comprend assez vite la direction que vous prenez.

Avec la réforme des aides à l'embauche, vous avez déjà fait un choix clair : favoriser l'intérim au détriment de l'économie sociale. Résultat : des milliers d'emplois stables, ancrés localement, sont aujourd'hui menacés.

Avec la réforme de cellules de reconversion, vous poursuivez exactement dans la même direction. On passe d'un système public construit au fil des décennies, avec les syndicats et le FOREm, à un système où une partie importante des missions sera confiée à des opérateurs privés d'outplacement. Autrement dit, on passe d'un accompagnement collectif, humain et ancré dans le terrain à une logique de marché.

Pourtant, le système actuel fonctionne. Depuis 20 ans, les cellules de reconversion permettent un retour à l'emploi dans 67 % des cas avec 61 % de retour en CDI. Ce sont des résultats solides. Face à cela, vous ne nous avez démontré aucun résultat par rapport à la réforme que vous proposez. Malgré cela, vous choisissez de modifier en profondeur ce modèle sans évaluation préalable sérieuse et sans démontrer en quoi ce nouveau système serait plus efficace.

Concrètement, qu'est-ce qui va changer ? D'abord, la qualité de l'accompagnement. Aujourd'hui, lors de grandes restructurations – malheureusement, il y en a de plus en plus –, les travailleurs peuvent être accompagnés par leurs anciens délégués syndicaux. Ce sont des personnes qu'ils connaissent, en qui ils ont confiance et qui comprennent leur réalité. Perdre son emploi, ce n'est évidemment pas une simple formalité. C'est un moment difficile, un moment brutal, qui nécessite un accompagnement humain. Avec votre réforme, ce lien disparaît. Demain, les travailleurs seront accompagnés par des intervenants externes qui ne les connaissent pas, qui auront moins de temps et avec qui il y aura moins de confiance. On remplace un accompagnement humain par un accompagnement standardisé.

Ensuite, il y a la question du temps. Vous réduisez la durée d'accompagnement de 12 à 6 mois. Retrouver un emploi, surtout après une longue carrière ou dans un secteur en difficulté, cela ne se fait pas en quelques semaines. Cela, c'est la réalité du marché du travail. Cela demande du temps, de la stabilité et de la continuité. En réduisant ce délai, vous mettez une pression supplémentaire sur des travailleurs déjà fragilisés.

Le troisième élément, c'est la logique qui sous-tend votre réforme. Les sociétés d'outplacement sont des entreprises privées et leur objectif est clair : c'est la rentabilité. Cela veut dire replacer les gens rapidement, mais pas durablement. Cela veut dire qu'il y a derrière

une logique de profit et de court-termisme. Cela peut vouloir dire surtout des emplois précaires, de l'intérim et des emplois moins bien payés. Au final, on se retrouve avec des travailleurs qui enchaînent les contrats courts sans stabilité. Ces travailleurs resteront dans les chiffres des chômeurs que vous êtes en train d'exclure. Vous êtes en train de créer des travailleurs kleenex.

C'est là que l'on revient à la question de départ : quels types d'emplois voulons-nous en Wallonie ? Si l'objectif est simplement de faire baisser les chiffres du chômage, peu importe la qualité de l'emploi et votre réforme est cohérente. Si l'objectif est de construire un marché du travail stable avec des emplois durables, il est clair que vous faites fausse route.

Enfin, il y a une question concrète. Votre réforme ouvre l'accès à une partie du budget des cellules de reconversion – environ 8 millions d'euros – vers le privé. Quand j'ai demandé en commission combien d'argent public allait être transféré vers ces acteurs, je n'ai obtenu aucune réponse. Pourtant, c'est une question fondamentale parce que, ce qui se joue aussi, c'est l'utilisation de l'argent public. On voit très bien le transfert que vous êtes en train de faire d'un système qui était maintenu par le FOREm et les syndicats avec une manne d'argent public qui va se retrouver directement dans la poche des géants de l'outplacement et de l'intérim.

Votre réforme sert-elle à renforcer un dispositif public qui fonctionne ou à financer ces opérateurs privés ? Pour nous, aujourd'hui, les choses sont claires : votre réforme affaiblit un système qui a fait ses preuves, diminue la qualité de l'accompagnement, réduit le temps laissé aux travailleurs pour se reconstruire et réoriente progressivement la remise à l'emploi vers des logiques privées et précaires. Ce n'est pas une amélioration, mais un recul. Le but de vos réformes n'est pas de remettre des gens à l'emploi dans un emploi stable. Le but est d'organiser la concurrence entre les travailleurs, de mettre la pression sur le marché du travail, de pousser les travailleurs, de les mettre en concurrence les uns avec les autres, de tirer les salaires vers le bas et de tirer l'ensemble du monde du travail vers le bas.

Voilà à quoi servent toutes les réformes que vous mettez en place actuellement. Nous continuerons à nous y opposer avec les travailleurs ainsi qu'avec celles et ceux qui refusent la précarisation du marché du travail que vous êtes en train de mettre en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Président, je vais aborder la thématique des titres-services et dès lors m'adresser au ministre Jeholet.

Monsieur le Ministre, depuis un an, on vous alerte encore et encore sur les dérives dans le secteur des titres-services. Ce ne sont pas des débats théoriques, ce

sont des réalités de terrain. Des aides-ménagères nous disent que leurs clients ont de plus en plus de mal à payer. Or, quand les clients ne savent plus payer, ce sont les travailleurs qui trinquent : perte d'heures, perte d'emploi, basculement vers le travail au noir.

Face à cela, que faites-vous ? Vous n'interdisez pas les frais supplémentaires, et vous ne les limitez pas, mais vous organisez leur généralisation. Autrement dit, vous faites payer davantage les utilisateurs pour financer les marges des entreprises. Pourtant, dans l'avant-projet qui était sorti l'an dernier, il était question d'un plafond clair, comme à Bruxelles : 0,30 euro par titre-service. Ce n'était pas une interdiction, mais cela avait au moins le mérite d'être clair. Aujourd'hui, même ce plafond a disparu. Vous dites simplement que le Gouvernement pourra fixer une limite. Cependant, quand on vous demande où sera la limite, on n'a pas de réponse.

Vous dites en outre : « On doit préserver l'équilibre du secteur, on va attendre l'audit d'Idea Consult ». Or, on n'a pas besoin d'attendre d'avoir un audit pour voir ce qui se passe. Les faits sont là : les gens paient de plus en plus cher. Entre 2024 et aujourd'hui, le prix d'un seul titre-service est passé de 10 euros à 10,40 euros, et il faut rajouter à cela les frais supplémentaires. Dans les grosses boîtes, comme Daenens, Rixhon ou XLG, les utilisateurs paient désormais 11,40 euros, voire 11,90 euros par heure. Cela fait 15 % à 20 % d'augmentation en deux ans seulement. Cet argent passe directement de la poche des utilisateurs vers les caisses des entreprises.

Soyons sérieux, ce n'est pas le comparateur de prix qui va changer quelque chose. On ne change pas de société de titres-services comme on change d'abonnement GSM. Les personnes sont attachées à leur aide-ménagère. Il y a une relation humaine, une relation de confiance. Quand les prix deviennent trop élevés, que se passe-t-il ? Le client casse son contrat, mais garde la travailleuse au noir. Quand on vous dit cela en commission, vous nous dites que vous n'avez pas ce genre de retour. Il serait temps d'aller écouter les aides-ménagères elles-mêmes, parce que cette crainte est déjà omniprésente. Le système des titres-services avait pourtant été créé précisément pour éviter le travail au noir. Aujourd'hui, à cause de vos décisions, ce phénomène est en train de revenir et, pendant ce temps, certaines entreprises de titres-services, notamment dans le secteur commercial, gagnent beaucoup d'argent.

En 2024, le secteur commercial des titres-services a en effet engrangé 53 millions d'euros de bénéfices, dont 72 % ont été distribués directement aux actionnaires. Le tout grâce à de l'argent public. Ces entreprises n'ont pas besoin d'un rééquilibrage pour survivre : elles ne sont pas en difficulté, elles s'enrichissent. Il n'empêche que les travailleuses des titres-services conservent toujours de bas salaires. Une travailleuse sur cinq est en incapacité de longue durée à cause de la pénibilité de

son métier, tandis que les utilisateurs paient de plus en plus.

Attendre, comme vous le faites aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est déjà prendre position. Ne pas interdire clairement les frais supplémentaires, c'est déjà prendre position. Pour nous, les choses sont claires : l'argent public doit servir à financer des emplois de qualité, avec de bonnes conditions de travail, un bon encadrement et du respect pour les aides-ménagères. Au lieu de cela, vous organisez un système où l'argent public sert à enrichir des actionnaires pendant que les travailleuses, elles, s'épuisent et que les utilisateurs s'appauvrissent.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, je vais revenir plus précisément sur les aspects spécifiques relatifs aux pouvoirs locaux.

Un décret-programme comporte de multiples articles dans plusieurs champs d'activité, mais avec un fil rouge : la simplification, la confiance, l'autonomie et l'efficacité. C'est le contraire du contrôle tatillon que l'on a pu parfois connaître, non pas par mauvaise volonté de quiconque, mais par l'accumulation de couches administratives successives, puisque chaque législature ajoutait ses propres strates de procédures, jusqu'à rendre parfois l'action communale particulièrement chronophage et ankylosée par la lourdeur administrative.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est alléger ce millefeuille. C'est aussi, progressivement, essayer d'insuffler une nouvelle culture d'entreprise au sein de l'administration : la culture d'une administration qui soutient qui conseille, qui assiste les communes, plutôt qu'une administration qui corne, limite voire empêche, non pas à dessein, mais par la simple application des mesures de contrôle décidées en amont.

La Wallonie a connu – nous le savons – de nombreux scandales et les mécanismes de contrôle, bien nécessaires, en leur temps, ont pu faire en sorte que cela se fasse à un moment donné, au détriment de l'action. Vous connaissez la mécanique des balanciers qui vont dans un sens et puis dans un autre.

Nous sommes aussi, parfois, mandataires locaux et nous savons, à ce titre, à quel point le temps peut être frustrant dans l'action locale : entre le moment d'une décision et celui de sa concrétisation, il peut se passer un espace-temps considérable. Chaque simplification que nous apportons ici, c'est du temps rendu aux élus locaux et aux administrations pour leur permettre d'être plus agiles et plus réactifs. C'est aussi plus de lisibilité pour nos concitoyens.

Premier chantier concret : les marchés publics et les opérations financières. Les seuils de délégation

possibles vers les collèges communaux sont relevés de manière significative.

Le rapport sur les synergies communes-CPAS cesse d'être un document obligatoire séparé, mais est, au contraire, bien intégré dans les programmes stratégiques transversaux, qui sont, eux-mêmes, simplifiés. C'est un retour direct des grades légaux et des mandataires locaux.

Sur le bonus de fusion des communes, une souplesse supplémentaire est introduite pour renforcer l'attractivité de ce mécanisme. À voir si des communes décident de saisir l'opportunité aujourd'hui ou d'attendre encore. Vaut-il mieux risquer de choisir maintenant ou de subir demain ?

Concernant la réforme du précompte immobilier différencié, c'est une nouveauté, ce n'était pas particulièrement connu ici en Région wallonne. Quarante et une communes sur 30 en Flandre ont décidé d'utiliser ce système. J'entendais en commission beaucoup de réticences. En même temps, on dit que nos mandataires sont des personnes pragmatiques, des personnes qui ont une connaissance fine du terrain et que ce précompte immobilier, dont le socle date généralement du début des années 1970, n'est pas toujours adapté à la réalité. Il y a là un outil en plus qui est donné pour nos différentes communes, avec des garde-fous. Le collège communal est responsable devant son conseil communal, devant la presse locale, mais également devant sa tutelle. Il ne peut le faire qu'avec un projet bien spécifique pour les quartiers ou les zones qui sont identifiées.

Par rapport à la gestion de crise, malheureusement, la précédente mandature nous a démontré plus d'une fois que les crises peuvent subvenir à n'importe quel moment. Par définition, on ne sait ni les anticiper ni les prévoir. On donne des outils complémentaires, notamment en permettant aux gouverneurs de mobiliser un pool de personnel au sein de l'administration provinciale. De plus en plus, on passe de la gestion de crise à une culture du risque en diversifiant les différents outils et en donnant ces éléments pour réagir au plus vite et justement en pouvant l'anticiper.

On a beaucoup parlé lors, de cette commission, de la taxe sur la force motrice. C'est normal que cet élément ait concentré beaucoup de questionnements et d'interrogations par rapport à ce mécanisme dont la suppression et la compensation ont déjà 20 ans, puisque cela datait du plan Marshall de 2006. On a pu constater certaines dérives au cours de ces 20 années, qui se marquaient d'un point de vue financier, puisque les communes pouvaient, par ce mécanisme, augmenter simplement les taux. C'était tout à fait indolore pour les entreprises, mais pas pour le budget wallon. Dès lors, il était important d'avoir la maîtrise par rapport à ce système.

On a entendu comme vous les différents retours des communes et des entreprises. Je ne peux que souligner l'écoute dont a pu faire preuve le Gouvernement qui a décidé, à travers les amendements que nous avons proposés en majorité, de suspendre pour un an. Le Gouvernement a décidé de donner la stabilité et la lisibilité pour les communes, à savoir qu'elles auront l'entièreté des sommes qu'elles avaient perçues en 2025, et de se donner du temps pour que, à partir de 2027, nous puissions avoir un système qui soit tout aussi lisible, mais avec une meilleure stabilité et un cadre budgétaire, puisque c'est fini d'avoir de l'argent magique.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, s'agissant des titres-services, nous nous réjouissons de la mise en ligne du comparateur. C'est un outil important pour renforcer la transparence et permettre aux utilisateurs de comparer les offres. Nous saluons également le fait qu'un service de base soit désormais proposé, car il était essentiel que les prestations puissent être comparées sur une base équivalente. Il était tout aussi important d'éviter que la prestation titres-services soit associée à l'acquisition d'autres biens ou services qui entraîneraient automatiquement des coûts supplémentaires.

L'obligation faite aux entreprises d'indiquer toute modification des frais sur la plateforme la veille de leur entrée en vigueur est à saluer. Il est en effet essentiel que ces frais restent le reflet de la réalité et que les utilisateurs disposent d'une information claire et actualisée. Nous sommes favorables à l'habilitation donnée au Gouvernement wallon pour limiter les frais complémentaires liés aux titres-services. Nous sommes face à une équation délicate : garantir aux travailleuses un emploi attractif et déclaré, permettre aux utilisateurs d'accéder à un service à un coût raisonnable et veiller à maîtriser l'impact budgétaire pour la Région. M. le Ministre a commandé une étude dont les résultats sont attendus sous peu. Celle-ci devrait permettre d'identifier des pistes pour préserver ce modèle qui semble aujourd'hui arrivé à un tournant.

Concernant le dossier unique, nous saluons la définition plus précise qui en est donnée, ainsi que l'obligation faite d'amener ce dossier unique aux CISP, au CFISPA, aux MIRE ainsi qu'au FOREm et aux syndicats dans le cadre d'une cellule pour l'emploi. Les CPAS disposent déjà de cette obligation depuis le décret de décembre. Il est important que l'ensemble des structures impliquées puissent encoder des informations dans ce dossier unique, afin qu'il reflète au mieux la situation du chercheur d'emploi. Cela permettra de mieux comprendre son parcours et d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Le partage d'informations est essentiel, mais il doit rester lisible, utile et proportionné. Sans cet équilibre, le dispositif

pourrait produire l'effet inverse de celui recherché et même démotiver certains travailleurs. Sa mise en place devra donc faire preuve d'agilité et trouver le juste équilibre entre information et simplicité. L'utilisateur aura un accès direct à son dossier unique et la possibilité de faire des observations, des remarques ainsi que de modifier les données qu'il a déclarées. C'est une bonne chose.

Nous soutenons également cette démarche qui vise à identifier rapidement les élèves majeurs présumés en situation de décrochage scolaire afin de pouvoir leur proposer un accompagnement adapté. Il est essentiel de pouvoir intervenir le plus tôt possible, car plus la prise en charge est anticipée, plus les chances de raccrocher ces jeunes à un parcours de formation ou d'insertion professionnelle sont importantes. Ce dispositif renforce donc la capacité d'agir rapidement face au décrochage et d'éviter que ces jeunes ne restent durablement sans solution proposée.

Concernant le congé éducation payé et les chèques-formation, nous sommes favorables à une refonte globale de ces dispositifs. Nous partageons l'analyse des organisations syndicales, selon laquelle les effets d'aubaine existent actuellement, ainsi que l'effet Matthieu – ceux qui sont déjà les plus qualifiés profitent davantage des aides. M. le Ministre a d'ailleurs annoncé travailler sur un texte à ce sujet.

S'agissant des MIRE, le recentrage du public cible est important. Dans le contexte actuel, les MIRE risquent d'être fortement sollicitées, et il est pertinent de clarifier leurs priorités en retirant certains publics de leur champ d'action. Cette évolution devra s'inscrire en cohérence avec une réforme plus large des acteurs de l'insertion. Nous saluons également le renforcement du rôle d'adressage du FOREm, qui doit pleinement assumer son rôle de régisseur, en orientant les chercheurs d'emploi vers les opérateurs les plus adaptés à leur situation. Chaque organisme doit pouvoir se concentrer sur son public cible et intervenir dans son champ de compétence. Nous soutenons la mesure permettant de retirer un agrément en cas de manquement répété aux obligations légales. Les modalités devront bien entendu être clairement définies dans l'arrêté, afin d'éviter toute incertitude pour les MIRE.

Concernant les cellules de reconversion, la concertation qui a été mise en place avec les différentes parties prenantes est à saluer. Même si les postulats de départ étaient divergents, tous les acteurs se sont réunis autour de la table afin de parvenir à un accord. Certes, chacun a dû faire des compromis, mais cela a permis d'aboutir à un cadre plus clair, dans un climat plus apaisé, où chacun sait désormais à quoi s'attendre. Les 50 années d'expérience accumulées par les cellules de reconversion sont valorisées. Les organisations syndicales disposent dans ce cadre de spécificités et d'atouts précieux. Les représentants syndicaux présents

dans l'entreprise connaissent les métiers, les collègues et les compétences des travailleurs. Nous saluons donc le maintien de leur intervention en complémentarité avec les services du FOREm, afin d'assurer un accompagnement global dans la première phase.

Ensuite, une fois le licenciement annoncé, une cellule pour l'emploi sera mise en place. Nous saluons le rôle de pilotage confié au FOREm. Cette cellule associera le FOREm, les opérateurs d'outplacement et les organisations syndicales. Nous saluons la mise en place d'une évaluation dans les cinq ans, qui permettra de mesurer concrètement l'impact de cette réforme. Par rapport à ce que le PS a dit : les 65 % de taux de conversion, nous ne nous en satisferons pas, nous ne nous en contenterons pas – il en faut plus.

Concernant les agences de placement, nous saluons la suppression de l'obligation de rapport d'activité annuel ainsi que la suppression des chambres de concertation. Cette simplification administrative va dans le sens du principe de confiance porté par la DPR.

Concernant les CISP, nous soutenons la nouvelle réglementation dans le cadre des transferts de filières et le fait que le centre repreneur soit désigné en fonction, d'une part, de la réponse qu'il apporte aux besoins de formation insuffisamment rencontrés au regard de l'analyse existante de l'offre de formation professionnelle et des besoins du marché de l'emploi et, d'autre part, de sa capacité de gestion administrative, financière et pédagogique, et, s'il y a lieu, dans une perspective de transfert du personnel.

Enfin, concernant les CFISPA, l'accent est mis sur l'autonomie et la confiance accordées au centre dans le rôle de vérification de l'éligibilité des bénéficiaires, comme c'est le cas dans d'autres dispositifs en matière de formation professionnelle. Cela permettra une prise en charge des bénéficiaires plus rapide. En effet, les centres auront la possibilité de solliciter un avis du SPW en cas d'hésitation, permettant de prendre la décision la plus appropriée.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio (Les Engagés). – Chers collègues, adapter, corriger et simplifier notre cadre législatif : voici les objectifs de ce texte afin de le rendre globalement plus lisible, plus efficace et mieux adapté aux réalités du terrain. Mon intervention portera sur les volets relatifs à la mobilité et à l'aménagement du territoire.

Pour le premier volet – la mobilité –, les dispositions portées par le décret-programme visent à introduire dans notre législation l'apparition de nouveaux types de véhicules dans la catégorie des écomobis. En 2016, notre Région avait fait office de précurseur en adoptant un cadre décretal pour encadrer le développement d'expériences pilotes en matière d'écomobis. On sait tous que le transport représente une part importante des

émissions de gaz à effet de serre. On connaît aussi l'enjeu de l'électrification ; un enjeu d'autant plus actuel ces derniers jours et ces dernières semaines.

Les modifications décretales prévues visent à compléter notre cadre réglementaire afin de l'adapter aux nouvelles technologies – notamment les batteries et les réservoirs d'hydrogène. De plus, le cadre wallon sera calqué sur le cadre réglementaire de la Région flamande, répondant à une demande de longue date, de la part du secteur, d'harmoniser les règles en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, hormis une exception sur la hauteur maximale. Comme le ministre l'a signalé en séance de Commission, on ne sait pas modifier l'ensemble des infrastructures et des ponts de la Wallonie, car on est lié à la structure de notre territoire et de notre réseau autoroutier.

Il est important de signaler que l'on parle bien d'un projet-pilote limité dans le temps et dans son ampleur. Le Gouvernement pourra en déterminer la durée et le nombre d'autorisations délivrées et les modalités d'évaluation afin d'en mesurer précisément les effets.

Je précise aussi que, à la suite des remarques de notre collègue Hazée lors des débats en commission, nous avons déposé un amendement technique visant à corriger la numérotation des articles du décret tel que modifié. Il sera présenté par mon collègue M. Resinelli.

L'autre volet des mesures dans le domaine de la mobilité porte quant à lui sur plusieurs adaptations au décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière. Ces modifications visent à intégrer les impacts concernant ces véhicules plus lourds et plus longs, au niveau des sanctions administratives, en prenant en compte la dimension du transport exceptionnel et écologique. Dans un contexte où les nouvelles formes de transport et les innovations logistiques se développent, il est essentiel que la modernisation de la mobilité s'accompagne d'un renforcement des règles de sécurité et de leur application.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, plusieurs modifications visent à simplifier les procédures administratives et à améliorer la coordination entre les différents niveaux de décision. Il est par exemple prévu d'anticiper l'avis du fonctionnaire délégué dans l'élaboration des schémas communaux et pluricommunaux. Aujourd'hui, cet avis intervient souvent trop tard dans la procédure, on ne peut plus modifier le dossier et donc on doit repartir pour un nouveau tour, un retour en arrière, ce qui génère des retards administratifs.

En permettant que cet avis soit rendu en amont de l'adoption provisoire par les conseils communaux, la réforme permettra d'éviter des boucles administratives coûteuses à la fois en temps et en argent, de sécuriser juridiquement les projets et d'accélérer la mise en œuvre

des politiques territoriales. De la même manière, le texte prévoit la possibilité de prolonger certains délais en cas de force majeure, comme lors des crises sanitaires ou de cyberattaques. Cette mesure tire les leçons des crises récentes et permet d'assurer la continuité des procédures administratives.

Madame Cremasco, nous avons pu longuement débattre aussi de la possibilité qui sera offerte à un opérateur privé d'initier une demande de révision du plan de secteur visant à inscrire une zone de loisirs. Cette mesure permet de reporter sur le privé des charges et des frais inhérents à cette procédure, qui, jusqu'à présent, étaient supportés par les communes qui se faisaient simplement les porteurs du projet et en assumaient le coût. Cette procédure existe d'ailleurs déjà pour d'autres acteurs économiques. Elle ne réduit en rien le libre choix du pouvoir local ou des fonctionnaires régionaux lors de l'analyse du dossier. Le privé initie la procédure, les administrations instruisent le dossier et l'autorité administrative et politique décide de l'opportunité ou non de modifier ce plan de secteur.

La liste des projets stratégiques visés par un permis gouvernemental va être étendue. Mme De Bue a insisté là-dessus, en citant toute une série de projets qui vont pouvoir avancer de manière plus rapide et plus efficace. C'est important pour toute une série de projets stratégiques sur notre territoire.

Enfin, le projet de décret favorise la dématérialisation des procédures de permis d'urbanisme, permettant aux citoyens et aux acteurs professionnels de suivre l'état d'avancement de leur dossier de manière plus transparente et plus efficace. Aussi, très concrètement, quand on voit la tonne de papier et les caisses que l'on doit parfois transférer d'une administration à une autre pour tous les dossiers assez importants d'urbanisme. Cette procédure de dématérialisation était évidemment très attendue.

Afin de pouvoir initier cette réforme, une expérience pilote avec 20 communes faisant partie des directions extérieures de Namur et du Hainaut I va démarrer cette année. Les modifications apportées permettent d'adapter le cadre légal afin de pouvoir lancer cette expérience pilote, tandis que les étapes suivantes permettront d'étendre progressivement cette dématérialisation à l'ensemble des communes pour 2028.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Chers collègues, notre Parlement est appelé aujourd'hui à examiner la soupe de textes, le « minestrone » de textes proposé par le Gouvernement. Un minestrone, c'est une soupe de légumes épaisse, selon les sources et selon les traditions. Il est parfois servi avec des pâtes, du riz, du parmesan ou encore du lard. Les ingrédients, mais aussi le mode de préparation, la cuisson ou la consistance peuvent varier fortement. Wikipédia nous indique d'ailleurs :

« Traditionnellement, le minestrone était préparé avec les légumes du moment disponibles en cuisine, permettant de consommer même les légumes peu frais et surtout les légumes peu digestes ».

Avec les deux textes, ce sont plus de 325 articles modifiant des dizaines de législations. Au départ, lorsque le document est arrivé au Parlement, c'était 1288 pages de textes et d'avis. C'est un véritable jeu de piste, parfois même un jeu de cache-cache, sans compter que nous avons pu également éprouver certaines failles dans Wallex, le support du droit wallon en ligne. Cela part dans tous les sens, sans ordre ni réelle méthode. Le décret modifie parfois plusieurs fois le même texte à des endroits différents et dans des chapitres différents.

Il n'y a pas non plus vraiment de fil conducteur. J'ai entendu tout à l'heure l'un ou l'une essayer d'en trouver un. Il y a bien sûr des dispositions techniques sans relief particulier, mais il y a aussi des simplifications, souvent bienvenues, que nous pouvons soutenir. Et puis, il y a un certain nombre de choix politiques, négatifs ou positifs, dont une série aurait certainement mérité un débat spécifique, documenté et posé. Le décret-programme, c'est tout le contraire, puisqu'il comprime artificiellement le temps d'examen et le temps de débat. Le Parlement se voit soudainement sollicité sur un amas d'ingrédients – ceux qui étaient là en cuisine –, à savoir des textes modificatifs en tous sens, empêchant ainsi une analyse approfondie, mélangeant inutilement les enjeux et rendant les discussions très certainement illisibles pour ceux et celles qui chercheraient encore à nous suivre.

En passant, cette méthode renforce aussi inutilement les risques d'erreurs sur le plan légistique. Cela pourra sans doute donner lieu à de nouveaux décrets-programmes ; la boucle serait alors bouclée. Les services du Parlement sont aussi mis inutilement sous tension. Je les remercie de tenir le cap et, au passage, d'avoir joint au rapport les notes des réponses écrites que le Gouvernement a pu donner à certaines questions précises posées en commission. Cela peut toujours éclairer les travaux préparatoires.

Est-ce à dire que notre Parlement est submergé de projets de décrets du Gouvernement, et que cela justifierait cette brouette qui arrive en une fois ? Non, que du contraire. Si nous enlevons les décrets d'assentiment pour des traités ou pour des accords de coopération – il y en a très peu –, il est probable que, mis ensemble, les décrets-programmes examinés depuis le début de législature constituent plus de la moitié de l'œuvre législative du Gouvernement.

Dès lors, pourquoi cette soupe de textes ? Est-ce une négociation entre marchands de tapis ? Est-ce une volonté de camoufler des changements problématiques dans un minestrone d'autres textes ? La réponse n'a pas vraiment été adoptée, mais le Gouvernement finit par se caricaturer lui-même. Les amendements déposés à la

dernière minute en commission par la majorité, pour insérer un nouveau chapitre et geler, pour l'année 2026, les taxes antiéconomiques que le Gouvernement avait lui-même rétablies avec son précédent décret-programme, en sont sans doute la figure ultime. Ce qui est en tout cas certain, c'est que cela illustre cette méthode « badaboum » du Gouvernement : on fonce, on n'écoute personne, on stresse tout le monde et, ensuite, on revient au point de départ.

J'en viens aux éléments de contenu de manière plus détaillée puisque, dans ce minestrone, il y a aussi des éléments positifs. Nous les saluerons de façon autant objective et constructive que possible, d'autant que certains ne sont même pas mis en avant par le Gouvernement lui-même.

Par exemple, il y a, avec l'harmonisation dans l'écriture des décrets applicables en matière de publicité de l'administration, M. Daye en a parlé, un effet qui consiste à voir la législation étendue à la transparence en matière de fabriques d'église et autres établissements chargés du temporel du culte. Le Gouvernement n'en a, étrangement, pas dit un mot dans son commentaire des articles, mais ce changement a bien été confirmé en commission suite à nos questions. En tant qu'établissements publics, cette non-application est une anomalie. Il est positif que l'anomalie soit corrigée. Cela vaut évidemment de la même façon pour tous les cultes.

Au-delà, sur cet enjeu de la transparence, le ministre s'est engagé solennellement en commission quant au fait que la codification ne produirait aucun recul en la matière. Si ces modifications avaient fait l'objet d'un décret spécifique, nous aurions apprécié et nous aurions en tout cas proposé que la CADA puisse être entendue en commission à ce sujet, parce que c'est une matière qui touche aux droits des citoyens et citoyennes et qui est sensible. Nous serons contraints à prendre acte de l'engagement du ministre, et nous déposerons néanmoins un amendement pour donner écho à une interrogation portée par la CADA elle-même.

Un autre élément positif concerne le contrôle des dépenses électorales, qui relevait jusqu'ici d'une commission de contrôle qui siège au sein de ce Parlement, et à huis clos. Cette situation était, à nos yeux, inopérante et absurde puisque la législation confie à un organe par essence politique une mission de nature juridictionnelle portant sur des acteurs et actrices politiques.

Le texte transfère cette compétence au Conseil des élections locales, composé des gouverneurs et gouverneuses, et de trois experts ou expertes en droit, avec une instruction préalable de l'administration. Il y a alors là des éléments qui peuvent encore progresser, et nous aurions apprécié que chaque gouverneur soit d'office sorti du siège pour les dossiers qui relèvent de son ressort territorial, afin à la fois d'éviter toute

conflictualité lorsqu'il faut actionner une récusation, et aussi pour renforcer de manière pleine et entière l'apparence d'impartialité. Un amendement a été déposé sur ce sujet, mais je ne le commenterai forcément qu'après que les auteurs l'aient présenté eux-mêmes, par courtoisie parlementaire. Ceci étant, sortir ce contentieux de la Commission de contrôle du Parlement est en tout cas un changement pertinent. Le travail est toutefois réalisé à moitié, puisqu'il subsiste encore le contrôle pour les dépenses relatives aux élections régionales, qui n'est pas visé par ce transfert.

Enfin, ce décret-programme aurait pu aussi être l'occasion de résoudre les failles de Wallex qui ont été identifiées, notamment sur ce conseil du contentieux, puisqu'il y a une forme de double droit qui apparaît dans le support électronique sans que l'on ne sache trop quelle est la version applicable. Nous aurions aimé résoudre cette difficulté. Nous avions d'ailleurs prévu d'interroger la ministre de la Fonction publique, comme le ministre des Pouvoirs locaux nous en avait suggéré l'invitation, mais elle nous a renvoyés vers le ministre-président, qui n'avait pourtant pas répondu à cette question lors de la Commission des affaires générales. Bref, nous sommes ici sans solution, mais nous y reviendrons.

Je ne développe pas maintenant certains éléments venus en prolongation des échanges en commission. J'ai vu l'un ou l'autre amendement, mais bien évidemment, je ne m'exprimerai à ce sujet qu'après que les auteurs les aient présentés.

À côté de cela, à côté de ces éléments positifs dont j'ai donné certaines illustrations, le temps m'empêche d'en faire d'autres, il y a alors des occasions manquées, des textes inaboutis. Il y a, dans le minestrone, des ingrédients appétissants à la base, mais qui ont en fait mal mûri.

En matière de chasse, par exemple, le Gouvernement ambitionnait de réaliser des plans de gestion pour plusieurs espèces, qu'il s'agisse de les protéger, comme la perdrix grise en état de conservation défavorable, M. Dewez en a parlé, ou encore comme les faisans qui sont actuellement élevés pour être relâchés, abattus quelques minutes plus tard, défiant la logique même du bien-être animal. Qu'il s'agisse aussi, à l'inverse, de réguler davantage une situation identifiée d'ailleurs depuis très longtemps comme problématique, nous pensons en particulier aux sangliers, artificiellement maintenus en trop grand nombre et qui causent des dégâts, notamment aux cultures. Le Gouvernement a toutefois plié devant le désaccord du lobby des chasseurs contre un avis commun qui réunissait pourtant les syndicats agricoles, les propriétaires forestiers, la filière bois et encore les associations environnementales, excusez du peu. La disposition est réduite à la seule espèce de la perdrix grise. C'est évidemment trop réducteur. Nous déposerons un amendement pour corriger ce point.

Il y a aussi une perplexité sur certaines fausses simplifications lorsque, par exemple, il est prévu une indexation annuelle des seuils de délégation en matière de pouvoirs locaux. Cela veut dire que l'ensemble des praticiens vont devoir, très régulièrement, adapter des seuils qu'ils avaient pourtant mémorisés par cœur.

Il en est de même de l'habilitation sans balises et sans limites pour revoir le Code de la démocratie locale. Ne nous revenez en tout cas pas, Monsieur le Ministre, avec des chiffres romains, comme un de vos prédécesseurs en avait fait l'expérience. En la matière, c'est un peu la doctrine d'un autre Gouvernement qui s'appliquera : « *We zullen zien* ».

Enfin, il y a des éléments qui ne passent pas, des reculs graves, des ingrédients manifestement indigestes que l'on tente de faire passer avec la soupe d'ensemble. Tel est le cas en matière d'emploi et de formation autant qu'en matière d'allocations familiales, ma collègue, Bénédicte Linard, y viendra d'ici quelques minutes. Elle évoquera aussi les amendements déposés à ce sujet en matière d'emploi. Tel est également le cas en matière d'aménagement du territoire. Veronica Cremasco viendra aussi à la tribune et exposera un amendement prévu à ce sujet.

Pour terminer, tel est encore le cas pour la politique climatique, avec la suppression du panel citoyen. Nous ne reviendrons pas ici non plus sur les reculs en matière de développement rural. C'est un recul d'autant plus inattendu que les Engagés avaient annoncé vouloir, à l'inverse, renforcer et consolider les mécanismes en matière de politique climatique. Il était question – rendez-vous compte – d'une convention citoyenne, d'un pacte citoyen et même d'un référendum. Nous sommes ici, encore une fois, avec le contraire des engagements qui avaient été pris. Le Gouvernement seul, puisqu'il y a un démantèlement décréteil et une prise de pouvoir gouvernementale, cela a été attesté par le Conseil d'État et Mme De Rodder l'a déjà dit avant nous, à la tribune, le Gouvernement consultera des citoyens. Combien ? Comment ? Pour quoi faire ? *We zullen zien*.

Ce recul s'inscrit par ailleurs – cela nous inquiète d'autant plus – dans un mouvement manifestement plus large au sein de votre Gouvernement et de votre majorité, avec une fermeture, voire une hostilité à l'égard des mécanismes de participation. Nous pourrions revenir avec plusieurs ingrédients. À nouveau, les conclusions de la Commission délibérative, adoptée à l'unanimité juste à la fin de la dernière législature, sont au congélateur. Nos propositions pour que le droit d'être entendu au Parlement, qui existe ici au sein du Parlement de Wallonie et qu'il soit étendu au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, convenons qu'elles sont au frigo, puisqu'un groupe de travail a été créé. Nous attendons déjà plusieurs mois de voir ce qui peut en découler. Cette semaine, c'étaient nos propositions relatives à la facilitation des consultations populaires

régionales, où les propositions ont été écartées d'un revers de main.

Nous ne pouvons pas prétendre que les propositions que nous formulons sont les propositions optimales. Elles sont bien sûr soumises au débat. Il est par contre paradoxal d'écarter toute idée et de n'en proposer aucune, surtout quand, quelques jours avant, on fait des déclarations dans la presse pour demander – c'était M. Gardier – que les consultations populaires deviennent une habitude en Wallonie. Nous en sommes fort loin.

Voilà un certain nombre d'éléments devant cette cuisine du Gouvernement. Mes collègues viendront évidemment à la tribune pour développer certains points, mais vous aurez compris que nous ne pourrions pas soutenir ce minestrone gouvernemental.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Avant de venir sur l'emploi et la formation, je voudrais revenir sur le recul en matière d'allocations familiales. Ces allocations, déjà affaiblies par l'Arizona avec le report de deux mois de l'indexation, sont à nouveau attaquées par la réduction des droits des jeunes de 18 à 21 ans.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est que vous n'avez pas répondu, Monsieur le Ministre, à la question de savoir si les familles monoparentales y gagnent ou y perdent avec votre décret-programme. Ni vous ni le ministre-président n'avez pu nous l'expliquer. Jusqu'ici, ces familles touchaient 24 euros mensuels supplémentaires par enfant pour des revenus allant jusqu'à 30 000 euros bruts par an, et ce supplément passait à 12 euros pour les revenus allant de 30 000 à 54 867 euros brut. Aujourd'hui, vous uniformisez le supplément avec un seul plafond. C'est plus simple, certes, mais vous l'abaissez à 50 000 et le montant passe de 24 à 20 euros. Votre décret parle bien de 20 euros et vous n'avez pu fournir aucune explication. Est-ce une question d'indexation ? On ne sait pas. Dès lors, ce serait bien que l'on en sache enfin plus avant de voter votre texte.

En matière d'emploi et de formation, ce décret-programme est une belle illustration du minestrone, de la grosse soupe du Gouvernement : je vous mets un peu de MIRE, un peu de CISP, un peu de Wallonie Entreprendre, un peu de titres-services. Pourtant, tels les convoyeurs, nous attendons, un peu inquiets, le grand jour de vos réformes sur les mêmes sujets. Outre quelques éléments intéressants de simplification administrative ou de protection des travailleuses en matière de titres-services, nous remarquons des reculs importants. C'est le cas pour les MIRE, pour lesquelles nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous modifiez le décret pour resserrer les publics qui peuvent accéder aux MIRE.

Vous nous avez dit que le FOREm pourrait toujours adresser des demandeurs d'emploi vers les MIRE, mais

selon une autre logique, et que cela leur permettrait de se recentrer sur les publics les plus éloignés de l'emploi. Sauf que c'est déjà ce qui se trouve dans le décret actuel, qui prévoit que les MIRE sont mieux dotées pour accompagner les demandeurs les plus éloignés du marché de l'emploi. Dès lors, il n'était pas nécessaire de changer le décret, sauf si votre volonté est bien de vouloir exclure une partie du public cible.

Toujours dans cette logique d'exclusion, vous supprimez la possibilité que 10 % du public accompagné par les MIRE soient « hors des cases ». C'est ce qui existe aujourd'hui. Par exemple, des personnes qui éprouvent certains freins majeurs à l'emploi, comme des troubles de santé mentale, une précarité résidentielle ou un isolement social, qui ne sont pas formalisées par un statut administratif et qui ne relèvent donc pas des critères stricts du public cible des MIRE actuellement. Pourquoi supprimer cette possibilité ? Vous auriez pu écrire le texte autrement, si la volonté était quand même d'adresser ces publics vers les MIRE. Ceci ne fait donc pas sens, même selon votre nouvelle logique. Ecolo a donc redéposé les deux amendements demandant de ne pas réduire l'adressage de certains publics par le FOREm aux MIRE.

Si l'on regarde en parallèle de ce décret-programme – je sors un peu de ce contexte – ce que vous prévoyez pour le dispositif SINE, on se dirige vers de possibles pertes de milliers d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et du non-marchand. Concrètement, on parle de 4 000 emplois qui pourraient disparaître en trois ans. Pourtant, ces emplois sont non délocalisables et concernent des services essentiels à la population comme les ressourceries, les taxis sociaux ou bien d'autres encore. C'est le cas, pour ancrer cela dans le réel, par exemple, de la centrale de soins à domicile de La Louvière. Dans cette centrale, les contrats SINE sont majoritairement des transporteurs et des accompagnateurs de personnes en perte d'autonomie.

Ecolo a défendu il y a quelques semaines et défendra encore les aidants proches, mais nous défendons aussi ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, offrent des services essentiels. Votre réforme SINE, telle que prévue aujourd'hui, va les mettre à mal. J'espère que vous allez pouvoir les entendre dans la suite de votre processus.

Ensuite, puisque des réformes importantes s'annoncent en emploi et en formation, je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre Jeholet, d'avoir une attention particulière pour les femmes. Nos auditions de Vie féminine, de Solidaris et du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes nous ont bien rappelé que l'impact sur les femmes en matière de formation et d'emploi doit être étudié de manière spécifique. On ne veut pas revivre ce que l'on a connu avec le test genre sur votre réforme ALE, qui disait de manière hallucinante que, pour cette réforme des ALE, le test

genre était sans objet en matière d'impact spécifique sur les femmes.

Il faudra donc, par exemple, tenir compte des temps partiels dans votre réforme des aides à la formation ou, de manière plus transversale, évaluer ce qui empêche les femmes plus que les hommes de se former ou de travailler, et proposer des solutions spécifiques dans vos réformes. Nous y serons attentifs. On attend donc de vous que vous ayez ce focus sur le genre.

Votre décret-programme n'est donc qu'un avant-goût en matière d'emploi et de formation. Nous espérons que vos réformes seront, en matière de goût, plus douces qu'aigres. Nous y serons très attentifs.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Mesdames et Messieurs les Députés, dans ce grand minestrone, il y a beaucoup d'éléments et de modifications du Code du développement territorial. Dans un contexte marqué par des crises, avec certaines dispositions visant à rendre les procédures plus flexibles – en permettant, par exemple, d'adapter les délais des enquêtes publiques et des études d'incidence –, cette évolution répond à un besoin réel, tant pour les citoyens que pour les administrations, de mieux gérer les situations exceptionnelles. Nous le saluons, mais je qualifierais cela d'ajustement. C'est d'ailleurs marrant de constater que nous n'avons pas la même perspective, les mêmes analyses, puisque Mme De Bue, cheffe du groupe MR, en a fait son principal discours sur l'aménagement du territoire.

Ce ne sera pas notre cas. Nous voulons mettre en évidence trois grandes pièces maîtresses de ce minestrone : une avancée significative – c'était plutôt goût – ; un levier que l'on trouve intéressant, mais qui a été insuffisamment balisé ou exploité ; et enfin, une mesure problématique – pour ne pas dire imbuvable, Monsieur Di Antonio –, une dent dans le minestrone.

L'avancée significative concerne le renforcement de la tutelle régionale sur les schémas de développement communaux. L'aménagement du territoire, même s'il doit se penser à l'échelle locale, ne peut pas se penser uniquement à l'échelle locale. Tout l'intérêt de l'aménagement du territoire est de faire le lien entre ces deux échelles, le local et le régional. Il s'agit évidemment de s'inscrire dans une logique de bien commun qui dépasse les frontières uniquement communales. Les enjeux, qu'il s'agisse de la gestion des inondations ou de la lutte contre l'étalement urbain – les deux enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire, et même en matière d'enjeux tout court de la Wallonie – nécessitent une coordination à l'échelle supracommunale.

Dans cette perspective, on a évidemment des plans supracommunaux, et notamment le Schéma de développement du territoire, qui jouent un rôle structurant et qui identifient des centralités de

concentration de l'urbanisation. Les communes disposent d'un délai de six ans pour adapter leur schéma de développement communal. Ce qui est proposé ici par la majorité MR-Les Engagés, c'est d'élargir les motifs de refus qui permettent à la Région de refuser un schéma de développement communal. Ce refus ne repose plus uniquement, comme c'est le cas maintenant, sur des critères dits de légalité, mais il peut également s'appuyer sur des motifs d'opportunité. Je dois dire que l'on ne s'y attendait pas, mais c'est la proposition de ce Gouvernement, en lien avec les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre les inondations. C'est une évolution importante qui va permettre au Gouvernement de juger de la conformité des projets des communes en tenant compte de la pertinence d'enjeux plus globaux. Cette échelle manquait. Les inondations de 2021 ont démontré de manière tragique les conséquences d'un aménagement du territoire insuffisamment coordonné. Il est donc essentiel que les décisions locales s'inscrivent dans une cohérence à l'échelle des bassins-versants. Même si le groupe PS a essayé, on n'a pas eu de référence à l'échelle des bassins-versants, mais comptez sur nous pour continuer le travail parlementaire en la matière. La bonne échelle pour lutter contre les inondations, c'est l'échelle supracommunale. Il faut la renforcer.

Néanmoins, un cap est déjà franchi ici : le renforcement de la tutelle régionale. Un élément que l'on voulait ajouter, c'est que cette tutelle ne doit pas se limiter à un rôle de contrôle a posteriori. Pour nous, elle doit s'accompagner de moyens humains et financiers pour les communes, qui sont confrontées à des dossiers souvent complexes et exigeants. Un des moyens humains et financiers que l'on pourrait mettre à disposition pour lutter contre les inondations, par exemple, dans la vallée de la Vesdre, c'est le Labo-Vesdre. Ainsi, l'outil que vous proposez ici – et que nous voulons bien soutenir – pourrait être un outil incitatif, et pas un simple mécanisme de sanction. Cela permettrait que cet outil devienne réellement une porte d'entrée vers un cercle vertueux. Cela, c'était l'élément goûté du minestrone.

Un deuxième élément est intéressant, mais insuffisamment exploité ou balisé de notre point de vue : c'est le précompte immobilier différencié. L'idée est d'utiliser cet outil fiscal pour orienter les investissements vers la rénovation du bâti existant et la revitalisation des centralités. L'idée est évidemment pertinente. C'est vraiment une revitalisation de ces quartiers en déclin ; en tout cas, en théorie. Le problème, c'est que le dispositif proposé s'appuie sur le modèle du précompte immobilier fiscal de 1975, qui est complètement obsolète et qui mériterait non pas d'être noyé dans un minestrone, mais d'avoir un débat et un projet de décret à part entière. Le deuxième élément par rapport au précompte immobilier...

(Réaction de Mme Roberty)

M. le Président. – Puis-je solliciter quelques instants de votre attention ?

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame Roberty, l'aménagement du territoire, la fiscalité, la justice fiscale et le précompte immobilier pour valoriser les quartiers en déclin...

M. le Président. – Ne personnalisez pas mon propos.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis sûre que cela l'intéresse, mais qu'elle avait un truc hyper important...

M. le Président. – Poursuivez votre intervention, Madame la Députée.

(Réaction de Mme Roberty)

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Ceci étant, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux, pour le groupe Ecolo, vous représentez, dans le chef de vos compétences, une opportunité inédite. C'est la première fois que ces deux compétences sont entre les mêmes mains. Pour nous, il faut faire quelque chose de mieux du précompte immobilier différencié. Une petite étape est franchie, mais il y a moyen d'y consacrer autre chose qu'un petit bout de carotte dans un minestrone. Toutefois, c'est un premier pas.

Monsieur Di Antonio, spéciale dédicace : l'article 147, qui est devenu l'article 148, comporte une disposition qui, pour nous, est comme une dent dans le minestrone, c'est carrément imbuvable. J'ai redéposé, avec Stéphane Hazée et tout le groupe Ecolo, une proposition d'amendement qui demande de supprimer cet article 148 relatif à la zone de loisirs. Pourquoi ? Parce que cette mesure permet à des opérateurs privés qui sont porteurs d'un projet touristique d'initier une demande de révision de plan de secteur. Ce sont des porteurs de projets, mais pas des porteurs de projets territoriaux, par exemple, d'alimentation durable – on sait à quel point aujourd'hui l'enjeu est grave – ni des porteurs de projets de développement d'énergies renouvelables. Monsieur le Ministre, vous allez peut-être répondre de façon pertinente à ma grande question cette fois-ci : pourquoi cette exception pour les porteurs de zones touristiques et de zones de loisirs ? Ils pourront, eux, faire une demande de révision du plan de secteur.

Pour rappel, le plan de secteur organise l'affectation du territoire à l'échelle de la Wallonie et prévoit – nous sommes tous d'accord là-dessus – une quantité de zones urbanisables beaucoup trop importante. L'enjeu actuel, c'est de limiter l'artificialisation des sols, conformément

à vos propres objectifs de réduction de l'étalement urbain. Or, permettre des demandes de révision à l'initiative d'un seul secteur d'acteurs privés revient de facto à externaliser une partie de la planification. Cela risque d'accentuer la pression sur les terres agricoles et les espaces non urbanisés, tout en envoyant un signal contradictoire par rapport à des politiques publiques qui sont poursuivies. En effet, d'un côté, on dit que l'on renforce la planification, qu'il faut absolument lutter contre les inondations et l'étalement urbain et, de l'autre, on introduit des mécanismes d'exception incompréhensibles. D'après nous, le côté particulièrement exceptionnel de la mesure pour ceux-ci est incompréhensible. Une telle incohérence a affaibli la crédibilité de l'action publique en matière d'aménagement du territoire, ce qui compromet les objectifs de durabilité. Cette disposition ne peut pas être soutenue en l'état, d'où l'amendement que je vous ai présenté.

En conclusion, ce décret-programme, ce grand minestrone, présente des avancées, notamment en renforçant la cohérence de la gouvernance territoriale. Toutefois, certaines mesures restent insuffisantes ou vont clairement à l'encontre des objectifs poursuivis. Il est essentiel de soutenir des dispositifs qui contribuent à une gestion plus cohérente et résiliente du territoire, tout en s'opposant à ceux qui risquent d'en fragiliser les fondements.

M. le Président. – Chers collègues, je vous propose de clôturer provisoirement les interventions sur les projets de décret-programme.

Pour rappel, le Gouvernement interviendra après les questions urgentes et d'actualité. Il a été convenu que le Gouvernement ait une heure pour s'exprimer avant que nous n'entamions les répliques. Il m'est indiqué que différents membres du Gouvernement interviendront et, par ailleurs, que M. Jeholet s'exprimera au nom de M. le Ministre-Président si nécessaire.

**Proposition de décret
insérant un article D.172/1 dans le Livre II du
Code de l'environnement constituant le Code de
l'eau et modifiant l'article D.396 en vue
d'interdire l'utilisation de pesticides dans les
zones de prévention des captages d'eau,
déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée,
Mme Cremasco et M. Mockel
(Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret insérant un article D.172/1 dans le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau et modifiant l'article D.396 en vue d'interdire l'utilisation de pesticides dans les zones de prévention des captages d'eau, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mmes Dejardin et Jacqmin sous le n° 379 (2025-2026) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, en novembre dernier, suite à de nombreuses auditions qui nous ont occupés au sein de ce Parlement sur la thématique des pesticides, mais également suite à une résolution globale que nous avons proposée en synthèse de ces auditions, nous avons déposé une proposition de décret que nous considérons comme particulièrement importante.

Elle est importante, car elle vise un basculement dans la protection de nos ressources en eau, de notre santé et de notre environnement en interdisant l'usage des produits phytopharmaceutiques, plus communément appelés pesticides, dans l'ensemble des zones de prévention de captage d'eau potable. Il s'agit d'un basculement : à la logique curative, nous préférons la logique préventive ; aux impacts sur les masses d'eau, nous préférons l'arrêt des pollutions en amont ; au coût de dépollution pour la collectivité, nous préférons la réduction des risques et l'évitement des dépenses ; aux menaces sur la santé publique, nous préférons le bon sens et la protection de ce qui nous est le plus précieux.

Je vais rappeler brièvement pourquoi ce décret nous semble absolument nécessaire. Tout d'abord, la Wallonie compte 34 masses d'eau souterraine, qui sont suivies dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau. Si leur état quantitatif est globalement bon – 97 % sont

ainsi considérés en bon état –, la situation est néanmoins beaucoup plus préoccupante sur le plan qualitatif : en 2019, seulement 47 % des masses d'eau souterraine étaient en bon état sur le plan chimique, alors même que 80 % de notre eau du robinet provient de ces dernières. Autrement dit, plus de la moitié de nos réserves d'eau potable sont d'ores et déjà dégradées chimiquement. Les principales causes sont connues : les nitrates et les pesticides issus de l'agriculture.

Aujourd'hui, 12 masses d'eau sur 34, soit 35 %, sont déclassées pour ces raisons, principalement dans le nord de la Wallonie où les pressions agricoles sont les plus fortes. Ces chiffres montrent donc l'ampleur du problème. Par ailleurs, les auditions récentes au Parlement nous ont rappelé les impacts préoccupants des pesticides sur la santé publique : les troubles neurologiques, la baisse du quotient intellectuel, les troubles de l'attention, les maladies neurodégénératives comme Parkinson ou Alzheimer ainsi que certains cancers. Le biomonitoring humain réalisé en Wallonie en 2020 confirme cette exposition. En effet, 90 % des enfants et des adolescents de notre Région présentent des traces de pesticides dans leur organisme.

Stopper l'utilisation de ces substances à proximité des captages d'eau relève donc clairement du principe de précaution. Réduire l'exposition à la source permet de prévenir ces risques sanitaires, qui peuvent ensuite devenir difficiles, voire impossibles à traiter.

Enfin, la pollution des eaux souterraines représente également des coûts importants pour la collectivité. En 2020, 91 % des volumes d'eau souterraine prélevés ont dû être traités pour être rendus potables. Ces traitements pour éliminer ces pesticides, notamment la filtration au charbon actif, sont particulièrement coûteux. Selon une étude menée auprès de la CILE, de la SWDE et de l'INASEP, le traitement des pollutions d'origine anthropique – pesticides, nitrates – représentait déjà 3 100 000 euros par an en 2018. Or, je pense que beaucoup de ministres ici souhaiteraient avoir cette petite rawette dans leur budget annuel. Comme souvent en matière environnementale et en matière de santé, prévenir coûte moins cher que dépolluer.

Au-delà du coût, cette pollution menace aussi directement la pérennité des captages, puisque certains doivent être tout bonnement abandonnés lorsque la contamination est trop importante. Tenez-vous bien : entre 2000 et 2020, 311 sites de captage ont été définitivement mis hors service en Wallonie. Cela représente plus de 10 % de l'ensemble des volumes d'eau annuels distribués publiquement dans notre Région ; 10 % qui sont tout simplement déclassés. Dans près de la moitié des cas, ces fermetures étaient liées à des pollutions, notamment par des nitrates et des pesticides. Vous l'aurez compris, protéger les zones de captage, c'est à la fois préserver notre eau potable, la santé publique, et éviter des coûts importants pour la collectivité.

Je ne vais pas m'appesantir ici sur le contenu technique de notre décret, je l'ai fait en commission en détail. Néanmoins, notre proposition est bien d'interdire l'ensemble de la pulvérisation de pesticides dans ce que l'on appelle la zone I, la zone IIA et la zone IIB autour des zones de captage. Ces zones sont définies scientifiquement et validées par arrêté ministériel pour chaque captage. Elles représentent des zones qui couvrent le temps que met la pollution pour atteindre le captage entre 24 heures et 50 jours. Le risque est donc tout à fait réel.

L'objectif de notre texte n'est pas de pénaliser les agriculteurs. J'ai entendu, parmi les reproches faits en commission, que nous ne concertions pas suffisamment ceux-ci, par exemple. Je le précise, leur activité restera possible, mais sans pesticides dans ces zones. La transition de ces agriculteurs sera accompagnée par des programmes déjà existants : les MECAP, les MECAP Bio, qui prévoient des compensations financières pour les pertes de rendement. Nous proposons donc d'élargir ces aides aux zones de prévention IIA et IIB pour soutenir les agriculteurs dans ces évolutions.

C'est pour le point de vue technique et le contenu de notre proposition de décret.

J'aimerais maintenant ajouter un point plus politique. Ce qui nous étonne beaucoup dans ce dossier, c'est qu'il ne s'est pas passé grand-chose sur les bancs du Gouvernement. Nous avons démarré nos échanges fin novembre, avec une première discussion autour de cette proposition de décret dans le cadre des travaux de la Commission de l'environnement. Le 25 novembre, au moment de présenter notre proposition de décret au Gouvernement, M. le Ministre nous indiquait qu'il viendrait deux jours plus tard au Gouvernement avec un package complet sur les pesticides, comprenant un décret notamment relatif à la protection des zones de captage. Nous avons donc été constructifs et avons attendu très patiemment. Aujourd'hui, plus de 17 semaines plus tard, où en est-on ? Nulle part. Quatre mois pendant lesquels aucun texte n'a été présenté au Gouvernement sur le sujet. Aucune discussion n'a abouti, aucune décision n'a été prise, alors que, pendant ce temps, des pesticides pulvérisés autour des captages continuent d'empoisonner nos masses d'eau.

Pendant ces quatre mois durant lesquels vous avez, semble-t-il, Monsieur le Ministre, discuté longuement, en particulier avec les syndicats agricoles, on ne voit toujours rien venir. D'autres acteurs d'ailleurs ne voient rien venir : les nombreux acteurs et organisations auditionnés il y a quelques mois au sein de ce Parlement qui s'impatientait dans un courrier du 13 janvier dernier paru dans la presse, des médecins auditionnés, les associations environnementales ou encore certains spécialistes, professeurs d'université en matière agricole ou autres acteurs de terrain. Ils exprimaient alors une préoccupation très forte, voire une certaine impatience, face au manque d'avancées, quatre mois après les

auditions parlementaires, et dénonçaient à la fois le contraste entre la gravité des constats établis par les experts et le rythme actuel des décisions politiques, jugé trop lent au regard des risques sanitaires documentés.

Ils reprochaient également l'absence de vision systémique, articulant politique agricole, politique sanitaire et prévention dans une logique One Health, alors même que les auditions avaient montré que les verrous actuels n'étaient pas uniquement techniques, mais structurels. Leur courrier soulignait également l'absence de publication des conclusions des auditions, qui sont comme par magie arrivées sur nos bancs au moment de la discussion de notre décret, il y a deux semaines.

Un autre exemple : les citoyens, inquiets pour leur santé, récoltent des centaines de signatures de leurs voisins et de leurs concitoyens, et s'ajoutent ainsi aux 45 000 autres signatures déjà engrangées en ligne. Ceux-ci obtiennent une audition au sein du Parlement en janvier dernier pour nous faire part de leurs préoccupations. Ils réclament une action résolue et efficace pour mieux protéger la santé. Nous avons toutes et tous été touchés au cœur par cette audition ; malheureusement, cela n'a pas fait bouger davantage le Gouvernement.

Pire, le 24 février dernier, le Gouvernement, en tout cas le MR et les Engagés, ont dévoilé leurs intentions : ne rien faire. En témoignent leurs votes contre une proposition de loi au niveau fédéral déposée par nos collègues écologistes pour interdire les pesticides à base de PFAS, qui sont pourtant une priorité absolue étant donné leur persistance dans l'environnement. MR et les Engagés, vous avez voté contre cette proposition de loi ; dont acte. Je ne reviendrai pas ici sur l'avis du Conseil d'État qui nous est parvenu entre-temps, mais j'avoue ne toujours pas comprendre cette obstination du Gouvernement à ne pas agir.

Cela fait maintenant plusieurs dizaines d'années que le secteur agricole est soutenu pour la transition en matière de protection des captages :

- entre 2000 et 2019, ce sont plus de 100 millions d'euros qui ont été investis par la SPGE en actions concrètes pour la protection des captages, le financement d'études ou de mesures volontaires comme les contrats de captages ;
- depuis 10 ans, l'ASBL Protect'eau, est active dans les zones de captage pour sensibiliser les agriculteurs et l'impact de l'usage des pesticides sur les ressources en eau, pour les former et les accompagner dans des pratiques moins impactantes ;
- depuis quatre ans, le projet biologique porté par l'UNAB vise spécifiquement la formation et la sensibilisation des agriculteurs situés en zone de captage ;
- depuis 2024, les agriculteurs situés en zone de captage peuvent obtenir des aides financières

directes, les MECAP, pour se convertir en agriculture biologique.

Tout cela est financé par les finances publiques et, en particulier, par les citoyens via leurs factures d'eau.

Ce sont 25 ans de sensibilisation, 25 ans d'accompagnement, 25 ans de concertation avec le secteur agricole, 10 ans de déploiement d'un dispositif d'accompagnement intense pour les agriculteurs situés en zone de captage et plus de 100 millions d'euros investis pour les aider à la transition.

Alors, non, Monsieur le Ministre, le temps n'est plus aujourd'hui à la concertation. Monsieur le Ministre et Madame la Ministre de l'Agriculture : oui, vous devez impérativement décider et, l'heure de la décision, c'est maintenant.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Mesdames et Messieurs les Ministres, cette proposition de décret traite d'un sujet important qui nous mobilise toutes et tous. Nous pouvons aujourd'hui rejoindre les objectifs défendus par le groupe Ecolo et par tant d'autres au sujet de la protection de nos captages d'eau. Par contre, nous ne pouvons pas rejoindre la méthodologie proposée par ce texte qui nous a été soumis il y a 15 jours en commission.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – En novembre, Madame la Députée.

Mme Véronique Durenne (MR). – Vous l'avez représenté il y a 15 jours en commission. Est-ce exact ? Oui, c'est exact.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – C'est exact, mais vous avez eu quatre mois pour l'analyser en détail et formuler des propositions d'amendement.

Mme Véronique Durenne (MR). – Vous l'avez présenté il y a 15 jours en commission puis il y a eu un vote.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Oui, pour la deuxième fois.

M. le Président. – Un peu d'incises, un peu de vie, mais pas trop quand même.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Cette proposition manque, selon nous – cela ne va pas vous plaire, Madame Tellier – de sérieux. Plusieurs éléments me permettent d'établir ce jugement aujourd'hui.

Tout d'abord, comme je l'ai indiqué en commission, ce texte n'a ouvert aucune concertation avec le secteur agricole qui serait tout à fait impacté par l'interdiction prévue dans cette proposition de décret.

Selon vous, Madame Tellier, je n'aimerais pas l'histoire, selon vos propos tenus en commission il y a 15 jours. J'ai été assez triste d'entendre ces propos en commission, car, d'une part, vous le savez très bien, ce n'est pas correct et, d'autre part, l'histoire politique de notre Région m'a tout de même enseigné que, pour avoir une bonne adhésion aux politiques environnementales en agriculture, il était tout à fait primordial de concerter le secteur agricole. Je ne dis pas que rien ne doit avancer sans l'accord des représentants agricoles, mais je pense qu'il serait idiot et contre-productif de se passer de cette concertation.

D'ailleurs, je tiens à saluer la concertation actuelle qui est menée par le Gouvernement sur le sujet. C'est un travail qui prend du temps et c'est bien normal lorsqu'on connaît les implications que cette interdiction pourrait avoir sur les activités agricoles.

Pour Mme Tellier, il y a déjà eu assez d'accompagnement, assez de sensibilisation auprès du secteur agricole ces dernières années. Nous prenons acte qu'elle juge la concertation actuelle inutile.

Ensuite, ce texte ne prend pas en considération les conséquences qu'il créerait. Ecolo nous dit qu'une compensation financière pour les agriculteurs existe déjà via les MECAP, mais ils n'ont aucune idée de la superficie précise que cela représente ainsi que du nombre d'exploitations concernées. Vu que cette proposition de décret ne possède pas de dispositions relatives à des moyens financiers supplémentaires pour les agriculteurs, on peut conclure que ce budget MECAP, qui est limité, est suffisant aux yeux d'Ecolo pour les agriculteurs concernés, ce qui n'est, vous le savez, absolument pas le cas avec un nombre bien plus important d'agriculteurs qui seraient concernés aujourd'hui par cette interdiction.

Arrêtez de dire que votre proposition de décret prévoit un soutien financier. Il était déjà – vous le savez – existant préalablement à la rédaction de votre texte. Dans l'état actuel des choses, il serait bien insuffisant.

Votre peu de souci de la viabilité économique des exploitations agricoles concernées est vraiment une erreur politique, qui est malheureusement récurrente au sein du groupe Ecolo.

Enfin, comme je l'avais déjà indiqué en commission dans le dispositif des articles, ce texte ne fait aucune distinction entre les zones karstiques et non karstiques. Pourtant, nous savons tous que la priorité est bien sûr d'avancer sur les zones karstiques.

Pour terminer, j'ai pu lire sur les réseaux sociaux d'Ecolo : « Les Engagés et le MR refusent de protéger notre eau potable des pesticides ». Oui, on peut lire ce genre de déclaration sur les réseaux sociaux. C'est faux et ce simplisme pourrait presque ressembler à du populisme. Nous soutenons pleinement le travail actuellement réalisé au sein du Gouvernement. Nous

défendons également la concertation menée avec le secteur agricole. Nous avons également cette volonté d'avancer dans ces zones particulièrement sensibles que sont les zones IIA et IIB karstiques. Ces zones sont bien sûr prioritaires.

Le Gouvernement – je tiens à le dire – travaille avec méthodologie, travaille avec concertation, tout ce qui manque à cette proposition de décret d'Ecolo.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – J'interviens dans le cadre de ce débat en remplacement de ma collègue, Valérie Dejardin, qui suit ce dossier en Commission de la santé et qui est excusée ce matin.

Pour nous, groupe socialiste, nos zones de captage d'eau sont insuffisamment protégées contre les pesticides. Or, protéger notre eau potable, c'est protéger notre santé publique. Les experts de la santé et de l'environnement que nous avons auditionnés ont été unanimes sur ce point.

Protéger notre eau, éviter une pollution aux pesticides en amont, c'est aussi protéger nos finances publiques. Car chaque euro investi dans la prévention permet d'en éviter plusieurs en dépollution. La prévention à la source coûte moins cher que le traitement des pollutions.

Aujourd'hui, il faut le dire clairement, ce sont les citoyens qui paient cette dépollution via leur facture d'eau. Pour le groupe socialiste, c'est inacceptable.

Là, pendant que les citoyens s'inquiètent, pendant que les scientifiques nous alertent, la majorité regarde malheureusement passer la caravane. On nous dit : « Attention à ne pas légiférer trop vite. Le Gouvernement travaille déjà sur le sujet ». Toutefois, chers collègues, le Parlement n'est pas spectateur, il est législateur. Lorsqu'un enjeu touche à la qualité de l'eau potable, à la santé publique et aux finances publiques, il est de notre responsabilité de fixer un cadre clair.

Ce décret n'empêche évidemment pas l'action du Gouvernement. Permettez-moi de le dire, jusqu'à présent, en dehors des annonces, les avancées concrètes promises depuis longtemps par le ministre se font malheureusement attendre. C'est précisément face à cette inaction que l'opposition parlementaire se mobilise.

Nous avons également déposé un texte sur ce sujet. Aujourd'hui, c'est le groupe Ecolo qui en propose un et nous tenons à le remercier pour l'initiative. Nous ne nous faisons malheureusement pas trop d'illusion sur le sort qui sera réservé à ce texte, et les propos de Mme Durenne en disent également long.

En commission, en novembre, la majorité a demandé l'avis du Conseil d'État. Cet avis a formulé

une seule remarque : une précision technique de définition. Pour y répondre, des amendements ont été déposés. Pourtant, même ces ajustements techniques ont été rejetés par la majorité.

Dès lors, soyons lucides, le débat n'est plus technique, mais politique. Ce débat, il faut l'assumer. Oui, il faut accompagner le monde agricole ; oui, il faut soutenir les transitions ; oui, il faut développer des alternatives. Par contre, accompagner ne peut pas signifier attendre indéfiniment. Parce que pendant que nous hésitons et que nous tergiversons, les pollutions continuent et les captages se dégradent.

Depuis le début de cette législature, vous invoquez la responsabilisation des pouvoirs publics. Aujourd'hui, la responsabilité, c'est la prévention. Protéger nos biens communs, ce n'est pas une option, c'est une responsabilité. Le groupe socialiste fera ce choix de responsabilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, la problématique de contamination des captages représente un enjeu majeur de santé publique, mais aussi un enjeu environnemental. Il n'y a absolument aucun débat sur l'importance et la nécessité de préserver les ressources en eau. Cela a déjà pu être porté par notre majorité au sein des différentes commissions. Les impacts environnementaux, sociétaux ou encore économiques seront largement moindres en agissant en amont, à la source. Tout le monde est d'accord là-dessus. Le groupe Ecolo n'est donc pas le seul dans ce Parlement à soutenir l'importance d'agir.

Pour preuve, la protection des captages représente le premier point de la motion motivée de la majorité votée le 24 septembre dernier. Il faut agir, notamment en étendant l'interdiction de pulvérisation dans les zones de prévention situées autour des captages.

Plus récemment, le 3 février, les conclusions relatives à la pétition demandant l'interdiction progressive des pesticides de synthèse en Wallonie en vue de protéger la santé humaine, et en particulier celle des enfants, qui ont été présentées dans la Commission du ministre Coppieters, apportent particulièrement cet aspect en :

- rappelant l'urgence de préserver et restaurer à certains endroits l'accès et la qualité de nos ressources en eau, essentielles pour la santé humaine ;
- demandant au Gouvernement wallon de renforcer, en pleine concertation avec les secteurs concernés – agricole, médical, environnemental –, les mesures et le cadre législatif existant afin de réduire l'exposition globale aux pesticides, avec une attention particulière portée aux publics

vulnérables, y compris les agriculteurs qui en sont les premières victimes.

Cependant, et bien que l'objectif soit clairement partagé, c'est le chemin pour y arriver qui diverge. Avancer seul, pour nous, ce n'est pas une option. Vous dites que rien n'avance sur les bancs du Gouvernement, mais il ne suffit pas d'inscrire quelques lignes dans un décret pour faire avancer concrètement et efficacement un dossier aussi complexe. Sinon, je me demande pourquoi vous n'avez pas pris cette décision au cours des cinq années passées à gérer cette compétence au sein du Gouvernement wallon.

Madame Tellier, vous dites ne pas comprendre l'obstination du Gouvernement à ne pas prendre de décision. C'est parce que justement, ces décisions doivent se prendre en concertation, en tenant compte des sensibilités et des réalités très concrètes de chacune et de chacun. Oui, cela prend du temps. La dynamique initiée et choisie par le ministre suit son cours, c'est-à-dire celui du dialogue, de la concertation et de la coconstruction de mesures visant en la réduction progressive de l'usage des pesticides. Il est bien évidemment essentiel d'emmener le secteur agricole avec nous. Pour Ecolo, il s'agit de 15 semaines de perdues. Pour la majorité, il s'agit surtout d'un processus de coconstruction nécessaire et important pour prendre des mesures réalistes.

Ensuite, comme partagé en commission, je me permets de noter une différence dans l'étendue de la zone à protéger prioritairement : alors que la proposition Ecolo vise à interdire l'utilisation de pesticides en zones I, IIA et IIB, les recommandations de la Société publique de gestion de l'eau remises dans le cadre des auditions visent l'interdiction d'application de pesticides, sauf ceux utilisés en AB, pour les zones IIA et IIB karstiques.

La SPGE complète en recommandant l'interdiction spécifique de l'application de substances ciblées représentant une sensibilité à l'infiltration et au ruissellement, et dont les paramètres physico-chimiques représentent un risque de lixiviation dans les eaux souterraines pour l'ensemble des zones IIB, mais encore de privilégier les méthodes prophylactiques et l'alternative mécanique dans les zones de surveillance III. C'est justement l'approche visée et envisagée par M. le Ministre. Nous avons donc une différence dans l'étendue de la zone dans laquelle l'interdiction d'application de pesticides serait opérationnelle. Malgré une philosophie complètement alignée, il est important de considérer les inquiétudes et les incertitudes relatives à l'application de l'interdiction de pesticides dans ces zones.

Le travail mené par le ministre, son cabinet et son administration est donc, pour cela, extrêmement important. La transition doit être soutenable, les modalités doivent être justes, flexibles, pour

accompagner au mieux, avec une clarté des mécanismes de soutien pour nos agriculteurs. Nous sommes convaincus que c'est la concertation qui va permettre d'amener l'adhésion.

Je terminerai par pointer les mesures politiques qui dépeignent avec une grande simplicité une problématique qui ne l'est pas, comme cela a pu être soulevé par ma collègue, Mme Durenne. C'est un fait, nous devons avancer, et maintenant. Dans le cadre de la ressource en eau, la solution la plus durable sera de protéger directement en amont, à la source, en lieu et place de dépenser des sommes folles dans la décontamination. Nous renouvelons donc une entière confiance dans les travaux de concertation menés au sein du Gouvernement wallon, de l'administration et avec acteurs concernés pour aboutir à une avancée réelle, tant environnementale que sanitaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Mesdames et Messieurs les Ministres, nous sommes aujourd'hui saisis d'un décret essentiel, celui de l'interdiction des pesticides en zones de captage. Derrière ces termes techniques, il y a une réalité simple : 80 % de l'eau que nous buvons vient des nappes souterraines. Or, plus de la moitié de ces réservoirs sont aujourd'hui dans un mauvais état chimique : en cause, les nitrates et pesticides qui s'infiltrent. Face à cela, la logique est implacable, plutôt que d'investir des sommes exorbitantes pour potabiliser une eau que nous polluons en amont, agissons à la source.

Ce décret proposé par nos collègues écolos fait enfin ce travail. Il comble un vide juridique en interdisant les produits phytopharmaceutiques dans l'ensemble des zones de prévention, de la zone I à la zone IIB, et en s'adaptant aux réalités géologiques. C'est une mesure ciblée, pragmatique, qui suit les recommandations de la SPGE. Elle est accompagnée d'un volet de compensations financières pour les agriculteurs, que nous soutenons pleinement.

Pourquoi alors ne pas simplement l'adopter ? C'est ici que les masques tombent. Le MR et les Engagés ont eux-mêmes demandé l'avis du Conseil d'État. Ce dernier a émis une remarque et un amendement a été déposé pour en tenir compte. Qu'on fait ces partis en commission ? Ils ont voté contre. Ces petits jeux politiques sont indignes. Le MR et les Engagés préfèrent visiblement la guéguerre parlementaire au principe de précaution.

Nous ne jouerons pas ce jeu, nous voterons ce décret sans hésitation, parce que protéger l'eau potable, c'est protéger un bien commun, un privilège qui doit primer sur les intérêts particuliers. L'heure n'est plus aux joutes verbales, ce décret est un premier pas concret. Je vous invite à le soutenir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je serai bref puisque nous avons déjà eu beaucoup d'échanges en commission. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la réduction des pesticides ou des produits phytosanitaires est importante et sera capitale pour préserver notre environnement dans le futur, mais aussi pour garantir un cadre de vie sain pour nos citoyennes et nos citoyens. On le voit sur le plan médical et épidémiologique ; malheureusement, les polluants éternels sont des facteurs environnementaux qui renforcent les maladies neurodégénératives et les cancers. Je voudrais vous remercier pour la qualité des discussions en commission et les interventions des différents groupes politiques, qui montrent bien que nos objectifs sont communs et que nous devons tous avancer dans le même sens.

Quoi qu'il en soit, garantir la qualité de l'eau potable est bien notre priorité. C'est ma priorité en tant que ministre de l'Environnement. Cela passe par la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, mais aussi par une meilleure protection des zones de captage. Les préoccupations autour des PFAS rappellent d'ailleurs à quel point la qualité de l'eau est un sujet important pour les citoyens et les citoyennes. Nous avançons depuis maintenant plus de 20 mois sur la limitation ou la disparition des concentrations de PFAS dans notre eau de consommation. J'ai déjà pu vous exposer la direction de nos ambitions au niveau du Gouvernement wallon et je vous ai, en outre, informés que les discussions et les travaux avaient repris avec les représentants des secteurs agricoles.

Ce matin encore, au sein de l'administration, il y a eu une rencontre avec les syndicats agricoles pour avancer. Ils s'alignent sur les objectifs sanitaires et environnementaux que nous avons à long terme. Les syndicats et les représentants agricoles souhaitent une transition soutenable. Il est donc indispensable – sinon nous ne pourrions pas avancer dans ce dossier – de privilégier une approche pragmatique, fondée sur le dialogue, qui nous permettra d'arriver à des modalités justes, flexibles en matière de périodes d'accompagnement à la transition, sans diminuer nos objectifs à la fin. Toutefois, chacun des acteurs autour de la table estime que la lutte contre les pesticides – en tout cas la diminution des produits phytosanitaires dans l'eau potable – lui est chère. Nous attendons donc que chaque partie prenante prenne ses responsabilités pour arriver, petit à petit, à ce consensus.

Je vais présenter au Gouvernement wallon une note d'ici mi-avril. Cette note expliquera l'évolution des travaux et des concertations et nous permettra de nous projeter sur un nouveau chronogramme pour avancer.

Quoi qu'il en soit, nous travaillons avec la SPGE sur l'amélioration des mesures d'accompagnement. S'il faut que cela prenne quelques mois en plus, cela prendra quelques mois en plus. Le tout est d'arriver à notre finalité : assurer une eau de qualité sur l'ensemble de la Région wallonne, même si nous devons, en effet, diminuer la concentration de ces polluants à la source, et nous y arriverons.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je remercie les différents collègues pour leurs réactions, ainsi que le PS et le PTB pour leur soutien. J'aimerais effectuer un rappel très rapide concernant l'agenda. Madame Durenne, c'est bien en novembre que nous avons déposé, pour la première fois, cette proposition de décret. Je rappelle que nous ne sommes pas allés au vote, justement parce que M. le Ministre nous avait dit qu'il irait, dans deux jours, proposer un texte au Gouvernement visant le même périmètre, un peu moins ambitieux sur les zones en tant que telles. Il avait dit qu'il viendrait avec une décision formelle sur la protection des zones de captage. Nous n'avons donc pas forcé le vote, nous n'avons pris personne en traître. Nous avons laissé le Gouvernement et la majorité agir. C'est votre responsabilité. Vous êtes élus pour cela.

Nous avons consenti à quatre mois d'attente constructive pour vous permettre justement de vous concerter, d'affiner et d'amender notre texte. Étonnamment, il n'y a eu aucun amendement de la majorité ni même – soyons fous – l'idée d'en proposer un autre texte de la part de la majorité. On a laissé le Gouvernement agir, mais il n'y a aucun texte du Gouvernement. La concertation a bon dos pour faire attendre et de ne rien décider.

Je note que, par contre, lorsque vous décidez de réformer et de supprimer une bonne part des primes à la rénovation – ou en tout cas de les diminuer très largement –, lorsque vous révisiez le précompte immobilier et les droits d'enregistrement, lorsque vous réformez les APE ou encore lorsque vous supprimez les panels citoyens consacrés aux questions climatiques, là, la concertation semble ne pas avoir beaucoup d'intérêt à vos yeux.

En ce qui concerne la question budgétaire, Madame Durenne, vous revenez sur la question des compensations pour le secteur agricole. Dans la résolution que nous avons déposée au sein du Parlement – peut-être devrais-je vous la renvoyer pour que vous l'identifiiez un peu mieux –, nous avons justement proposé d'augmenter le budget des aides MECAP pour la transition agricole dans le secteur des zones de captage. Aujourd'hui, le budget de ces aides s'élève, pour cinq ans, à 4 375 000 euros, soit 875 000 euros par an consacrés justement à aider la transition dans les zones de captage. Même si l'on triplait ce montant – et nous n'y sommes évidemment pas opposés –, on serait

encore en dessous du coût de dépollution des captages à cause des pesticides. Donc, franchement, il y a de la marge sur le plan budgétaire pour accompagner les agriculteurs, et nous soutiendrons bien entendu les évolutions en ce sens.

Madame Jacqmin, vous m'avez interpellée en me disant : « Pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous étiez au Gouvernement ? » Vous m'avez posé la même question en commission et je vais me permettre de répéter ce que j'ai alors dit, soit la liste de toutes les mesures que nous avons mises en place pour protéger les captages d'eau :

- le programme de gestion durable de l'azote ;
- le troisième programme wallon de réduction des pesticides ;
- l'établissement de plus d'une centaine de zones de prévention – justement – sur les 400 qui sont aujourd'hui en vigueur, avec un travail cartographique précis fait par des hydrogéologues pour établir ces zones, non pas de manière concentrique, mais en tenant compte des caractéristiques des sols ;
- la poursuite des contrats de captage de la SPGE ;
- la mise en place des contrats de nappe, qui n'existaient pas auparavant ;
- la mise en place du soutien à la transition vers le bio autour des zones de captage, avec notamment les aides MECAP ;
- la plantation de haies autour de ces zones pour éviter les pulvérisations ;
- des mesures de lutte contre l'érosion dans le cadre de divers plans et législations.

Je peux continuer cette liste avec grand plaisir et vous faire aussi la liste de toutes les autres propositions que j'ai mises sur la table du Gouvernement et qui ont été bloquées par le partenaire de la majorité, le Mouvement réformateur. Si vous le voulez, on peut y passer la journée avec très grand plaisir.

Vous semblez oublier – mais M. le Ministre l'a rappelé – que la crise des PFAS est un élément très important. Je m'en souviens étonnamment très bien. Je me souviens aussi très bien des discours particulièrement forts et extrêmement ambitieux du MR et des Engagés à ce moment-là ; ils disaient vouloir interdire des molécules qui n'existaient même pas encore, à la limite, sur le marché. À ce moment-là, tout le monde était le plus fervent défenseur du principe de précaution, le plus fervent défenseur des zones de captage. Il fallait agir de manière extrêmement forte, en dépit, d'ailleurs, des législations européennes.

Aujourd'hui, alors que tous les leviers sont dans vos mains, alors que la concertation a eu lieu, alors que vous avez une proposition de décret construite sur la table, en fait, vous l'évacuez. Dès lors, la question que je me pose aujourd'hui est : quelle était la valeur de vos paroles en 2023 et en 2024 ?

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous ai répondu, Madame Tellier, lors des débats en commission puisque vous nous avez fait les mêmes reproches quant au fait que le MR vous a bloquée sous la précédente législature. Je vous ai répondu que, pour la concertation, vous n'aviez pas besoin de l'accord de votre partenaire puisque la concertation se fait sans l'accord du Gouvernement. Avez-vous concerté ? Non. Si le travail avait été fait...

Mme Céline Tellier (Ecolo). – J'ai concerté tous les textes que j'ai déposés au Gouvernement, Madame la Députée. Vous n'y étiez pas. Moi, oui.

M. le Président. – Laissons Mme Durenne répliquer, si vous le voulez bien.

Mme Véronique Durenne (MR). – M. le Ministre aurait pu avancer beaucoup plus rapidement, sauf que la concertation n'a pas eu lieu. M. le Ministre concerte, comme il l'a dit en commission et répété dans son intervention aujourd'hui. Je le remercie pour cette concertation. Vous le savez, pour avoir la meilleure adhésion possible aux politiques environnementales en agriculture, il faut concerter le secteur. J'entends que l'on ne peut plus attendre, que l'on ne peut plus attendre et que l'on ne peut plus attendre, mais, si le travail, comme l'a répété Marie Jacqmin et comme nous l'avions dit toutes les deux en commission, avait été fait préalablement, nous aurions pu aller plus vite sur le sujet.

M. le Président. – Mme Hanus ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – C'est une excellente liste de choses que vous venez de dresser, Madame Tellier.

On peut dire que l'on peut déjà dresser une excellente liste de choses que le ministre Coppieters a faites depuis qu'il est au poste de ministre. Je citerai simplement les avancées sur les PFAS, le Blue Deal agricole. Je peux aussi souligner que, dans la liste que vous venez d'énoncer, par contre, je ne note aucune avancée réglementaire sur la diminution des utilisations des pesticides. C'est très clair.

C'est très bien ce que vous avez pu faire, mais pour le reste, je ne peux pas vous rejoindre.

Je renouvelle une nouvelle fois nos attentes envers les concertations qui sont en cours. La concertation, comme j'ai pu le dire, c'est vraiment ce qui va nous mener justement à l'adhésion. Chaque partie prenante doit vraiment prendre ses responsabilités pour améliorer

justement la protection de l'environnement et de notre santé.

Je ne pense pas non plus que l'on puisse taxer les Engagés et son ministre de l'Environnement d'évacuer la chose. Franchement, s'il y a bien des gens concernés autant par la chose environnementale qu'au niveau sanitaire, ce sont bien M. le Ministre et notre parti. On n'a pas changé de discours, que l'on soit dans l'opposition ou la majorité. Par contre, je vois le PS vous applaudir alors que je n'ai pas l'impression qu'ils ont été d'un grand soutien lors de la crise PFAS justement.

M. le Président. – Mme Aït Alouha ne souhaite pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article 1^{er} et l'ensemble de la proposition de décret n° 379.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 54 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

Il m'a été indiqué qu'une question urgente sera formulée en allemand. Je vous invite dès lors, si vous n'en êtes pas coutumier, à vous saisir du matériel de traduction lorsque l'intervenant s'exprimera en allemand, ce qui est de droit et tout à fait possible. J'invite d'ailleurs nos trois collègues qui ont prêté serment en premier lieu en allemand à ne pas hésiter, lorsqu'ils le souhaitent, à s'exprimer en allemand.

HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DU 22 MARS 2016 À BRUXELLES

M. le Président. – Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs, le 22 mars 2016, notre pays a été frappé en plein cœur.

À Bruxelles, à l'aéroport de Zaventem et dans la station de métro de Maelbeek, des attaques terroristes ont semé la mort, la dévastation, la terreur et l'incompréhension ; 36 personnes ont perdu la vie ce jour-là ou ultérieurement et 340 personnes ont été blessées, souvent très grièvement. D'innombrables personnes ont vu leur destin brisé par la perte d'un proche ou sont marquées à jamais dans leur chair, dans

leur esprit, dans leur chemin de vie et dans leur quotidien par ce qu'elles ont vécu, subi, enduré ou affronté durant cette journée ou ultérieurement.

Ces attentats ont été commis par des fanatiques qui ont voulu s'attaquer, voire détruire, ce que nous sommes, ce qui nous unit et ce qui fonde nos valeurs. Ils ont échoué. Face à la barbarie, notre réponse a été, malgré les difficultés, l'unité. Notre réponse a été de rester debout et solidaires.

Dix ans plus tard, au moment où notre pays vient de commémorer ces événements tragiques, je me permets de vous inviter à nous incliner ensemble devant la mémoire des victimes, à témoigner à nouveau de notre plus profonde sympathie et de tout notre soutien vis-à-vis de toutes ces familles et de toutes ces personnes qui ont souffert à la suite de ces attaques et qui souffrent encore aujourd'hui, chaque jour, encore et encore.

Je voudrais y associer et rendre hommage à tous les services, notamment de police et de secours, au personnel des aéroports, du métro et d'autres encore qui ont vécu cette terrible journée ou qui sont intervenus ce funeste 22 mars et qui, elles et eux aussi, sont aussi marqués à jamais.

Mesdames et Messieurs, nous n'oublierons pas ; Mesdames et Messieurs, nous n'oublierons jamais.

Puis-je vous inviter à respecter une minute de silence en hommage à la mémoire des victimes de ces terribles événements ?

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question urgente de Mme Valérie Bluge à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bus TEC en feu à Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bluge à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bus TEC en feu à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, hier, à Liège, s'est déroulé un événement qui a suscité l'émoi de quelques personnes puisqu'une grande colonne de fumée noire s'est dégagée du centre-ville. Il apparaît que cela relève de l'incendie d'un bus. D'après la presse, cet incendie est survenu au pied de la tour Kennedy qui a déjà connu un incendie il y a quelques mois. Vous comprenez donc l'émotion des citoyens liégeois lorsqu'ils ont vu cette fumée se dégager du centre-ville.

Connaissez-vous les circonstances de cet incendie de bus ? Quelles en sont les causes ? Y a-t-il des conséquences liées à cet incendie ? La presse nous informe déjà qu'il n'y a pas de victimes. Nous pouvons dès lors saluer l'exemple donné par le conducteur qui a mis tous les passagers à l'abri avant d'appeler les secours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, en effet, hier, aux alentours de 18 heures, un bus hybride de la ligne 29, à proximité de la tour Kennedy, à Liège, a pris feu.

Le conducteur a appliqué les règles en vigueur. Dès qu'il a constaté le problème, il a procédé à une évacuation rapide des passagers, ce qui a permis d'assurer qu'il n'y ait pas la moindre victime lors de cet incendie. Je salue le sens des responsabilités du conducteur du TEC qui a d'abord veillé à la sécurité des passagers de ce bus.

Pour l'instant, nous ne connaissons pas les causes de l'incendie. Une enquête est en cours.

Mis à part la fumée et le bus hors service, il n'y a aucun autre dommage constaté par rapport à cet incident qui a été totalement maîtrisé.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, s'assurer de la sécurité de tout le parc de transport et de mobilité est une des priorités de la DPR. Cette question me donne l'occasion de vous interroger sur la sécurité du parc de manière plus générale. Je reviendrai vers vous en commission pour avoir des réponses plus précises à ce sujet.

**Question urgente
de M. Vincent Maillen
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le soutien au secteur du transport face aux
chocs pétroliers et énergétiques »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Maillen à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le soutien au secteur du transport face aux chocs pétroliers et énergétiques ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, ce matin encore, l'une des pistes évoquées pour soutenir l'économie, nos citoyens et nos entreprises était de geler l'augmentation du prélèvement kilométrique qui est prévue pour le mois de juillet.

Sans préjuger de l'évolution de la guerre au Moyen-Orient et des conséquences désastreuses qu'elle pourrait avoir, cette piste pourrait représenter une aide pour certains secteurs et, in fine, pour les citoyens.

Nous avons eu l'information selon laquelle la SOFICO pourrait se soustraire à cette augmentation et ne pas subir de grosses pertes financières. En tout cas, elle pourrait les amortir dans le temps.

Cette solution est-elle envisagée par le Gouvernement ? Quelles informations pouvez-vous me communiquer à ce propos ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, le Gouvernement est bien conscient de l'impact de la très forte évolution à la hausse des prix de l'énergie sur nos concitoyens et nos entreprises. Il conviendra de voir si les choses perdurent. Il y a trois semaines que les prix ont flambé.

Concernant, la proposition que vous évoquez, bien qu'elle puisse apparaître comme une bonne idée, sa mise en œuvre aura malheureusement un impact clair. Aujourd'hui, les trois quarts des kilomètres payés dans le cadre du prélèvement kilométrique en Wallonie, soit les recettes de la SOFICO, le sont par des camions qui ne sont pas wallons. Cela signifie que, pour une perte de recettes qui serait de 10 millions d'euros, 7,5 millions d'euros iraient dans la poche de camionneurs non wallons. Ce n'est pas idéal en termes d'efficacité. C'est donc une fausse bonne idée.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse claire qui démontre que ce n'est pas la meilleure idée actuellement.

**Question urgente
de Mme Patricia Van Walle
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fin des emplois APE »**

**Question urgente
de M. Jean-Paul Bastin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'annonce de M. le Ministre relative à la
réforme APE »**

**Question urgente
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fin annoncée du dispositif APE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Van Walle, sur « la fin des emplois APE » ;
- M. Bastin, sur « l'annonce de M. le Ministre relative à la réforme APE » ;
- Mme De Rodder, sur « la fin annoncée du dispositif APE ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, vous venez d'annoncer la fin du dispositif APE au 1^{er} janvier 2027. Les APE, ce sont des éducateurs, ce sont des aides-soignantes, ce sont des employés communaux ; ce sont des personnes qui font tourner des services essentiels chaque jour.

Aujourd'hui, avec votre mesure, ces travailleurs craignent pour leur emploi, mais aussi pour l'avenir des services qu'ils rendent à la population. Cette nouvelle mesure s'ajoute à toutes les autres mesures que vos partis, MR et Engagés, font subir aux travailleurs depuis plus de deux ans. Je pense, notamment, à un autre niveau de pouvoir, à la taxe sur les pensions.

Quand on parle de réformer plus de 1 milliard d'euros d'aides à l'emploi, les craintes de ces travailleurs sont totalement fondées. Pouvez-vous

garantir aujourd'hui qu'aucun emploi ne sera détruit par votre réforme ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Belga est tombé : c'est la fin – ou plutôt la transformation – du dispositif APE. Les aides à l'emploi seront intégrées dans des politiques sectorielles, et ce, à la date du 1^{er} janvier 2027. Selon que l'on parle de suppression ou de transformation, cela n'a pas la même signification ni la même sensibilité puisque nombre d'associations, de communes, de crèches et d'écoles ont recours à ces dispositifs depuis de très nombreuses années.

Quelles campagnes de communication vont être mises en place pour essayer de rassurer au maximum, clarifier ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas derrière cette réforme, et s'assurer que cela se passe dans la meilleure communication, plus claire et moins anxiogène, et la meilleure adhésion ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, la fin du dispositif APE engendre la réaffectation de 1,2 milliard d'euros et pose nombre de soucis quant à la réaffectation de ces financements.

Quels sont les critères précis de réaffectation ? Prévoyez-vous des garanties pour la continuité des emplois et des services ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vais tenter, en trois minutes, de parler d'une réforme ambitieuse.

Il est clair que le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui prendra fin le 1^{er} janvier 2027, avec une période transitoire possible au 1^{er} janvier 2028, voire prolongeable d'un an encore au 1^{er} janvier 2029. Le décret adopté par le Gouvernement se base sur des critères : critères de simplification, de justice, d'équité, de transparence, de gouvernance, mais aussi de soutien pérenne à toute une série de secteurs. En effet, il est vrai que le système APE a été dévoyé dans le temps par rapport à un plan de résorption du chômage, par rapport à un soutien à des personnes plus éloignées du marché du travail, et est devenu une aide structurelle à toute une série de secteurs.

Je veux être rassurant par rapport aux employeurs. Nous sommes en discussion permanente avec l'UNIPSO pour le secteur non marchand et avec l'Union des villes et communes – nous travaillons sur

un cadastre précis, puisqu'il y aura un transfert des masses budgétaires par ministre compétent. Je veux transférer, en tant que ministre de l'Emploi, ces compétences aux ministres fonctionnels. Dans un deuxième temps, il appartiendra à chaque ministre fonctionnel de venir avec des décrets ou des réglementations par rapport à l'attribution sur base des critères principaux que je viens de donner. Pour certains secteurs, cela prendra peut-être un peu plus de temps. C'est pour cela qu'il y a une période transitoire et c'est pour cela aussi qu'il y aura une période de lissage dans le temps, une fois que la réforme sera mise en œuvre dans chaque secteur, et ce, pour ne pas perturber ou pénaliser un secteur ou certains employeurs.

Je peux vous rassurer : aujourd'hui, la concertation est bien présente. On travaille sur le cadastre avec l'Union des villes et communes, l'UNIPSO et l'ensemble des ministres, y compris les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous avons décidé de soutenir les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Nous sommes donc en discussion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour voir, juridiquement, la manière dont on pourra procéder à ce transfert fonctionnel qui passera probablement par un accord de coopération.

On peut rassurer aussi sur la concertation avec l'ensemble des secteurs, l'ensemble des villes et communes et des CPAS, bien évidemment. C'est une réforme qui prendra, certes, un certain temps, mais c'est le premier pas qui est franchi aujourd'hui – je l'ai dit et je le rappelle – en concertation avec l'ensemble des secteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Vous justifiez votre réforme – c'est bien gentil –, mais ce n'est pas ce que les travailleurs attendent. Je vous ai demandé des garanties pour les emplois APE, mais vous n'en donnez aucune. Vous avez déjà essayé par le passé de détruire les APE et, à l'époque, la résistance des travailleurs vous avait obligé à reculer. Cette résistance sera de nouveau au rendez-vous dans les semaines et les mois à venir ; avec le PTB, on sera là pour la soutenir. Je ne connais peut-être pas bien le ministre, comme vous m'avez dit l'autre jour en commission, mais vous ne connaissez pas bien la classe travailleuse.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je retiens, principalement, trois mots : transition, transfert et concertation. Transition puisque, à la date du 1^{er} janvier 2027, une période de lissage est possible au 1^{er} janvier 2028, voire au 1^{er} janvier 2029 pour atténuer certaines situations. Transfert vers les ministres fonctionnels pour avoir la plus grande lisibilité vis-à-vis

des différents secteurs et missions concernés. Troisièmement, concertation – vous avez insisté, et je le fais également – avec les secteurs, à savoir ceux de l'UNIPSO, que ce soit l'Union des villes et communes ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous resterons évidemment pleinement attentifs et mobilisés par rapport à cette réforme importante.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – À l'instar de mon collègue, M. Bastin, je retiens trois concepts. Il n'y a pas de simplification dans cette nouvelle réforme, ce qui est dommage puisque vous en faites un mantra. Il s'agit plutôt d'une revanche sur 2017 relativement assumée. Visiblement, la cible est toujours la même, à savoir les pouvoirs locaux. Le risque, c'est un démantèlement des services publics. C'est à vous de nous montrer le contraire puisque vous vous voulez rassurant sur la concertation. Dès lors, on attend.

Question urgente de Mme Bénédicte Linard

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'action du Gouvernement par rapport à
la surconsommation d'antidépresseurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'action du Gouvernement par rapport à la surconsommation d'antidépresseurs ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans leur dernière étude, la Mutualité chrétienne et l'UGent ont établi une consommation globale accrue d'antidépresseurs en Belgique, surtout dans la durée. Cela touche particulièrement les personnes sous statut BIM et les femmes. En outre, ce sont de plus en plus souvent des généralistes qui prescrivent ces médicaments.

Ceci pourrait être le signe d'une bonne confiance dans la première ligne de soins, mais aussi peut-être des manquements de la première ligne psychologique et psychiatrique, soit par manque d'accessibilité financière, soit par manque de disponibilité, vu l'explosion des difficultés en santé mentale.

L'une des recommandations serait de renforcer – potentiellement financièrement – la convention de soins psychologiques qui existe entre le Fédéral et les Régions, laquelle permet d'avoir un remboursement de ces soins psychologiques de première ligne.

Une telle mesure est-elle d'actualité ? Des discussions sont-elles en cours avec le Fédéral ? Allez-vous mettre des moyens supplémentaires ? Sinon, comment faire face, en Wallonie, à cette augmentation de la consommation d'antidépresseurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'étude que vous évoquez est très intéressante puisque 14 % des Belges – c'est une photographie de 2023 –, ont déjà consommé au moins une fois des antidépresseurs. Ce qui est intéressant, c'est qu'environ 50 % d'entre eux ont une durée de consommation de plus de 15 mois. L'enjeu n'est pas la quantité, mais bien la longueur puisque, sur 10 ans, les prescriptions d'antidépresseurs ont diminué de 50 %. Il y a donc une évolution.

Non, on ne va pas renforcer la convention de soins psychologiques de première ligne puisque c'est une convention fédérale dotée d'un financement fédéral. Ce n'est donc pas à la Région wallonne de financer cette convention. Par contre, on continue les MUSM – les mesures urgentes en santé mentale – puisqu'on renforce les structures de prise en charge psychiatrique à domicile que vous connaissez. On travaille beaucoup plus en réseau pour limiter les situations de crise, avoir une meilleure accessibilité pour les personnes en crise et, surtout, éviter les hospitalisations.

Pour nous, tout l'enjeu, c'est la maison de repos ; un groupe de travail doit définir, d'ici juin 2026, un référentiel de recommandations pour diminuer la consommation d'antidépresseurs en maisons de repos. Cela passe par un meilleur accompagnement et par la lutte contre l'isolement social, mais aussi par la mise en place d'une réflexion avec les médecins généralistes.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'en ai évoqué qu'une seule parce que nous n'avons qu'une minute, mais il existe évidemment différentes pistes utiles. Aujourd'hui, différents publics ont besoin, et bien plus qu'avant, d'avoir accès à une première ligne de soins psychologiques, particulièrement les jeunes.

Il y a un travail à mener là-dessus qui ne peut passer que par un travail de discussion et de collaboration avec les différents étages du pays puisque c'est comme cela en Belgique. Je vous à travailler avec ces différents étages, qu'il s'agisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Fédéral ou de la Wallonie. Il y a du encore du travail, et l'on a bien besoin de soutenir les jeunes – même si j'ai bien entendu vos remarques sur les maisons de repos – face aux difficultés de santé mentale qu'ils rencontrent aujourd'hui.

**Question urgente
de M. Patrick Spies
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'identité germanophone »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Spies à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'identité germanophone ».

Je vous rappelle que, pour les prises de parole en langue allemande, je vous invite à connecter le casque à droite de votre pupitre. Vous le trouverez, si ce n'est déjà fait, dans vos bancs. Pour bénéficier de la traduction, il vous suffit d'activer les flèches qui se situent à côté de l'onglet « Direct » sur votre écran tactile.

Je vous informe que M. le Ministre Jeholet répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président Dolimont, excusé.

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Werte Kolleginnen und Kollegen aus Regierung und Parlament, in der Tat ist das die perfekte Gelegenheit, nochmal auf Deutsch das Wort zu ergreifen. Wie Sie sicherlich gestern alle mitbekommen haben, hat unser Premierminister sich über die Identität der deutschsprachigen Belgier geäußert. Das hat durchaus für Aufmerksamkeit gesorgt in der deutschsprachigen Gemeinschaft. Wir sind natürlich sehr stolz auf unsere Sprache. Nichtsdestotrotz muss man natürlich sagen, dass das deutsche Sprachgebiet institutionell gesehen sowohl Teil der deutschsprachigen Gemeinschaft als auch der Wallonischen Region ist. Deswegen werden immer noch sehr viele Entscheidungen, die unser Leben in Ostbelgien täglich betreffen, hier in Namur getroffen. Lange Rede, kurzer Sinn, sehr geehrter Herr Minister, ich möchte Sie bitten, Stellung zu beziehen in Bezug auf die Aussagen des Premierministers und insbesondere im Hinblick auf die Erweiterung und auf den Ausbau der Autonomie der deutschsprachigen Gemeinschaft.

(M. Spies s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par les interprètes sont repris ci-dessous en italique.)

Chers collègues du Gouvernement et du Parlement, c'est l'occasion parfaite de prendre à nouveau la parole en allemand. Comme vous l'avez certainement tous remarqué hier, notre Premier ministre s'est exprimé sur l'identité des Belges germanophones. Cela a suscité beaucoup d'attention au sein de la Communauté germanophone. Nous sommes bien sûr très fiers de notre langue. Il faut néanmoins préciser que, d'un point de vue institutionnel, la région de langue allemande fait

partie à la fois de la Communauté germanophone et de la Région wallonne. C'est pourquoi de très nombreuses décisions qui concernent notre vie quotidienne en Ostbelgien sont encore prises ici, à Namur. Monsieur le Ministre, je vous demanderais de bien vouloir prendre position sur les déclarations du Premier ministre, notamment en ce qui concerne l'élargissement et le renforcement de l'autonomie de la Communauté germanophone.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, tatsächlich gehört die Gemeinde der deutschen Gemeinschaft zum administrativen Territorium der Wallonischen Region. Il suffit d'ailleurs de constater que cette question m'est posée par un habitant d'une commune germanophone élu au Parlement de Wallonie. La question de l'identité, quant à elle, relève de l'appréciation personnelle de tout un chacun.

Quant aux relations entre nos deux entités, je peux vous confirmer qu'elles sont cordiales, constructives et positives. M. le Ministre-Président rencontre régulièrement son homologue. La DPR témoigne d'une volonté de renforcer les synergies avec les différentes entités fédérées pour déployer des actions politiques plus efficaces et conjointes.

Dans ma courte carrière politique, j'ai pu – en habitant dans un arrondissement dont fait partie la Communauté germanophone – montrer combien nous avons beaucoup travaillé sur des tas de projets ensemble. In diesem Sinne führen wir zahlreiche gemeinsame Projekte durch stets auf Augenhöhe und in einem Klima gegenseitigen Respekts.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Vielen Dank Herr Minister, und insbesondere dafür, dass Sie sich die Mühe gegeben haben, auch auf Deutsch zu sprechen. In der Tat sind wir Teil der Wallonischen Region, aber das allein macht uns nicht automatisch zu deutschsprachigen Wallonen. Wir haben unsere eigene Identität. Wir sind und bleiben deutschsprachige Belgier. Unser klares Ziel ist es, schrittweise weitere Zuständigkeiten zu übernehmen, dies dann im Sinne einer kooperativen Autonomie und in einer guten Zusammenarbeit mit den anderen Regionen in Belgien.

(M. Spies s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par les interprètes sont repris ci-dessous en italique.)

Monsieur le Ministre, je vous remercie tout particulièrement de vous être donné la peine de vous exprimer également en allemand. Il est vrai que nous faisons partie de la Région wallonne, mais cela ne fait

pas de nous automatiquement des Wallons germanophones. Nous avons notre propre identité. Nous sommes et restons des Belges germanophones. Notre objectif clair est d'assumer progressivement davantage de compétences, dans le cadre d'une autonomie coopérative et en bonne collaboration avec les autres Régions de Belgique.

M. le Président. – Ceci me donne l'occasion de rappeler que notre Région est bilingue et que les trois parlementaires germanophones sont invités à s'exprimer en allemand à chaque fois qu'ils le souhaitent.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Question d'actualité de Mme Diana Nikolic

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le cadre décretaal wallon concernant le port
de signes convictionnels dans les pouvoirs
locaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Nikolic à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le cadre décretaal wallon concernant le port de signes convictionnels dans les pouvoirs locaux ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, en 2023, la Ville d'Ans, à côté de Liège, a adopté un règlement communal interdisant le port de signes convictionnels, philosophiques ou religieux. C'est ce que l'on appelle la neutralité exclusive.

Une employée de l'administration communale d'Ans, qui s'estimait lésée dans sa liberté de choix de religion et victime de discrimination, avait attaqué ce règlement en justice. Je vous passe les différentes étapes, mais tant la Cour de justice de l'Union européenne que le Tribunal du travail de Liège ont rendu des arrêts et des avis qui battent en brèche ces constats. Il n'y a aucune discrimination, ni directe ni indirecte.

Dans la foulée, au moins une autre commune de la région liégeoise – mais peut-être ailleurs en Wallonie aussi – a annoncé vouloir revoir son règlement.

Face à une jurisprudence clarifiée et eu égard à l'égalité de traitement qui doit normalement prévaloir au niveau de la fonction publique, y compris communale, allez-vous légiférer pour avoir un cadre unique, unifié et univoque en la matière ?

Nous plaçons plutôt pour la neutralité exclusive, mais nous ne sommes pas les seuls. Le Centre d'action laïque, qui s'est par ailleurs réjoui de ces arrêts, milite et plaide depuis des années pour l'application d'une neutralité stricte et exclusive qui est, selon ses dires, la principale garante d'une égalité de traitement des citoyens, mais aussi des agents communaux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, il est clair que l'impartialité des agents de la fonction publique, qu'elle soit locale, régionale ou autre, est une condition fondamentale de l'exercice de la fonction. Cette neutralité doit être non seulement objective, mais également subjective.

Il y a donc une série d'éléments qui doivent être respectés. Ces règles peuvent figurer dans le cadre de règlements communaux. C'est ce que dit la Cour du travail de Liège en refusant d'invalider le règlement de travail pris par la Ville d'Ans et peut-être demain par la Ville de Flémalle.

Pour ma part, mon rôle, en tant qu'autorité de tutelle, n'est pas de me substituer aux autorités locales. Je veux respecter l'autonomie communale. Vous êtes nombreux, chaque quinzaine, lors des commissions, à me rappeler ô combien l'autonomie communale est importante. Cependant, celle-ci doit respecter les règles et les principes fondamentaux de la démocratie et du fonctionnement de l'État.

Cela passe bien sûr par la neutralité des agents de la fonction publique et par le respect d'une série de règles. Qu'elles soient écrites ou pas dans le règlement communal, peu importe, l'essentiel est que, dans les faits, elles soient respectées. Mon rôle, comme ministre des Pouvoirs locaux, c'est d'assurer ce respect.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réponse. Ce qui se passe, c'est que l'on risque de se retrouver avec des réalités très différentes en fonction du code postal. Il y aura des agents communaux qui seront traités différemment en fonction de la commune qui les emploie, ce qui est quand même compliqué à faire passer.

L'autonomie communale est évidemment importante. Nous faisons d'ailleurs partie des nombreux députés qui viennent régulièrement vous interroger là-

dessus, mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut rien faire et que l'on ne peut jamais mettre un cadre. Sinon, nous n'en aurions pas pour le statut des agents communaux et nous n'aurions pas une série de règles communes, par exemple, en matière de marchés publics ou d'aménagement du territoire. Il y a plein de politiques où il y a un cadre dans lequel les communes doivent s'inscrire. Ensuite, la cohérence politique plaide quand même pour que l'on aille en ce sens.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement n'a pas eu de problème à proposer au Parlement d'adopter un cadre de neutralité exclusive pour l'ensemble du personnel des écoles publiques. J'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir, mais la cohérence consiste aussi à aller en ce sens.

**Question d'actualité
de M. Grégory Chintinne
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le caractère accidentogène du carrefour du
Donveau à Florennes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Chintinne à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le caractère accidentogène du carrefour du Donveau à Florennes ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, il y a peu, je vous interpellais sur le caractère accidentogène du carrefour du Donveau, situé au croisement entre la RN90 et la RN975. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il n'y ait un accident et, ce dimanche, un accident est encore arrivé. Plusieurs véhicules sont impliqués et l'on doit, malheureusement, déplorer plusieurs blessés.

Pourtant, c'est un carrefour qui, par le passé, a bénéficié d'investissements régionaux : un portique stop et un radar ont été installés. Cependant, force est de constater que ces mesures ne sont pas suffisantes.

Dimanche, j'ai pu rencontrer les riverains. Ce qu'ils souhaitent, ce sont des aménagements, en tout cas au niveau de leurs habitations, mais aussi un marquage adéquat au niveau de ce carrefour. Vous m'avez dit, lors d'une réponse, qu'une CPSR devait avoir lieu sur le sujet ; c'est important. Il y a désormais urgence.

Qu'envisagez-vous comme mesures concrètes et urgentes afin de sécuriser ce carrefour ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui pose l'enjeu et les circonstances d'un accident. C'est un accident qui a fait trois blessés légers ce dimanche. Il est bien sûr suivi avec la plus haute attention. Comme je vous l'avais dit déjà en commission, il y a une commission provinciale de sécurité routière qui doit se réunir prochainement pour établir un diagnostic des améliorations nécessaires pour ce carrefour accidentogène.

Je rappelle que, en 2023, il y a déjà eu un premier aménagement réalisé avec le placement d'un radar. Ce placement de radar a réduit le nombre d'accidents depuis, puisque le facteur vitesse est aujourd'hui davantage appréhendé. Ici, ce qui me revient du terrain, c'est que c'est le non-respect du stop qui constitue la difficulté.

Vous m'interrogez sur ce que l'on va faire. Je ne suis pas l'ingénieur-chef de district ni le spécialiste en sécurité routière. Mon rôle, comme ministre, c'est de s'assurer que, par rapport à un problème, il y ait bien une procédure qui soit en cours pour que l'on amène une solution concrète. Je serai donc attentif à ce que cette commission provinciale de sécurité routière formule une proposition de sécurisation et qu'elle soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends bien, je ne suis pas ingénieur non plus, et la problématique est liée en effet au niveau du stop. Je compte sur vous et les citoyens florennois comptent sur vous aussi, parce que cela fait de nombreuses années que l'on parle très régulièrement de ce carrefour. Nous attendons les recommandations de la CPSR avec une grande impatience et j'espère que l'on pourra enfin solutionner ce problème vieux de plus de 40 ans.

**Question d'actualité
de M. François Huberty
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'impact pour les compétences wallonnes
du plan Casernes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Huberty à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact pour les compétences wallonnes du plan Casernes ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suppose que vous avez entendu parler ces derniers jours de ce fameux plan Quartier, un vaste programme qui vise la réorganisation, mais aussi la modernisation et le renforcement des infrastructures militaires belges sur notre territoire. Je pense que la Région wallonne est principalement concernée. On s'en réjouit. La province de Luxembourg se trouve également en première ligne avec cinq sites qui sont concernés : Arlon, Marche, Saint-Hubert, Bertrix, mais également Redu.

Derrière ces annonces, que certains pourraient qualifier de chaotiques – je le rappelle, ce sont des compétences fédérales –, il y a bien entendu, là aussi, des réalités concrètes avec des impacts sur les communes et sur des bassins de vie entiers, mais également sur les citoyens et les habitants de ces bassins de vie. À mon sens, la Région wallonne a là aussi un rôle à jouer : celui d'anticiper, mais aussi d'accompagner les différents enjeux.

Concernant le premier enjeu, je vais parler de logement. Dans certaines régions, il y a une pression foncière importante. En province de Luxembourg, on va doubler les effectifs à l'horizon 2040 de nos militaires sur notre territoire, avec des hommes et des femmes qui vont devoir demain se loger. Cela va avoir un impact non négligeable sur cette pression foncière.

Comment la Région wallonne pourrait-elle là aussi accompagner, via différents dispositifs, nos différentes communes et nos différents bassins de vie ?

Au niveau des friches, deuxièmement, je cite la DPR, qui fixe comme priorité de « renforcer la disponibilité des terrains en travaillant prioritairement sur la valorisation des friches stratégiques ». On le sait, ce plan Quartier, à mon sens, peut être considéré comme une opportunité allant dans ce sens. Y a-t-il des délais, des mécanismes urbanistiques à enclencher pour activer ces reconversions ?

Enfin, comme troisième axe, je parlerais plutôt de mobilité et accessibilité. À Arlon, on sait que c'est problématique. Là aussi, ils vont doubler les effectifs. Y a-t-il une coordination entre les différents niveaux de pouvoir sur les enjeux liés à la mobilité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, votre question est d'actualité puisque la décision a été prise par le Conseil fédéral des ministres ce vendredi 20 mars. Cela a été fait sans concertation directe avec les autorités régionales. Il y a pourtant un protocole de collaboration entre la Défense et les entités régionales par rapport à ce type d'investissement et de redéploiement de l'armée et de la défense nationale. Cependant, nul doute que cela va se

mettre en place dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

Vous avez raison, c'est un impact majeur pour nos territoires, pour les communes qui sont destinées à accueillir ces activités. Je le rappelle, dans le CoDT, il y a d'abord une disposition qui permet de dispenser de permis une série d'installations et d'équipements de nature militaire. J'ai écrit au ministre Francken, mais il ne m'a pas encore répondu, sur la liste des équipements militaires qui pourraient être dispensés de permis, de façon à ce que l'on complète la législation wallonne. Le cadre décretaal existe, il faut un arrêté d'exécution, mais on a besoin d'avoir des informations du côté de la Défense.

Par ailleurs, sur l'utilisation des friches, certaines d'entre elles méritent d'être mobilisées ; vous en avez cité quelques-unes. Cela colle parfaitement avec la stratégie wallonne, on va dès lors embrayer sur le sujet.

En ce qui concerne les besoins pour les logements, on a besoin de cette concertation affinée pour savoir quels sont les besoins réels de logements liés aux décisions, pour pouvoir définir avec les autorités locales.

Enfin, sur l'enjeu de mobilité, il s'agit d'appréhender les choses de façon complète. C'est le cas déjà à Marche-en-Famenne, où le développement du camp Roi Albert est en plein essor. J'ai eu l'occasion de m'y rendre il y a quelques jours, on voit que les choses sont en place. Là où c'est nécessaire, je proposerai aux collectivités locales de mettre en place un comité de projet de façon à ce que les choses soient fluides avec les fonctionnaires délégués, les autorités communales et les leviers régionaux.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. On l'a compris, vous avez pris le sujet à bras-le-corps. J'ai entendu les facilités concernant les aspects relatifs à l'aménagement du territoire ; on s'en réjouit. Le comité de projet concernant la mobilité est une très bonne chose également. Notre Région, mais également la province de Luxembourg, mérite que ces investissements fédéraux soient pleinement relayés, anticipés, comme vous le faites actuellement, et accompagnés par le Gouvernement et par la Région plus largement.

**Question d'actualité
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'impact du durcissement du statut de
cohabitant sur le droit aux allocations
familiales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du durcissement du statut de cohabitant sur le droit aux allocations familiales ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, qui a dit : « Nous voulons individualiser les droits sociaux en supprimant le statut de cohabitant » ? Ce sont les Engagés. Dans votre programme de 2024, vous aviez promis de mettre fin à ce statut jugé obsolète et discriminatoire. C'était une bonne idée, d'ailleurs Ecolo soutient depuis longtemps cette suppression. Mais cela, c'était avant.

Le Gouvernement fédéral, dont fait partie votre parti – Les Engagés –, n'a pas décidé de supprimer ce statut, n'a pas non plus décidé de garder le statu quo, mais a décidé de durcir le statut de cohabitant. Il faut rappeler que ce statut permet d'avoir un revenu d'intégration qui est le plus faible des trois revenus d'intégration possible. Quand on est dans une situation de grande précarité et que l'on se tourne vers le CPAS, c'est 894 euros, dont on déduit déjà aujourd'hui une partie, si l'on est avec un conjoint éventuel ou si l'on est parent ou enfant sous le même toit.

Maintenant, vous changez encore la donne et vous durcissez ce statut. Dorénavant, les gens qui vivent sous le même toit – des petits-enfants, des grands-parents qui sont là par solidarité intrafamiliale, ou les beaux-fils, les belles-filles, mais aussi toutes les personnes qui aujourd'hui vivent dans des systèmes de colocation, d'habitat groupé, et cetera, qui permettaient de vivre de manière correcte et digne face à ces différents statuts – aujourd'hui connaissent un durcissement.

Vous êtes ministre de la Lutte contre la pauvreté, vous êtes ministre des Allocations familiales et vous êtes ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Comment analysez-vous cette situation qui s'attaque aux plus précaires, aux familles et aux jeunes ? Avez-vous évalué l'impact sur les ménages wallons ? Ceci va-t-il vous permettre de développer correctement votre lutte contre la pauvreté sur laquelle vous devez travailler ? Allez-vous rejoindre l'action des associations qui attaquent au Conseil d'État cette décision puisque celui-ci avait fortement déconseillé cette mission ? Dernièrement, êtes-vous favorable à ce

qu'en Wallonie, dans vos compétences, vous puissiez mettre en place la fin du statut de cohabitant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, nous ne nous sommes pas joints à la procédure en cours de certaines associations – la Ligue des familles, la Ligue des droits de l'homme, le Réseau belge de lutte contre la pauvreté – par rapport à ce recours devant le Conseil d'État. Ce recours a comme objectif une interprétation du statut de cohabitant et il appartient au Conseil d'État de voir si cette réforme, envisagée par le Fédéral, respecte le cadre légal et donne toujours droit aux prestations familiales, en respect bien sûr de notre Constitution.

Quoi qu'il en soit, au niveau de la Région wallonne, c'est à travers les allocations familiales que nous gérons, que nous distribuons et que nous assurons cette cohésion sociale dans laquelle on veut une cohérence, une lisibilité et une distribution complète sur toutes les strates de la population.

La Région wallonne sera bien sûr attentive à l'issue du recours. En effet, vous savez très bien que, si les cadres législatifs changent, il y aura des effets indirects pour la Région wallonne. On va donc être attentifs et, si ce cadre change, on devra remettre en place un groupe de travail, une concertation avec les parties prenantes et voir les effets potentiels que cela aurait par rapport à nos allocations familiales, à nos prestations familiales ou à nos aides aux familles en général.

Je vous assure, Madame la Députée, qu'au niveau de la Région wallonne nous assurons la continuité de nos dispositifs parallèlement ou proportionnellement à nos compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le Conseil d'État dit que ces mesures sont des mauvaises idées. Les associations disent que ces mesures sont des mauvaises idées parce qu'entre autres elles s'attaquent aux plus précaires. Elles s'attaquent aussi aux étudiants, avec l'absurdité que, aujourd'hui, un étudiant qui bénéficierait d'un revenu d'intégration, s'il vit sous le même toit que d'autres, est désavantagé par rapport aux autres. Cela n'a aucun sens. C'est absurde. C'est attaquer à nouveau des personnes qui sont les plus fragiles.

Ce sont les Engagés qui permettent cela également, et vous êtes ministre Engagé. Il est absolument absurde que, d'un côté, vous nous disiez : « On sera attentifs » et que, de l'autre côté, vous laissiez faire. Cela ne va pas ! Vous étiez contre ces mesures avant ; aujourd'hui, vous retournez votre veste. C'est juste scandaleux !

**Question d'actualité
de M. Vincent Crampont
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'importance de soins d'urgence forts et de
proximité »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crampont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'importance de soins d'urgence forts et de proximité ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, récemment, le groupe hospitalier HUmani a pris la décision de licencier et de se séparer de 13 ambulanciers au sein de son service ambulancier, ceci dans un contexte budgétaire difficile. En effet, l'intercommunale est confrontée à de grosses difficultés financières. Elle doit faire des économies de 30 millions d'euros.

Ces ambulanciers assurent des missions mobiles d'urgence et de réanimation. Ils possèdent des qualités importantes concernant la maîtrise des véhicules en urgence et ils participent activement à la prise en charge des patients lors des différentes missions dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Allez-vous sensibiliser vos collègues de la CIM Santé sur l'importance du rôle essentiel des ambulanciers au sein des équipes SMUR ? Comment envisagez-vous de garantir la proximité des services d'urgence sur le territoire wallon au sein du futur paysage hospitalier ? Le Gouvernement a-t-il une stratégie pour revaloriser le secteur hospitalier en Wallonie ? On le sait tous, il en a véritablement besoin.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la réforme hospitalière est à son démarrage dans sa réflexion. Elle est portée par le niveau fédéral. Où en est-on actuellement ? On attend l'avis sur base du rapport des experts de décembre dernier et les avis des différents conseils consultatifs, qui sont sollicités par chaque entité. Tout cela est attendu pour la fin du mois d'avril. On retourne devant la CIM Santé publique d'ici la fin du mois de juin, avec chaque entité, ses recommandations, ses balises et les lignes rouges à ne pas franchir par rapport à toute une série de critères – d'accessibilité, entre autres.

Quoi qu'il en soit, il est clair que cette réforme a aussi l'ambition de rationaliser les choses. Je ne vais pas

faire de plans sur la comète, mais, lorsque deux structures hospitalières se trouvent face à face, à quelques centaines de mètres, et qu'elles offrent les mêmes services – je ne parle pas de la qualité des services, mais de l'offre –, cette concurrence doit être remise en cause. Il faut que ces structures évoluent dans un territoire en fonction des besoins d'une population et que chacune trouve sa place. Il s'agirait que l'une des structures continue et que l'autre se réadapte en offrant des soins ambulatoires, des soins de révalidation, et cetera. C'est exactement la même chose pour les services d'urgence qui doivent diminuer. Il faudra trouver des solutions par rapport aux SMUR de proximité et aux centres de triage de médecine générale qui seraient beaucoup plus proches des patients.

Que propose-t-on ? On propose un plan d'attractivité des métiers du soin et de la santé. Il a été présenté aux deux Gouvernements, celui de la Région wallonne et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et toute une série de ministres se sont engagés dans ce plan, qui se veut fort et innovant. Des *task forces* se mettent en place.

Certes, on souhaite motiver les jeunes à rentrer dans les métiers de la santé, mais on veut surtout garder les gens dans ces métiers. Cela passe par l'amélioration des conditions de travail et toute une série d'éléments de management dans les différents métiers. Les *task forces* y travaillent, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir. Je pense que l'on pourra enfin y arriver. Il ne s'agit pas de prendre uniquement les aspects quantitatifs en compte, mais aussi les dimensions qualitatives.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, vous constaterez, comme moi, que l'on a la mémoire courte. Lors de la crise du covid-19, rappelez-vous, nous applaudissons le personnel soignant, les pompiers, les ambulanciers et même vous, Monsieur le Ministre. Pour la plupart, il n'y a pas plus tard qu'il y a une demi-heure, nous rendions hommage aux victimes des attentats du 22 mars et le président a souligné l'importance des services de secours.

La CIM de juin doit absolument envisager l'imposition des ambulanciers dans les équipes de SMUR. C'est essentiel. Aujourd'hui, les secteurs de soins, de santé et les hôpitaux sont en souffrance. Malgré cela, c'est le choix de l'austérité et des coupes budgétaires qui est fait. Comme le disait ma grand-mère, Monsieur le Ministre, *c'est todi les ptits k'on spotche*.

**Question d'actualité
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'annonce d'une réorganisation chez
EkoServices »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce d'une réorganisation chez EkoServices ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, dans la région de Mons-Borinage – très chère à mes yeux –, de nouvelles tensions sociales émergent au sein de l'entreprise d'économie sociale EkoServices, active notamment à Mons, Jurbise et Dour.

Selon les organisations syndicales, les travailleurs et les travailleuses auraient été écartés ou contraints à une réorganisation professionnelle, et ce, sans accord préalable, tandis que plusieurs centrales de repassage sont déjà fermées. Ces annonces, contestées par la direction, soulèvent néanmoins de vives inquiétudes parmi les travailleurs. Cette situation apparaît aussi comme une conséquence directe des récentes décisions du Gouvernement en matière d'aide à l'emploi.

La suppression de certains dispositifs et la fin des cumuls pour plusieurs acteurs de l'économie sociale plongent dans une incertitude brutale, les contraignant à des adaptations rapides au détriment des travailleurs.

Alors que l'on parlait des APE, je vous rappelle aussi les contrats SINE qui sont très importants pour le bon fonctionnement et la tenue des entreprises d'économie sociale. Comment comptez-vous défendre les entreprises du secteur ? Des mesures sont-elles envisagées pour soutenir les entreprises d'économie sociale ? Il y a quelques années, le secteur se portait très bien. Il faut que cela perdure. Quelles mesures d'accompagnement sont prévues pour les travailleurs et les travailleuses – soit les familles – concernés afin d'éviter leur exclusion brutale du marché du travail ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la réorganisation d'EkoServices est une réalité aussi dans les domaines de l'économie sociale puisqu'on se trouve face à une tension entre des dimensions de survie économique et les dimensions sociales de réinsertion dans le monde professionnel ou dans le monde du travail des personnes

les plus éloignées de l'emploi, qui est bien l'objectif de l'économie sociale.

C'est l'objet de l'article qui vous amène à cette question, c'est toute la dimension de la concertation sociale qui est en cours et qui je l'espère, va amener des pistes de solution. Il n'y a pas de licenciement d'envisagé ; c'est une réorganisation interne dans l'entreprise, avec la fermeture du service de repassage. Dès lors, c'est une réorganisation entre les trois sites que vous avez cités : Dour, Mons et Jurbise.

Par contre, je voudrais quand même insister sur votre question pour mettre en avant – et je le crois profondément – le rôle et la place que l'économie sociale doit jouer et va encore jouer par rapport à la croissance économique au niveau de la Région wallonne. On sait très bien que l'économie sociale, c'est déjà 14 ou 15 % de la mise à l'emploi au niveau de la Région wallonne, mais il y a des potentiels énormes.

Par rapport à la réforme du chômage et la remise à l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi, je crois fondamentalement à ce modèle économique. Toutefois, il faut que ce modèle se décloisonne, soit plus en lien avec l'économie « classique ». Il faut aussi que ce modèle économique soit innovant dans les domaines qu'il veut couvrir.

En gouvernement, on va présenter la future stratégie jusque 2030 pour l'économie sociale. On travaille aussi – et je travaille avec le ministre Jeholet – sur les aides à l'emploi, et d'autres aides vont assurer une continuité afin que l'économie sociale garde son rôle. Je vous assure que le Gouvernement wallon veut augmenter ce potentiel ; c'est là-dessus que l'on travaille.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Je n'ai jamais parlé de licenciement, mais je parle plutôt de sauvetage de l'emploi. Je souhaiterais que personne ne perde son emploi. Or, la situation d'EkoServices met en lumière des tensions profondes au sein de l'économie sociale. Alors que l'entreprise bénéficie de financements publics destinés à favoriser l'emploi des publics fragilisés, les syndicats dénoncent une dérive vers une logique de rentabilité en contradiction avec la mission sociale de l'économie sociale. Les conditions de travail jugées éprouvantes et un absentéisme lié à la réalité médicale et sociale connue semblent aujourd'hui incompatibles avec des exigences accrues de productivité. Je dis bien là que la productivité ne doit pas être le leitmotiv de ce genre d'entreprise.

La fermeture de centrales de repassage, qui concerne majoritairement des femmes précarisées, risque en outre d'exclure durablement ces travailleuses du marché. Si j'insistais tant sur les travailleurs que les travailleuses, c'est parce que, derrière cela, il y a des familles, des

femmes et des hommes qui risquent de perdre leur emploi demain.

**Question d'actualité
de Mme Jamila Ammi**

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la lutte contre la précarité estudiantine »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre la précarité estudiantine ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, hier, 3 000 étudiants étaient dans la rue – et mon groupe leur accorde tout son soutien – parce qu'ils ont le seum. Avec les partis de votre majorité, le prix du minerval augmente de 1 200 euros. C'est quasiment un dixième de votre salaire et la moitié du salaire d'un ouvrier. Six étudiants sur dix vont payer la facture de ces réformes.

Le problème avec ces réformes, c'est que vous allez plonger toute une génération dans la précarité, car étudier à l'heure actuelle coûte toujours de plus en plus cher quand on voit les prix des loyers qui explosent. Certains étudiants travaillent de plus en plus, mais au détriment de leurs études, et d'autres n'ont pas d'argent pour payer leurs études. Le message qu'ils vous ont adressé hier ainsi qu'à votre majorité est : « On veut un futur et pas des factures ». En effet, étudier est un droit et non un privilège.

Qu'allez-vous faire face à la flambée du prix des kots en concertation avec la ministre du Logement ? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour lutter contre la précarité des étudiants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous savez que l'on ne touche pas aux conditions d'accès aux études supérieures pour les étudiants les plus précarisés. Cela a clairement été identifié en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les droits de ces étudiants sont complètement conservés.

Par contre, la lutte contre la précarité étudiante est une réalité. On est bien d'accord. Vous savez que les différents niveaux de pouvoir travaillent là-dessus. Nous avons une CIM Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté qui travaille sur cette

thématique. On a mis en place un groupe de travail sur la précarité étudiante avec les différents niveaux de pouvoir, qui est présidé par la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Degryse, qui doit faire l'état d'avancement de ses travaux pour le 4 avril. C'est la prochaine CIM.

L'idée est que l'on mette chacun en commun les différentes stratégies que l'on a à notre disposition pour lutter contre cette précarité. Nous, en Région wallonne, on vient avec notre Plan de lutte contre la pauvreté, que l'on a déjà exposé ici, dans ce Parlement, dans lequel on veut travailler sur la précarité des jeunes, la précarité étudiante : d'abord, avec un recours beaucoup plus facile aux droits de base ; ensuite, en ayant une meilleure information sur les services qu'ils peuvent avoir et qui peuvent les aider à traverser des situations compliquées sur un plan économique.

On reviendra avec cette proposition de la CIM Lutte contre la pauvreté. Je n'ai pas eu, là, d'échanges avec la ministre Neven par rapport à la dimension des codes et des logements, mais, éventuellement, on pourra revenir vers vous une fois que l'on aura abordé cette question ensemble.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, 60 % des étudiants vont payer 1 200 euros de minerval ; c'est la réalité. Vous avez dit, il y a cinq minutes, que vous vouliez valoriser les métiers de la santé, alors que les étudiants vont payer encore 1 200 euros. Vous allez en priver des étudiants dans un métier en pénurie !

Aujourd'hui, pour les étudiants universitaires ou hautes écoles, ce n'est plus « Si tu veux, tu peux », c'est « Si tes parents peuvent payer, tu peux ». En effet, votre politique ne garantit plus l'accès aux études. Elle organise la sélection par l'argent et une précarité organisée contre les étudiants les plus pauvres.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Taquin**

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la recrudescence des cas de tuberculose en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Taquin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la recrudescence des cas de tuberculose en Wallonie ».

La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, les derniers chiffres concernant les cas de tuberculose sont en augmentation, représentant une augmentation significative d'environ 10 % de cas en plus sur une année en Belgique. Cette recrudescence n'épargne absolument pas la Wallonie. Les professionnels et les associations alertent sur la situation et sur ses manquements en prévention, en dépistage et en suivi. Si le Fédéral est directement concerné, les entités fédérées le sont également.

Comment évaluez-vous la situation ? Avec quel suivi et quelle méthode pour la suivre de près ? Quelles mesures de précaution et de prévention avez-vous activées ou envisagez-vous pour maîtriser la situation qui est une question de santé publique ? Quelles collaborations concrètes – j'insiste sur « concrètes » – avez-vous avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral ? Comme je le répète souvent, le ministre fédéral doit être un moteur dans beaucoup de domaines concernant la santé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je suis à moitié d'accord avec votre diagnostic épidémiologique puisqu'on observe une baisse de l'incidence, donc du nombre de nouveaux cas, de tuberculose en Belgique depuis déjà de nombreuses années. On est dans une prévalence de six cas pour 100 000 personnes ; ce sont les chiffres de 2024. Il y a donc une petite hausse en 2024, puis on va retrouver des incidences presque équivalentes d'avant la crise covid.

Quels sont les facteurs de risque ? La densité de la population et la paupérisation de la population – les grandes villes sont les plus touchées – puis toute une série de facteurs de risques particuliers liés au logement, à la précarité ou à des conditions comportementales particulières. Néanmoins, la responsabilité se trouve au niveau fédéral, par les médicaments. Le problème est que les médicaments ne sont plus complètement remboursés depuis 2026. C'est une réalité. Cela peut donc coûter plus cher pour les associations et les structures qui prennent en charge les malades.

Cependant, au niveau de la Wallonie, on n'a pas à se cacher. La surveillance épidémiologique se fait par la Direction des maladies infectieuses de l'AViQ, puis la collaboration se fait avec le FARES, qui est bien une entité au niveau fédéral, qui s'occupe de la chimioprophylaxie, du traitement des malades, mais aussi du suivi de contacts, de l'entourage de ces malades qui doivent aussi être mis sous antibiotiques. Cette collaboration a dès lors les capacités de gérer le nombre de cas actuellement, voire de gérer une augmentation du nombre de cas. Je vous assure que ce n'est pas la situation épidémiologique pour l'instant. Ce n'est pas

que l'on doit être rassurés, c'est qu'il y a des facteurs de paupérisation à l'échelle mondiale et des migrations. Le contexte mondial ne va pas nous aider par rapport à ces maladies infectieuses. Néanmoins, le système en Belgique existe et la surveillance existe.

On a tout de même un petit problème à l'échelle mondiale : outre l'augmentation du prix des médicaments et le mauvais remboursement depuis 2026, c'est la résistance à cette chimioprophylaxie, aux antibiotiques. C'est une réalité liée au fait que les patients arrêtent leur traitement ou parce que des situations de guerre ou autres font que, dans le monde, les gens sont mal pris en charge. Ces situations pourraient revenir en Belgique, puisqu'on a déjà de la résistance médicamenteuse.

Quoi qu'il en soit, votre question a le mérite de mettre en alerte et de se dire que le contexte macro et international ne va pas nous aider dans la gestion de type de maladie à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les précisions que vous avez apportées. Les chiffres, je ne les ai pas sucés de mon pouce. Il est quand même question de 900 nouveaux cas en Belgique. Cependant, chaque situation est à prendre en considération, d'autant plus que, comme vous l'avez mentionné, il est question de personnes fragilisées, de personnes éloignées des soins de santé.

L'action de la Wallonie a dès lors tout son sens dans la prévention, le dépistage et l'accompagnement des soignants, en espérant qu'il n'y ait pas un chiffre noir au vu du public. Je demande donc d'activer tous les moyens, tant dans la matière santé que dans la lutte contre la pauvreté et la lutte contre les inégalités, pour qu'aucune personne ne puisse s'exposer au risque de cette maladie, qui ne fait pas partie du passé, comme vous le dites, mais qui risque de continuer à se développer et à augmenter. Je vous remercie déjà pour l'action que vous allez entreprendre.

Question d'actualité de M. Vincent Maillen

**à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le doublement des cas de maladie de
Parkinson à l'horizon 2050 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maillen à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le doublement des cas de maladie de Parkinson à l'horizon 2050 ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, la maladie de Parkinson constitue aujourd’hui un enjeu de santé publique majeur. En effet, d’après une étude internationale récente, il semble que le nombre de patients atteints par cette maladie dégénérative pourrait doubler et passer de 30 000 à 50 000 patients à plus de 100 000 personnes, ce qui est préoccupant. D’ailleurs, un comité de patients a mis en avant certains points importants qui concernent, entre autres, le rajeunissement des personnes qui développent la maladie puisqu’on est désormais parfois en dessous de 50 ans.

Le délai de diagnostic est trop long par rapport aux premiers symptômes puisqu’il peut intervenir deux à trois ans plus tard. Nous savons tous qu’il y a une pénurie de neurologues spécialisés, mais aussi un manque de coordination entre les spécialistes, tels que les psychologues et les logopèdes, et un accès limité à des traitements innovants. Notons encore l’absence, vu la perspective assez négative, de centres spécialisés.

Dès lors, malgré cette prise de conscience – il y a eu une table ronde d’experts ainsi qu’une résolution parlementaire fédérale –, quelle est votre stratégie en termes de prévention, de détection et de sensibilisation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Monsieur le Député, il s’agit d’une maladie importante, bien sûr, puisque c’est chez nous la deuxième maladie neurodégénérative après la maladie d’Alzheimer. 30 000 à 50 000 cas sont recensés, sans compter qu’il y a probablement une sous-estimation de ce type de pathologie, comme pour la maladie d’Alzheimer.

Nous sommes persuadés que les facteurs majeurs de risque lié à la maladie de Parkinson sont les facteurs environnementaux. On en a discuté ce matin ; ce sont les produits phytopharmaceutiques, c’est la pollution de l’air extérieur, les polluants, les particules fines, et cetera. Ensuite interviennent sans doute des facteurs comportementaux tels que la consommation d’alcool, le tabagisme, et cetera, puis des facteurs génétiques – c’est la réalité –, des facteurs sociaux, même s’ils ne sont pas évidents, et des facteurs liés à la sédentarité ou à l’isolement social. C’est vrai qu’il faut travailler en amont sur ces facteurs. C’est le principe de la prévention et de la promotion de la santé : on fait en sorte que les gens ne rentrent pas dans ces facteurs de risque.

En Wallonie, on a le Plan de prévention et de promotion de la santé, qui travaille spécifiquement sur le fait d’éviter que les gens commencent à adopter des comportements à risque, sur la pollution de l’air, et

cetera. Allez revoir l’ensemble des fiches. On a, bien sûr, tout le travail sur les facteurs environnementaux. Je pense que l’on en discute assez dans ce Parlement. Il faut avancer pour que l’on soit moins soumis aux polluants environnementaux tout au long de notre vie, d’autant plus que la maladie de Parkinson commence de plus en plus tôt, puisqu’elle se déclare maintenant entre 50 et 60 ans, ce qui est quand même assez tôt.

Ensuite, il y a tout le problème du dépistage précoce. Cela passe par la formation de la première ligne de soins, dont les médecins généralistes, entre autres. Il faut détecter les premiers signes de la maladie de Parkinson et orienter les personnes concernées vers des centres de référence au plus vite. À cet égard, il est aussi de notre responsabilité de mieux coordonner la première ligne pour faire ce diagnostic et assurer cette prise en charge. Je pense qu’il y a aussi un travail qui va être fait sur la communication auprès du grand public, car nous devons être capables de détecter autour de nous, dans notre famille, chez les personnes âgées, les premiers signes de cette maladie. C’est aussi la responsabilité de la CIM Santé publique – je ne pense pas qu’il y aura un plan interfédéral de lutte contre la maladie de Parkinson – d’avoir des stratégies complémentaires par rapport à cela.

J’en reviens aussi à une chose sur laquelle on veut évoluer par rapport à tout cela : la garantie autonomie. Il s’agit de permettre à ces personnes de vivre le plus longtemps possible chez elles en pleine autonomie, mais avec des services.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – On sait tous que la qualité de l’air est problématique, mais, malheureusement, on n’a pas beaucoup d’emprise dessus puisque l’air est universel.

Quant aux comportements à risque, une communication gouvernementale bien dirigée fera certainement effet et aidera peut-être des personnes à prendre conscience qu’elles doivent faire attention à leur comportement.

Par contre, sauf erreur de ma part, je n’ai pas eu de réponse quant à l’accès limité à certains médicaments innovants et à certains remboursements. Cela pourra faire l’objet d’une question écrite plus tard.

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la protection de Brussels South Charleroi
Airport (BSCA) et de ses investissements »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tzanetatos à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la protection de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) et de ses investissements ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, le ciel s'éclaircit un peu pour notre aéroport wallon et carolo puisque la taxe de 3 euros par passager qui avait été annoncée par la Ville de Charleroi, qui représente plus ou moins 15 millions d'euros par an et qui allait toucher directement l'aéroport, est définitivement annulée. En effet, la Ville a annoncé, par l'intermédiaire de son bourgmestre, ne pas aller en recours contre la décision d'annulation prise par votre Gouvernement. C'est une bonne nouvelle pour notre outil économique wallon.

Malgré tout, on n'est pas sans crainte dans le secteur parce qu'il est évident qu'une telle sortie non concertée a créé l'émoi auprès des travailleuses et des travailleurs, du management et de l'ensemble des équipes, mais aussi et surtout auprès des opérateurs de l'aviation qui se voyaient directement touchés par cette taxe. Ryanair avait déjà annoncé la suppression d'un million de sièges au départ de Charleroi, ce qui allait évidemment avoir un impact sur l'attractivité économique et le rendement économique de notre aéroport wallon.

Il reste cependant quelques nuages, si vous me permettez l'expression, puisqu'une mesure fédérale vise à faire passer une certaine contribution de 5 euros par passager à 10 euros. Cette contribution ne touche pas directement les aéroports belges, mais bien les compagnies aériennes, ce qui crée encore un peu d'émoi dans le secteur, qui est déjà soumis à de fortes tensions parce qu'il est extrêmement concurrentiel. On le sait, la Belgique n'est pas une île loin de tout ; des pays voisins comportent, eux aussi, des aéroports qui ne demandent qu'à s'étendre. Dès lors, forcément, la concurrence fait rage.

Où en est-on dans le mécanisme de concertation, sachant que votre Gouvernement, à travers notre ministre-président, a interpellé Bart De Wever pour que l'on puisse revoir la copie au niveau fédéral ? Comment garantir au secteur aéroportuaire un peu de tranquillité et une vision à long terme pour qu'il puisse rencontrer les objectifs de décarbonation et de réduction maximale des nuisances vis-à-vis de l'environnement et du voisinage ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'accord de gouvernement est très clair : ce Gouvernement veut développer les outils économiques que sont nos aéroports, singulièrement BSCA, en l'occurrence. Pour ce faire, le Gouvernement a octroyé à BSCA un permis qui va enfin permettre à l'aéroport de se projeter dans l'avenir et de se développer économiquement, dans le respect, évidemment, des éléments environnementaux et sociaux.

Ce permis est aussi un feu vert donné à l'aéroport pour lancer son plan stratégique ; or, les décisions que vous avez nommées, c'est-à-dire, d'une part, les velléités de la Ville de Charleroi d'imposer une taxe dont le rendement aurait été à charge l'aéroport pour un montant d'environ 15 millions d'euros et, d'autre part, la taxe fédérale, vont précisément à l'encontre de cela. Pire, elles mettent même l'activité et l'emploi en péril.

Le Gouvernement wallon a donc annulé cette taxe de la Ville de Charleroi et il enjoint le Gouvernement fédéral à revoir la disposition contenue dans la loi-programme. Je ne vais pas détailler ici les négociations, puisqu'elles sont en cours, mais il est évident que l'idée est de revoir le dispositif.

En conclusion, je dirais que l'objectif de la Région est de défendre l'aéroport. Je crois que l'on peut dire ici que l'action coordonnée de la Wallonie a quand même permis de résoudre et de remettre en cause des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir qui avaient vraiment un impact négatif sur nos outils économiques.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Votre dernière phrase résume parfaitement la situation : ce sont deux décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir qui impactent un outil wallon, à la fois au niveau communal, par la décision non concertée de la Ville de Charleroi et de son bourgmestre, mais également au niveau fédéral, qui avait annoncé sa volonté. Cette contribution, qui existait déjà, se voit aujourd'hui doublée pour essayer de pallier l'impact environnemental, mais cela a, de facto, un impact direct sur notre Région.

Le mot essentiel, comme cela a été dit à travers de nombreuses questions d'actualité, c'est la concertation. Il faut prendre langue entre les différentes structures de nos institutions belges, de notre lasagne institutionnelle, pour éviter de telles situations et, surtout, pour permettre le développement d'outils que la Wallonie souhaite développer, lesquels auront également un impact positif pour la Commune de Charleroi, qui est directement concernée géographiquement, mais aussi pour la Belgique, puisque le développement de l'emploi aura un

impact au niveau fédéral. Ce serait donc une bonne chose pour tout le monde.

**Question d'actualité
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la découverte d'un gisement d'hydrogène
en Lorraine et ses potentielles retombées sur
l'approvisionnement énergétique de la
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la découverte d'un gisement d'hydrogène en Lorraine et ses potentielles retombées sur l'approvisionnement énergétique de la Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, 3 655 mètres, c'est la profondeur du forage qui a été effectué en Lorraine. Hier, dans la presse, nous avons appris qu'il y avait bel et bien de l'hydrogène blanc, de l'hydrogène vert à cet endroit. Ce gisement s'élèverait à 34 millions de tonnes d'hydrogène. Cette zone couvre la Lorraine française, mais elle s'étendrait en Sarre, au Luxembourg et dans la partie belge, en Lorraine belge.

À la suite de cette découverte, qui a été menée par la France dans le cadre d'un projet de recherche qui s'appelle REGALOR, me viennent les questions suivantes. Avez-vous déjà eu des contacts avec la France par rapport à ce gisement, des réflexions et des visites de sites, à l'instar de ce que fait le Grand-Duché de Luxembourg ? Y a-t-il, en Wallonie, des analyses, des études par rapport à cette potentialité d'utilisation d'un gisement, que ce soit en faisabilité, en sécurité, en approvisionnement ? Enfin, l'hydrogène fera-t-il partie de ce mix énergétique ? Est-il étudié dans le cadre de la stratégie intervectorielle ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la Française de l'énergie est venue à mon cabinet en février 2026, précisément pour présenter ce projet de recherche REGALOR. C'est cette société qui a découvert ce gisement d'hydrogène naturel dissous en Moselle. Ce projet, dont les conclusions doivent être remises en 2028, a pour objectif de caractériser le gisement, d'en vérifier l'exploitabilité et de faire un peu le tour de la question.

Il se trouve que la Grande Faille du Midi, qui recouvre les anciens bassins miniers wallons, pourrait présenter des caractéristiques similaires à ce qui a été découvert en Moselle. La société FDE voudrait entamer également un projet de recherche à cet égard en Wallonie. Des contacts sont d'ailleurs pris avec d'autres collègues du Gouvernement, notamment au niveau de la législation sur le Code du sous-sol.

Il est évident que pour nous, dans l'ensemble des sources d'énergie – vous le mentionniez au niveau de la stratégie intersectorielle –, il n'y a pas de tabou. Il est évident que l'hydrogène est étudié également dans ce cadre et que nous devons veiller à lever les obstacles éventuels, notamment au niveau du Code du sous-sol pour ce type d'exploitation, parce que l'on ne peut pas se permettre de ne pas exploiter l'ensemble des sources dont nous disposons.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je suis heureuse d'entendre que la société a pris langue avec le Gouvernement en février 2026. J'espère que les contacts vont se poursuivre et que, éventuellement, une visite sur place aura lieu, comme le fait par exemple le Grand-Duché de Luxembourg.

Il est important de saisir l'opportunité et d'étudier les possibilités, que ce soit en sécurité, en coûts, en infrastructures, ainsi que le volet *permitting*. Il s'agit de s'assurer que ce qui est faisable est faisable, que ce qui ne l'est pas ne l'est pas, que l'on balise bien, mais qu'on le fasse en amont et le plus rapidement possible, puisque la société compte avoir ses certifications, en France, pour 2027.

**Question d'actualité
de Mme Céline Tellier
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les conséquences de l'accord entre l'Union
européenne et l'Australie pour l'agriculture
wallonne »**

**Question d'actualité
de M. Loris Resinelli
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'aboutissement de l'accord de libre-
échange avec l'Australie et ses conséquences
pour l'agriculture wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Tellier, sur « les conséquences de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie pour l'agriculture wallonne » ;
- M. Resinelli, sur « l'aboutissement de l'accord de libre-échange avec l'Australie et ses conséquences pour l'agriculture wallonne ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, les syndicats agricoles annoncent – non sans une certaine colère – un nouveau coup de poignard pour notre agriculture avec la signature de ce nouvel accord entre l'Union européenne et l'Australie. Cet accord, signé ce mardi 24 mars à Canberra par la présidente de la Commission européenne, autorise notamment la multiplication par 10 du quota d'importation de viande bovine australienne, ou encore des augmentations pour la viande d'agneau ou le sucre.

Si ces nouveaux quotas sont relativement faibles d'un point de vue quantitatif, en tout cas comparativement à la consommation européenne, il n'en demeure pas moins qu'ils ont fait réagir les syndicats agricoles qui constatent que l'agriculture européenne a de nouveau servi de monnaie d'échange dans le cadre d'accords commerciaux, en l'occurrence, ici, face à des faveurs des constructeurs automobiles.

Surtout, ces quotas d'importation s'ajoutent aux nombreux accords déjà conclus, notamment dans le cadre du MERCOSUR, qui visent à mettre en concurrence directe nos fermes sur les marchés mondiaux. C'est donc la goutte de trop pour ces syndicats – ils sont unanimes sur la question –, celle qui fait déborder le vase de la mondialisation agricole alors que l'heure est plus que jamais à la souveraineté alimentaire et à la régulation des marchés sur le plan agroalimentaire.

Madame la Ministre, quelle est l'analyse du Gouvernement de la signature de cet accord commercial ? Avez-vous pris des contacts avec vos homologues au sein du Conseil européen en vue du trilogue qui s'annonce ? Face à cette concurrence, dans le contexte géopolitique instable que nous connaissons et qui annonce malheureusement une crise alimentaire qui pourrait être grave, quelles mesures structurelles mettez-vous en place pour protéger et structurer nos filières ? Je vous renvoie notamment à la dernière étude de l'APAQ-W sur la nécessité de filières solides, qui tiennent compte de l'ensemble de la chaîne de valeur. Vous êtes-vous saisie de ces résultats ? Quel est votre travail pour soutenir les filières agroalimentaires ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis profondément européen, je suis profondément europhile et je suis profondément convaincu de la nécessité pour l'Union européenne de conclure des accords de libre-échange qui nous permettent de diversifier nos relations commerciales et internationales, de diversifier nos accès aux matières premières et qui permettent à nos entreprises d'avoir de nouveaux débouchés – d'autant plus dans le contexte international dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Cependant, sous le vent d'une communication séduisante de la Commission européenne qui nous vante un nouvel accord signé ce mardi avec l'Australie et qui permettrait, nous l'espérons, d'augmenter d'un tiers nos exportations vers l'île-continent, il semble – les syndicats agricoles l'ont dénoncé de manière unanime – qu'il y ait à nouveau un angle mort dans cet accord commercial, celui de la protection de notre agriculture et de notre modèle agricole, spécifiquement en Wallonie, à savoir ce modèle agricole familial auquel nous sommes toutes et tous ici attachés.

Cet accord pourrait amener 10 fois plus de viande de bœuf d'Australie, viande qui n'est pas produite avec les mêmes normes sanitaires. On parle notamment d'hormones de croissance utilisées là-bas et évidemment interdites chez nous, ce qui amènera évidemment de l'inquiétude dans nos assiettes et une concurrence à nouveau déloyale.

Quelle analyse faites-vous de ce nouvel accord qui met un nouveau coup de poignard dans le dos de nos agriculteurs ? Quelle voix comptez-vous porter à la fois au sein de la concertation intrabelge et du Conseil agricole européen pour garantir que les normes qui sont appliquées à nos agriculteurs soient également appliquées aux produits qui nous viendront d'Australie ? Vous avez annoncé travailler sur un repère fort qui permettrait à nos producteurs de valoriser leurs productions. Où en êtes-vous dans ce travail qui permettrait de soutenir notre production locale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, en effet, l'accord politique a été annoncé en ce début de semaine, mais je veux rester prudente. Les textes sont transmis aux États membres pour le 31 mars, et c'est sur cette base que nous pourrons juger de l'accord. À ce stade, il s'agit du communiqué de presse de la Commission.

Cet accord, c'est clair, donne un avantage géopolitique et permet d'avoir un allié dans le Pacifique. Cependant, au niveau agricole, plusieurs choses doivent être pointées.

Concernant les contingents, le communiqué de presse fait état de 30 600 tonnes pour la viande bovine, de 25 000 tonnes pour la viande ovine et caprine ainsi que de 35 000 tonnes pour le sucre. On peut regretter encore une fois que les contingents aient été discutés en fin de négociation. Les contingents annoncés sont quand même inférieurs à ceux accordés dans le cadre du MERCOSUR : les normes sont plus proches, quoique non équivalentes. Les contingents qui sont présentés dans ce communiqué de presse sont restés similaires à ceux qui étaient sortis dans la presse en 2023, quand les discussions avaient été arrêtées entre la Commission et l'Australie parce que cette dernière n'acceptait pas ces propositions européennes. Ainsi, il n'y a pas eu de concessions supplémentaires pour arriver à un accord dans le secteur agricole.

La vraie question reste l'impact concret sur les marchés et l'effet cumulé des différents accords commerciaux. Il faudra aussi être attentif aux mécanismes de sauvegarde proposés, au respect des standards et à tout ce qui sera présenté dans l'accord. La priorité reste claire : avoir une vision au niveau de l'Union européenne pour l'agriculture et une attention marquée pour les secteurs agricoles sensibles.

Vous m'avez également interrogé sur ce que je fais au niveau de la Wallonie pour le secteur agricole. Il y a toute la réforme sur la question de l'accès à la terre, la question de la marque forte et du repère fort que je suis en train de mettre en place. Cela permettra que le consommateur sache très clairement si le produit qu'il va acheter est issu d'une agriculture de proximité, une agriculture qui a bien rémunéré l'agriculteur en amont. Cela va permettre de créer de nouveaux débouchés aux agriculteurs sur le marché intérieur et de leur fournir des contrats qui le rendent beaucoup moins dépendant des marchés mondiaux, de ce qui se passe dans le reste du secteur agricole et des liens avec le marché mondial.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Ce qui porte vraiment préjudice ici, c'est le caractère cumulatif de

ces accords commerciaux qui viennent à nouveau attaquer le secteur agricole qui, au contraire, a besoin d'être soutenu, car il peut aussi constituer une vraie solution dans le cadre des enjeux de souveraineté alimentaire que nous vivons aujourd'hui durant cette période de crise.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le fait de saisir vos collègues du Conseil européen sur cet enjeu. Or, on le sait, la prochaine étape, ce sera justement le lancement du trilogue, de discussions entre les différentes instances. Vous aurez donc votre rôle à jouer au sein du Conseil européen. Nous suivrons évidemment cette question de près.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et je note votre prudence. Il est bien normal que vous attendiez d'avoir les textes complets, et pas uniquement le communiqué de presse de la Commission européenne.

Je partage avec vous l'inquiétude quant au fait que les quotas dont nous avons parlé, notamment cette multiplication par 10 des quotas en viande de bœuf, aient à nouveau été négociés à la toute fin de cet accord. Cela montre encore une fois que la Commission considère l'agriculture comme une variable d'ajustement. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter cela.

Un enjeu indispensable, au sein du Conseil européen de l'agriculture, c'est que l'on fasse bien passer le message que la Wallonie n'accepte plus que la Commission européenne joue ainsi avec nos agriculteurs. Ils sont aujourd'hui gardiens d'une qualité de production et d'un modèle familial auquel nous sommes attachés. Il est donc indispensable qu'ils ne soient pas les victimes des effets cumulatifs de tous ces accords.

On a longuement échangé dans cette assemblée concernant les impacts du MERCOSUR. Voilà un nouvel accord qui pourrait de nouveau avoir des impacts négatifs, en particulier sur nos éleveurs de viande bovine. Il est évidemment essentiel que cette évaluation puisse être faite sur l'effet cumulatif de ces traités et que nous puissions être, comme d'habitude, toujours derrière nos agriculteurs, les soutenir, notamment par rapport au dispositif dont vous nous avez parlé.

**Question d'actualité
de Mme Véronique Durenne
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la lutte contre le mildiou en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Durenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le mildiou en Wallonie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, le mildiou demeure une menace importante pour de nombreuses cultures ainsi que pour nos agriculteurs qui ne cessent de les protéger et en même temps de sécuriser leur rendement dans un contexte aujourd'hui assez difficile.

Une innovation issue de Gembloux Agro-Bio Tech propose une solution naturelle à base de bactéries, avec plus de 80 % d'efficacité et une stimulation des défenses de la plante. Cette avancée illustre vraiment le potentiel de la recherche agricole de réduire les intrants chimiques tout en préservant les rendements.

Avez-vous eu connaissance de cette innovation ? Que pensez-vous de cette avancée ? La Wallonie a-t-elle été associée ? Avez-vous accompagné cette recherche ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de cette innovation. C'est vraiment une avancée positive pour le secteur agricole. C'est la preuve qu'il y a des alternatives, qu'il y a des recherches d'alternatives et que cela a un bel avenir.

Cela montre aussi que la recherche wallonne agronomique est prometteuse, qu'elle est porteuse. Cette équipe de recherche a bénéficié d'un subside Win4Spinoff pour le projet Aqua Bio. Cette innovation n'est pas encore disponible, car le processus d'homologation est long. C'est une procédure stricte. D'ailleurs, je plaide au niveau européen depuis plusieurs mois pour que les procédures pour les alternatives aux produits phytos aient la priorité dans les processus d'homologation pour rapidement donner des solutions aux agriculteurs.

Je termine en faisant le lien avec les États généraux de la protection des cultures qui ont eu lieu, dont le but est de faire le point sur les alternatives disponibles, celles bientôt disponibles et sur la recherche à mettre en place aux endroits où il y a des manques au niveau de la recherche pour trouver des alternatives, pour quelles cultures et pour quels bioagresseurs en particulier.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je partage cette volonté de soutenir une agriculture performante et durable.

Beaucoup d'avancées sont positives. Preuve en est aujourd'hui qu'il y a des alternatives, comme je l'ai dit et comme vous l'avez bien confirmé. La recherche wallonne est prometteuse. Il y a juste ici, dans le processus – vous l'avez évoqué –, un petit bémol, c'est l'homologation, qui parfois prend cinq à six ans, qui coûte très cher et qui retarde la mise sur le marché et la disposition pour les agriculteurs.

Je vous remercie en tout cas pour votre soutien.

M. le Président. – Vous m'autoriserez un petit rappel réglementaire, qui n'est pas individualisé dans mon propos, mais qui a été confirmé encore récemment par la Conférence des présidents.

Lorsque les questions urgentes ou d'actualité sont exposées, il n'y a pas de lecture possible, ni pour le député ni pour le ministre, ni dans le cadre de l'intervention initiale ni dans le cadre des répliques. Je me permets d'insister sur ce point. Un aide-mémoire est possible pour y référer, mais de façon non continue.

Je me permets d'insister sur ce point, de manière à ce que l'on puisse évoluer en la matière. Vous m'en voudriez légitimement si j'étais amené à couper quelqu'un alors qu'il lit un document, ce qui est exceptionnel, convenons-en.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses en matière de
budget et de comptabilité, de bien-être animal,
de pouvoirs locaux, d'aménagement du
territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de
formation, d'environnement, de climat, de
tourisme, de patrimoine et d'agriculture
et de ruralité
(Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20)**

**Projet de décret-programme portant des
mesures diverses pour les matières réglées en
vertu de l'article 138 de la Constitution
(Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1ter à 3)**

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – La discussion générale est reprise.

Je vais céder la parole aux membres du Gouvernement, qui ont une heure de temps de parole, dans l'ordre qu'ils souhaitent, avec le challenge de laisser du temps aux successeurs.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames et Messieurs les Députés, simplification, efficacité et accélération, tels sont les ingrédients du minestrone concocté par le Gouvernement. Monsieur Hazée, j'ai trouvé une autre définition de la recette du minestrone et je la cite : « Ce plat traditionnel italien représente bien plus qu'une simple soupe de légumes. Ce plat emblématique de la cuisine italienne familiale incarne l'esprit même de la *cucina povera*, cette cuisine paysanne qui transforme des ingrédients simples en un festin réconfortant ».

(Applaudissements)

Ce n'est pas de moi.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est réconfortant et c'est audacieux.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – « Riche en légumes de saison et en légumineuses, parfois agrémenté de pâtes, le minestrone offre un équilibre parfait entre nutrition et plaisir gustatif ».

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, c'est ce minestrone que le Gouvernement a concocté.

(Applaudissements)

Certes, ce décret-programme peut se lire article par article, vous l'avez sûrement tous déjà fait. On peut le refaire ensemble, mais cela risque de nous faire passer à côté de l'essentiel, c'est-à-dire le cap. Que dit ce texte ? Il dit une chose simple : en Wallonie, l'action publique doit redevenir plus simple, plus efficace, plus rapide. Elle doit devenir une règle claire, pas un labyrinthe. Trop souvent, dans notre Région, dans notre pays, quand un problème apparaît, on ajoute une règle à la règle et, à la fin, plus personne ne comprend vraiment : ni le citoyen, ni la commune, ni parfois même l'administration régionale.

Ce n'est pas notre conception de l'État, ce n'est pas celle du Gouvernement MR-Engagés, car, pour nous, gouverner c'est remettre de l'ordre ; gouverner c'est fixer une règle claire, lisible ; gouverner c'est aussi protéger dans la durée ; gouverner c'est anticiper. C'est exactement le sens de ce texte.

Le fil azur est là : moins d'empilement, moins de blocages, moins de lourdeurs, plus de lisibilité, plus de responsabilité, plus de capacité aussi à décider dans un délai tenu. C'est vrai pour les pouvoirs locaux, c'est vrai pour l'aménagement du territoire, c'est vrai aussi pour la mobilité et les infrastructures, mais ce l'est également pour toutes les autres compétences régionales. Mes collègues y reviendront dans quelques minutes. Il y a donc partout la même exigence : clarifier, responsabiliser, accélérer.

Sur les pouvoirs locaux, nous faisons un choix de confiance et d'efficacité. Ce sont les premières étapes, d'autres suivront. Nous redonnons de l'air aux acteurs sans jamais sortir du cadre ; nous relevons des seuils obsolètes ; nous harmonisons des régimes devenus illisibles ; nous indexons automatiquement pour être en phase avec la réalité. Nous simplifions aussi des opérations entre pouvoirs publics lorsque, sur le terrain, chacun voit bien que les procédures actuelles retardent l'évidence.

Cela peut paraître technique ; en réalité, cela parle de la vie concrète. Cela parle d'un collège communal qui doit avancer sur un marché utile sans perdre des semaines dans des circuits disproportionnés. Cela parle d'un CPAS qui doit agir au bon moment, efficacement, sans être ralenti par des frontières administratives qui n'ont plus de sens. Cela parle aussi d'une décision entre autorités publiques qui devrait aller plus vite parce qu'elle est utile, claire, partagée, et qui reste pourtant coincée dans une mécanique trop lourde. Voilà ce que nous corrigeons : moins de temps perdu, moins de procédure pour la procédure, plus d'actions pour le quotidien. Je le dis clairement : simplifier, ce n'est pas relâcher. Par exemple, comme le demandait d'ailleurs l'une des recommandations de la Commission d'enquête parlementaires sur les inondations, c'est permettre au gouverneur de mobiliser rapidement les agents

provinciaux en cas de crise. Simplifier, ce n'est pas affaiblir la règle, c'est la rendre plus compréhensible. Par exemple, c'est permettre aux communes d'assurer le redéploiement d'un quartier à réhabiliter, à redynamiser, en réduisant l'impôt foncier.

En simplifiant, nous répondons également à l'impératif de transparence. Aujourd'hui, trop souvent, il faut presque être spécialiste pour savoir quel régime s'applique à quel document. La transparence est un droit clair, concret, exercé simplement. C'est le sens de l'application directe, élargie à tous les acteurs publics locaux. M. Hazée a cité les fabriques d'église du décret relatif à la publicité de l'Administration, cela est aussi valable pour elles. Il s'agit de rassembler tout en un seul texte. C'est également le sens d'une meilleure publication des budgets et des comptes communaux. Nous faisons aussi ce choix en matière électorale. Le transfert du contentieux des dépenses électorales locales vers le Conseil des élections locales n'est pas un détail institutionnel. C'est une manière de poser une règle nette, à l'endroit où le soupçon prospère le plus vite. Dans la démocratie locale, il faut de la clarté, de la neutralité et de la lisibilité.

Simplifier, c'est aussi une nécessité pour les compensations plan Marshall. Depuis 2020, chaque année, l'Inspection des finances dénonce un système bancal, générateur d'effets d'aubaine, profondément inéquitable et, in fine, insupportable pour les finances régionales. L'amendement de la majorité et la position du Gouvernement sont clairs : le mécanisme sera revu de fond en comble en se donnant trois lignes directrices. Des recettes stables et prévisibles doivent être garanties pour les communes. Les entreprises qui sont présentes et investissent en Wallonie ne doivent plus subir une taxation locale surannée, contraire à la volonté de la Wallonie de soutenir sa réindustrialisation. Enfin, le tout doit se faire dans un cadre budgétaire wallon compatible avec notre trajectoire budgétaire. L'année 2026 sera donc neutre de ce point de vue et nous permettra, avec les parties prenantes, de sortir de l'actuel mécanisme, trop dévoyé de son objectif initial.

Sur l'aménagement du territoire et sur la mobilité, nous suivrons exactement la même ligne. Nous voulons simplifier, pas déréguler. Nous voulons être plus efficaces et aller plus vite. C'est le sens de la réforme du CoDT, pour associer plus en amont l'administration du territoire au processus d'élaboration des schémas de développement communaux, tout en assurant une cohérence avec le schéma de développement du territoire, en veillant à ce que l'approche prenne bien en compte la logique de bassins-versants, afin d'éviter que les choix des uns ne soient subis par les autres. Aussi, il convient de veiller à ce que les entreprises assument leurs responsabilités lorsqu'elles veulent, dans leur intérêt, modifier le plan de secteur, quelle que soit l'activité économique.

Toutefois, nous ne voulons pas aller n'importe où. Nous voulons aussi moderniser sans exclure. C'est tout le sens des dispositions sur le permis d'urbanisme. Nous avançons vers une réforme majeure : la dématérialisation qui, vous le savez, n'est pas juste éviter de couper des arbres, mais tout un processus de plus grande transparence, de plus grande fluidité, d'aide au management dans les administrations, mais également de transparence sur les décisions finales. Nous agissons sur tout cela de façon prioritaire, avec méthode et sérieux, avec un cadre et des garanties, avec une attention réelle à la protection des données et surtout, sans ignorer la réalité humaine, là où le papier peut rester nécessaire pour éviter que certains n'aient pas accès à ce type de service. Nous maintenons l'accès papier.

Sur la mobilité et les infrastructures, c'est aussi un choix très clair : celui d'accompagner la transition. L'extension du projet pilote sur les transports exceptionnels écologiques résume bien notre méthode. Nous voulons permettre à des véhicules lourds, à faible émission ou zéro émission, de circuler dans un cadre strict, autorisé, contrôlé et évalué.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, que la simplification, l'efficacité et l'accélération constituent la recette de notre majorité gouvernementale. Ce décret y contribue largement, mais ce n'est que le premier pas vers d'autres réformes de plus grande ampleur en Wallonie. Ce texte souligne la ligne adoptée par notre Gouvernement depuis le début de la législature : une ligne simple, cohérente, responsable et protectrice pour les citoyens et les acteurs de notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur Hazée, vous avez parlé du minestrone et, à l'instar de mon collègue François Desquesnes, cela m'a inspiré. C'est vrai que c'est un plat végétarien, ce n'est pas mon truc, mais vous avez dit que l'on pouvait y ajouter du lard, donc je m'y retrouve plus facilement. C'est aussi une soupe saine, une soupe riche et une soupe pleine de vitamines. Plus sérieusement encore, c'est une soupe qui possède des propriétés détoxifiantes. Nous assumons cela, nous y voyons la nécessité de mettre fin à des postures idéologiques rigides qui ont empêché la Wallonie de mener par le passé les réformes indispensables et nécessaires pour son développement et sa prospérité.

Le décret-programme, comme mon collègue François Desquesnes l'a dit, est un ensemble de mesures – déjà prises ou qui ont suivi un processus gouvernemental ou parlementaire – qui visent la simplification administrative et l'anticipation des réformes structurelles et structurantes pour la Wallonie.

Il est vrai qu'en matière de politique d'emploi et de formation, on assume, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau des entités fédérées, que nous voulons remettre le travail au cœur du débat. Par rapport à l'inactivité, nous voulons encourager, revaloriser et mettre en avant le travail. Il reste un paradoxe en Wallonie : on a un taux d'emploi trop faible encore aujourd'hui et une inadéquation des compétences et des besoins des entreprises.

Faut-il ne rien changer ? J'ai entendu un tas d'interventions. Quand on voit les moyens publics investis depuis des dizaines d'années dans l'emploi et la formation, les résultats sont-ils à la hauteur des moyens publics investis depuis des années ? Poser la question, c'est y répondre. Oui, nous avons le courage, l'audace d'assumer un certain nombre de réformes importantes ciblées sur les chercheurs d'emploi. Je rappelle que l'on a 270 000 chercheurs d'emploi en Wallonie et plus de 150 métiers en pénurie de main-d'œuvre.

La philosophie de nos réformes, c'est qu'elles soient ciblées sur les chercheurs d'emploi, sur les publics cibles plutôt que sur les structures elles-mêmes, mais aussi sur des personnes plus éloignées du marché du travail. Nous mettons des réformes en place – on n'a jamais pu le faire auparavant – avec un accompagnement des chercheurs d'emploi beaucoup plus rapide, plus personnalisé et plus serré. Nous assumons ces réformes. Cela passe aussi par une réorganisation et une rationalisation des structures pour davantage de lisibilité, de cohérence et d'efficacité.

Quand on parle de formation, on ne juge pas leur qualité par la hauteur des formations données et les heures de formation, mais plutôt au regard de si elles ont permis à toute une série de chercheurs d'emploi ou de travailleurs d'obtenir un emploi ou de progresser dans leur parcours professionnel.

Ce décret-programme instaure le dossier unique dont on a peu parlé. C'est le parcours du chercheur d'emploi qui, aujourd'hui, est d'application au niveau du FOREm, et qui, demain, sera aussi un outil pour les conseillers, le personnel des partenaires et des opérateurs du FOREm, ainsi que, après-demain, au niveau des CPAS, pour faire en sorte que le chercheur d'emploi soit au mieux accompagné, que l'on puisse voir son parcours et les difficultés qu'il a pu rencontrer.

Dans toutes les réformes que nous faisons au niveau du Gouvernement, nous voulons responsabiliser. La responsabilité n'est pas un mot bateau. La responsabilité, c'est d'abord la responsabilité du politique, d'un gouvernement à prendre des réformes, qui ne sont pas faciles, qui ne sont pas toujours bien perçues par le public, mais qui sont courageuses, qui sont utiles, qui sont nécessaires, qui sont indispensables.

(Applaudissements)

Puis, il y a les réformes. On ne peut mener à bien des réformes que s'il y a une adhésion forte de celles et ceux qui vont nous accompagner dans ces réformes. On a besoin de nos administrations, on a besoin de nos UAP, pour qu'il y ait une adhésion forte, pour qu'elles puissent porter avec nous ces réformes. C'est là aussi que l'on veut responsabiliser quand on regarde les politiques d'emploi et de formation, les conseillers du FOREm, les conseillers de l'IFAPME, pour valoriser aussi leur travail au quotidien.

Puis, il y a la responsabilité – quand on parle d'emploi et de formation – des entreprises des différents secteurs. C'est trop facile de dire : « On a besoin de 17 000 personnes » sans donner de précisions par rapport au type de métier, par rapport au territoire où l'on en a besoin. J'insiste toujours aussi : les entreprises ont une part de responsabilité.

Il y a aussi la responsabilité de tous, de chacune et de chacun, y compris des chercheurs d'emploi. L'aide publique n'est pas un dû sans contrepartie. Dans un modèle solidaire, chacun doit être acteur. La collectivité. Dans nos réformes, nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. Les pouvoirs publics sont là, à leurs côtés. La collectivité tend la main, mais elle doit aussi s'accompagner d'un maximum d'efforts en retour. Exiger un engagement en échange de l'aide publique, ce n'est pas être dur, ce n'est pas être brutal, c'est être juste. La solidarité ne fonctionne que quand elle fonctionne dans les deux sens, sinon elle se fragilise.

C'est vrai que ces réformes sont courageuses, elles bousculent un peu. Vous devez savoir qu'au niveau du Gouvernement, nous travaillons énormément ensemble parce qu'il y a des compétences transversales et que les compétences en matière d'emploi et de formation concernent l'ensemble des ministres. Sur les mesures un peu plus précises du décret-programme, mais qui ont été citées ou critiquées, on l'a dit, ce sont des mesures de simplification administrative. Je vais en donner quelques-unes.

Pour les agences de placement, puisque la question a été posée, le rapport annuel d'activité est supprimé, laissant place au principe de confiance entre l'administration et les entreprises, conformément à la Déclaration de politique régionale. Il est aussi mis fin à la Commission d'accompagnement des MIRE, un premier contrôle de l'activité des MIRE étant opéré déjà par l'administration. Les CFISPA auront dorénavant la responsabilité de vérifier l'éligibilité des personnes accompagnées sans vérification préalable de l'administration.

Il y a aussi toute une série concernant le SESAM, concernant le décret organique du FOREm, des mesures d'assouplissement, de renforcement de l'efficacité, de la transparence, de l'équité et de la sécurité juridique. Je vous ai parlé du dossier unique. C'est évidemment un outil absolument indispensable, mais nous voulons aussi

instaurer des échanges d'informations avec l'ONSS, avec l'INASTI, avec l'INAMI, avec les employeurs, pour mesurer exactement la situation sur le marché du travail et voir comment on peut orienter nos politiques.

Au niveau des titres-services, dont on a beaucoup parlé. Madame Van Walle, ce que vous avez dit n'est pas correct, cela ne correspond pas à la réalité. Nous avons souvent eu des débats au Parlement. Dire que le ministre n'a rien fait. D'abord, vous parlez d'une augmentation de 10 euros à 10,40 euros. Ce n'est pas moi qui ai augmenté de 10 euros à 10,40 euros, c'est Mme Morreale qui ne nous fait pas le plaisir d'être là pour nous écouter. Ce n'est pas moi. Par contre, ce que j'ai fait, quand on parlait des frais administratifs, c'est mettre dans la balance le bien-être et le salaire des travailleuses et travailleurs des titres-services. Ce qui n'a jamais été fait par le passé, avec ma collègue flamande, nous avons augmenté les titres-services de 1 euro par titre-service pour les travailleurs, ce qui correspond à une augmentation de 580 euros net par année pour les travailleuses des titres-services. Le dossier des titres-services est-il un dossier facile ? Non, bien évidemment. Je ne cesse de le dire et c'est pour cela que j'ai demandé un audit d'Idea Consult. Le dispositif des titres-services se fait sur un équilibre fragile.

Cet équilibre est fragile, car, au cœur du débat, on a les travailleurs et les travailleuses par rapport au bien-être, à la pénibilité au travail et au salaire. On a des entreprises de titres-services qui ont des formes très différentes : des ALE, des ASBL, des entreprises – petites ou grandes. Je veux bien que l'on cite toujours une entreprise qui n'a peut-être pas respecté toutes les règles. Croyez-vous que je cautionne cela ? Pas du tout. Néanmoins, parce qu'une société de logement social abuse et abuse encore de beaucoup de choses, faut-il supprimer les sociétés de logement social ? Non, évidemment. Par rapport à cet équilibre, pour les entreprises, les travailleuses et les utilisateurs, on a mis en place ce dispositif pour assurer un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des personnes qui travaillent. Un couple travaille à deux. Le prix facial du titre-service est un élément indispensable du dispositif. Je le partage et je l'ai déjà dit : si l'on augmente de façon trop importante le titre-service, évidemment que l'on aura recours au travail au noir, comme c'était le cas dans le passé. Il y a aussi un équilibre à avoir avec les finances de la Région wallonne, car les titres-services représentent près de 600 millions d'euros par an. Cet équilibre n'est pas facile à obtenir.

Pourquoi ? Parce que l'on a aussi – je l'ai déjà dit en commission à de nombreuses reprises – une pyramide des âges qui est fortement élevée et parce que l'on a du mal à encourager l'attractivité de ce dispositif pour des publics plus jeunes. Par rapport à la pénibilité du travail, c'est un secteur où le taux d'absentéisme est record. Ce des éléments à prendre en compte pour construire une

réforme juste et ambitieuse qui permettra la pérennité d'un dispositif comme les titres-services.

Je terminerai par les cellules de reconversion. Vous allez voter un texte qui ne correspond pas au texte initial que j'avais proposé et que j'avais préparé. C'est comme pour les taxes communales qui touchent les entreprises, pour lesquelles on a mal évalué certains chiffres ; un homme ou une femme politique se grandit quand il peut revenir en arrière sur une réforme qu'il estime ne pas correspondre aux objectifs posés. On l'a fait avec tous les collègues du Gouvernement dans cette réforme et cela ne veut pas dire que le système des taxes n'est pas dévoyé aujourd'hui et qu'il ne faudra pas corriger et mener une réforme dans les mois à venir.

Pour les cellules de reconversion, c'est la même chose. La concertation implique-t-elle d'accepter exactement ce que les partenaires sociaux ou les syndicats disent ? On est arrivé à un texte plus équilibré, avec un rôle de coordination fort au niveau du FOREm, avec un rôle des organisations syndicales dans les cellules de reconversion, mais aussi avec un rôle du secteur privé dans l'outplacement par rapport à l'entreprise privée. Pourquoi ? Pour anticiper la reconversion des travailleuses et des travailleurs concernés. Les objectifs nous semblent atteints aujourd'hui ; on peut ne jamais être content, mais, après avoir passé beaucoup de temps avec les organisations syndicales, je ne pense pas qu'elles soient totalement malheureuses de l'accord que l'on a obtenu.

Voilà pour les cellules de reconversion. Les objectifs restent très clairs : la mise en place d'un plan d'accompagnement anticipé dès la fin de la phase d'information et de consultation, et un accompagnement individuel par un opérateur d'outplacement au sein d'une cellule pour l'emploi.

Mesdames et Messieurs les Députés, voilà ce que je voulais dire par rapport à ce décret-programme. Il est vrai que ce ne sont pas encore les réformes structurelles que l'on va porter au niveau du Gouvernement. Ces dernières sont en cours, sont dans la phase gouvernementale et seront bientôt examinées, ici, au Parlement, mais les mesures dont nous discutons aujourd'hui anticipent en tout cas ces réformes structurelles, absolument indispensables et nécessaires pour les Wallonnes, les Wallons et la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je ferai directement un focus sur les compétences qui me concernent par rapport à ce décret-programme.

Premièrement, il y a beaucoup de questions sur les allocations familiales et, parfois, il y a une mauvaise interprétation de ce que l'on veut faire. Comme vous le

savez toutes et tous, dans le cadre des ambitions de la DPR, nous souhaitons faire des allocations familiales un levier d'émancipation incitant les jeunes à s'inscrire dans des projets de formation, des projets porteurs et, j'espère, épanouissants. Rappelons-nous que les déterminants principaux de la lutte contre la précarité – pas uniquement celle qui touche les jeunes, mais la pauvreté en général – sont bien sûr la formation, l'insertion socioprofessionnelle et l'insertion professionnelle de façon durable. Pour inciter les jeunes à prendre des choix qui leur permettront d'être autonomes sur le long terme, nous disons que, à partir de 18 ans, le jeune est obligé d'être inscrit dans un parcours de formation ou aux études pour pouvoir prétendre aux allocations familiales. Toutefois, nous sommes bien conscients que, dans la vie, les parcours d'orientation ne sont pas toujours linéaires. C'est pourquoi nous avons introduit ce pot de 12 mois ; je pense que c'est quand même très intéressant. Il s'agit d'une période d'un an maximum durant laquelle le jeune pourra suspendre son parcours d'études ou son parcours de formation, tout en continuant à recevoir ses allocations familiales.

En termes de modalités plus précises – puisque plusieurs questions étaient dans ce sens – et en termes de prise en considération des situations spécifiques, nous travaillons actuellement sur des actes réglementaires qui préciseront en outre comment calculer cette période d'octroi de 12 mois, ainsi que les situations et les conditions de sa neutralisation, c'est-à-dire d'absence de comptabilisation d'une période donnée dans ce calcul.

Les réformes fédérales relatives à l'emploi justifient d'autant plus l'évolution du modèle. Les modifications qui vous seront proposées permettent ou permettront d'éviter diverses incohérences légales et, surtout, de simplifier notre cadre juridique. En effet, la norme du pot de 12 mois correspond à la durée de paiement qui résulterait de la nouvelle législation sur le chômage, laquelle réduit le stage d'insertion professionnelle à environ six mois, soit 156 jours, avec possibilité de réévaluation rapide. Les 12 mois couvrent donc le stage d'insertion professionnelle initial et plusieurs prolongations éventuelles. En cas de réorientation de formation complémentaire, la durée est prolongée du temps de la formation, assurant un soutien continu aux familles. Sans cette mesure, la réforme du chômage entraînerait mécaniquement une diminution de la durée de paiement des prestations familiales en raison du raccourcissement du stage d'insertion professionnelle.

La loi-programme du 18 juillet 2025 resserre par ailleurs les conditions de diplôme pour accéder aux allocations d'insertion, désormais applicables aux 21-25 ans. Maintenir le lien direct entre les prestations familiales et le statut du demandeur d'emploi créerait des discriminations entre jeunes de même niveau de diplôme, selon qu'ils recherchent activement ou non un emploi. Avec la nouvelle mesure, ceux n'ayant pas droit

aux allocations d'insertion conservent 12 mois de prestations familiales. Elle restaure ainsi l'égalité de traitement entre ceux qui cherchent activement un emploi et ceux auparavant avantagés malgré l'absence de recherche d'emploi.

En outre, dans le système actuel, le jeune ayant reçu deux évaluations positives perd son statut, et donc son droit dérivé aux prestations, alors que le jeune ayant des prolongations de SIP conserve ses allocations familiales. Le nouveau mécanisme supprime une fois pour toutes cette incohérence. La suppression du statut comme source de droit est dès lors compensée par le pot de 12 mois, destiné d'abord aux 21-25 ans à partir du 1^{er} juillet 2026, et met fin au maintien du droit pendant les prolongations de SIP. Cette mesure est proportionnée, justifiée, le pont n'étant plus conditionné à un statut, ce qui en facilite l'accès.

Les familles monoparentales y gagnent. Nous répondons à une demande de plusieurs associations. Le plafond de 50 000 euros et les 20 euros sont les montants bruts non indexés. La législation prévoit un article qui fait référence à l'indexation. Si je reprends les montants – indexés, cette fois – jusqu'à maintenant, si le ménage est monoparental, les suppléments suivants s'ajoutent :

- lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 34 000,47 euros brut par an, le supplément « Famille mono » est de 24,87 euros par enfant ;
- lorsque les revenus du ménage sont situés entre 34 000,47 euros et 50 867,79 euros brut par an, le supplément social « Famille mono » est de 12,43 euros par enfant.

Avec la modification apportée, le supplément sera en effet bien de 24 euros pour tous jusqu'à 54 000 euros bruts par an. Cela signifie que davantage d'enfants auront droit à ce supplément supérieur. Tous ces changements doivent néanmoins s'opérer au regard du principe de *standstill* puisque les allocations familiales sont un droit constitutionnel.

Je voudrais terminer par les mesures relatives au secteur hospitalier. Il y a eu peu de questions dans les deux mesures proposées. Quoi qu'il en soit, les modifications soumises à la demande du secteur apportent surtout une clarté juridique et de la souplesse dans la gestion du plan de construction hospitalier, pour lequel nous avons la responsabilité en Région wallonne puisque la législation actuelle ne précise pas explicitement les modalités d'adaptation du plan pendant une période de cinq ans qu'il couvre. Je vous assure qu'il faut un peu plus de flexibilité et plus de modalités d'adaptation, surtout en vue des réformes à venir. Les dispositions que nous proposons aujourd'hui ont pour objectif de clarifier cette situation ainsi que d'introduire une souplesse raisonnable, comme demandé par le secteur hospitalier, et contrôlée. Deux évolutions principales sont prévues.

Premièrement, nous permettrons d'adapter le plan de construction en cours de période afin de tenir compte des évolutions législatives importantes, notamment celles liées à la réforme annoncée du paysage hospitalier au niveau fédéral, dont on a discuté tout à l'heure. Le secteur hospitalier était demandeur d'un cadre juridique lui permettant de s'adapter rapidement lorsque cette réforme sera opérationnalisée. Nous garantissons ainsi les conditions légales nécessaires, prospectives, afin d'éviter, demain, des blocages juridiques ou des délais supplémentaires qui pourraient ralentir la mise en œuvre de nouvelles obligations pour les hôpitaux.

Deuxièmement, nous introduisons la possibilité de reporter la première année d'activation de travaux, à condition que ce report reste inscrit dans la période couverte sur l'ensemble du même plan de construction. En effet, dans la réalité, plusieurs circonstances, indépendamment de la volonté des hôpitaux, peuvent retarder le démarrage effectif des travaux. Il nous est apparu raisonnable, nécessaire d'introduire cette marge de flexibilité, tout en maintenant ce cadre strict et cette programmation sur cinq ans. L'affectation globale des projets ne pourra pas être modifiée et le cadre budgétaire fixé devra, lui aussi, être respecté. Enfin, les modifications reprises dans ce décret-programme répondent à une demande du secteur introduisant un cadre juridique clair pour les adaptations nécessaires et permettant à la Région wallonne de disposer d'un outil de planification plus agile, s'adaptant aux évolutions du système.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais être très brève et me concentrer sur les deux propositions de modification du décret « Neutralité carbone ».

La première modification vise à définir clairement l'objectif et les principes généraux de la participation citoyenne – contrairement à ce que j'ai entendu aujourd'hui, il n'est pas question de supprimer toute participation citoyenne – et habiliter le Gouvernement à déterminer les modalités pratiques, de manière flexible, proportionnée et adaptée aux besoins réels du plan Air-Climat-Énergie. La consultation publique prévue par la directive européenne reste le cœur du dispositif, comme le prévoit l'article 7 du décret. De manière concrète, notre projet visera à profiter de la période d'enquête publique pour y associer des actions qui, par exemple, la visibiliseraient davantage que ce qui est officiellement requis, qui pourraient l'approfondir, via des présentations ou des échanges ; bref, qui la rendraient plus accessible. C'est une approche qui permet de respecter pleinement le droit européen, tout en évitant de multiplier les procédures parallèles, lourdes, coûteuses et peu valorisables qui ralentissent le travail et mobilisent des ressources considérables. La

modification proposée a pris en compte les remarques du Conseil d'État. En conclusion, c'est une modification qui permet de respecter les obligations européennes, de rationaliser nos procédures, de mobiliser nos ressources de manière plus efficace tout en maintenant une participation citoyenne de qualité.

La seconde modification concerne le Comité des experts sur le climat. Nous avons également procédé ici à une adaptation pragmatique, en revenant à un nombre initial de sept experts, de sept domaines de compétences, comme prévu dans le décret de 2014. Cette adaptation permettra enfin de constituer le comité tout en garantissant un équilibre hommes-femmes conforme à la règle des deux tiers.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, pour l'essentiel, trois points de ce décret-programme concernent mes compétences. Simplifier, clarifier et rendre nos outils plus efficaces, c'est l'état d'esprit de ces modifications.

J'en viens au premier point : la chasse. Nous introduisons dans la loi la notion de Plan de gestion pour la perdrix grise. Ce terme existe déjà sur le terrain, il est utilisé dans la réglementation, mais il ne disposait pas d'une définition légale claire. Nous venons donc apporter cette clarification et cette assise renforcée. Le cadre est précis, il est scientifiquement étayé et il s'inscrit dans une logique concertée. Les objectifs et les actions sont définis à l'échelle du territoire concerné et la portée du dispositif est claire : il concerne exclusivement la perdrix grise. Ce choix repose sur un élément objectif : c'est aujourd'hui la seule espèce de gibier dont le statut de conservation est défavorable, selon la liste rouge. Nous avons d'ailleurs veillé à lever toute ambiguïté sur ce point. Le texte et son commentaire ont été précisés, ils sont aujourd'hui cohérents.

Il est également important de rappeler que tous les outils ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Il a été rappelé que plusieurs avis soutenaient l'idée de plans de gestion ouverts à d'autres espèces pour préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, vu les incidences qui peuvent être liées aux densités de gibier. Je le rappelle, le plan de gestion vise la conservation. D'autres dispositifs existent déjà pour répondre à des enjeux différents. Je pense aux plans de tir. Ils sont utilisés pour les cervidés, ils ont été mobilisés pour les sangliers, notamment lors de la crise de peste porcine africaine. Ils peuvent aussi être appliqués localement de manière contractuelle, avec un objectif clair : maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Enfin, sur certaines pratiques comme les lâchers, la priorité reste claire : la sécurité sanitaire et la capacité

des milieux à accueillir les individus, de renforcer l'habitat.

Deuxième point : le développement rural. Nous mettons en œuvre le choc de simplification. Cela se traduit concrètement. Nous corrigeons le texte, nous mettons à jour les références et nous renforçons les bases décrétales des actions déjà menées. Nous faisons aussi des choix clairs. Nous simplifions les procédures : une seule convention pour l'ensemble du PCDR. Ce n'est pas moins de cadre, c'est moins de complexité. Nous clarifions également le rôle des acteurs – la commission locale, l'administration, les communes – et nous renforçons les délégations au Gouvernement, notamment pour définir les modalités et les taux de subvention, avec un objectif, accélérer le traitement des dossiers. Au final, nous allégeons les démarches pour les communes et nous leur donnons plus de souplesse et de rapidité dans la mise en œuvre de leurs opérations.

Ce projet renforce également la participation citoyenne en la rendant plus flexible. Cette participation reste un pilier de la politique. Une réforme de fond est prévue en 2027 et visera à accélérer et clarifier les procédures. Il est donc erroné de dire que le texte n'apporte aucune réponse à des difficultés structurelles. C'est une première étape nécessaire avant une réforme plus profonde des PCDR.

Le troisième point correspond au Code wallon de l'agriculture. Nous faisons évoluer la gestion des données. Le SIGEC devient une source authentique, c'est une évolution importante. Les données collectées deviennent la référence. Les échanges entre autorités sont facilités, mais le cadre reste strict. Les échanges sont encadrés par des conventions. Ils reposent sur des demandes licites et le consentement des agriculteurs reste central. Nous renforçons également la sécurité, notamment au sujet de l'automatisation des échanges via la BCED. Nous avançons vers la simplification administrative, *l'only once*. Les modifications dans le Code sont techniques, mais elles sont nécessaires. Elles apportent de la clarté, elles simplifient les procédures. Encore une fois, elles renforcent la cohérence de l'action de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Concernant les politiques d'emploi et de formation, nous avons entendu : « Pendant des années, certains ont préféré empiler les structures plutôt que produire des résultats ». Il faut oser tenir de tels propos quand, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi atteint un niveau record en Wallonie avec 272 144 personnes en février 2026, soit une augmentation de plus de 12 % en un an. Il faut oser dire que cela coûte cher et que cela ne fonctionne pas. Il faut oser parler de résultats quand le nombre d'offres d'emploi est en baisse, avec seulement une offre pour sept demandeurs d'emploi. Il faut oser parler de résultats quand le chômage augmente de

manière préoccupante en Wallonie, avec une hausse de 22 % depuis la mise en place de votre Gouvernement.

Dans ce contexte, il est pour le moins risible de parler d'efficacité. Il faut oser également affirmer que vous remettez de l'ordre dans le secteur des titres-services, alors même que vous avez contribué à y semer le désordre en refusant de légiférer pour interdire les frais complémentaires. Ces frais complémentaires menacent aujourd'hui l'équilibre du modèle avec des surcoûts pour le client. Cela relance aussi le travail au noir. Le comparateur de frais que vous proposez apparaît certes utile, mais il agit plutôt comme un simple sparadrap sur une plaie ouverte.

Vous invoquez aussi l'anticipation. De quelles anticipations parle-t-on réellement en matière de politique de l'emploi ? La réforme des ALE a dû être corrigée en urgence, faute d'avoir anticipé les moyens nécessaires pour soutenir ces services pourtant essentiels. La réforme du chômage, quant à elle, se met en place sans qu'aucun outil de monitoring n'ait été prévu pour assurer le suivi des personnes exclues. Bref, on avance sans visibilité, sans évaluation, sans capacité d'ajustement.

Vous évoquez aussi à tout va la simplification, mais la suppression des rapports d'activité des agences de placement prive les autorités publiques et les partenaires sociaux de données essentielles. Dans le même temps, la réforme des incitants à l'embauche renforcera encore le rôle des agences d'intérim. La réalité, c'est que nous sommes bien loin de l'efficacité et de l'anticipation que vous revendiquez. La réalité, c'est surtout un manque de résultats et une succession de mesures prises dans l'urgence.

Quant à la simplification, elle ne relève pas uniquement d'une logique de bonne gestion, d'allègement administratif ou encore de cosmétiques administratifs. Elle traduit un choix idéologique clair : sous couvert de simplifier, vous réduisez les outils de pilotage public, vous diminuez la capacité d'évaluation des politiques menées et vous affaiblissez les mécanismes de contrôle démocratique. Le résultat, dans le même temps, c'est que ces choix ouvrent davantage d'espace au secteur privé qui se voit confier un rôle croissant dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi.

Vous dites agir sans idéologie, mais cette évolution n'est pas neutre. Elle déplace progressivement le centre de gravité des politiques publiques vers des logiques de marché où la rentabilité et la performance à court terme priment sur l'intérêt général et l'accompagnement à long terme. Autrement dit, derrière le discours de simplification, on assiste à une transformation plus profonde, à un renforcement des acteurs privés, au risque de fragiliser la cohérence, l'équité et l'efficacité globale des politiques à l'emploi.

Oui, Monsieur Jeholet, nous avons déjà salué votre cheminement sur les sujets de la cellule de reconversion. Visiblement, vous aimez nous entendre le redire. Dès lors, je vous le redis. Nous partageons aussi votre constat sur les bienfaits de la réflexion. Or, cela n'empêche que sur le dispositif des cellules de reconversion, vous n'allez pas assez loin puisque nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous réformez sans évaluation un dispositif qui fonctionnait.

Ce que l'on vous reproche également, c'est que vous êtes pétri de certitudes, mais qu'aucune évaluation n'est faite. Alors, nous verrons. Pour le moment, on ne sait que vous juger puisque vous, vous passez votre temps à nous juger, mais on ne sait que vous juger sur la dégradation du marché de l'emploi et le chaos provoqué dans les secteurs. Nous vous jugerons également à l'aune de vos actes. Toutefois, pour le moment, nous ne sommes que dans le déclaratif et le punitif. Ou alors vous faites aussi des poncifs autoritaires qui sont la caricature de vos postures idéologiques.

Le bilan de ce Gouvernement après un an, on en parle ? Oui, on va en parler : détérioration des acquis sociaux, régression sociale, diminution du pouvoir d'achat, précarité du travail, fragilisation des familles. Vous l'assumez. Cela, vous savez le dire. « J'assume, j'assume », et pire, vous en êtes fier. Cependant, comment peut-on être fier et assumer le déclin social ? C'est même à se demander si vous comprenez les bases d'une économie positive, c'est-à-dire une économie prospère basée sur des conditions de vie décentes. Dans cette équation qui devrait être votre feuille de route, vous gomez volontairement l'essentiel. Bref, vous organisez une société divisée et individualiste. Pour ce faire, vous parlez, vous utilisez toujours le même vocabulaire lié à votre pseudo-courage de réformer.

Où est le courage quand on frappe toujours les mêmes cibles ? Où est le courage quand on frappe toujours les mêmes personnes ? J'entends que l'on se gausse aussi de vouloir augmenter ce taux d'emploi à tout va. Que faites-vous réellement à part casser les dispositifs d'insertion professionnelle ? C'est là toute la différence entre votre approche mathématique et robotisée et notre approche plus humaine et qualitative pour faire face à la détresse vécue par celles et ceux, notamment, qui perdent leur travail.

Concernant les cellules de reconversion qui deviendront à cause de vous prochainement des cellules de déclassement, nous espérons que vous tiendrez votre promesse d'une évaluation du dispositif parce que nous y serons très attentifs et nous serons attentifs également sur les critères d'évaluation de ce dispositif des nouvelles cellules de reconversion.

Pour finir, quand j'écoute mes collègues du MR et leurs commentaires stériles à l'égard de l'opposition, je leur dis ceci : « Vous savez, chers collègues, dans le monde sportif, l'opposition, elle fait la performance ».

En politique, on est loin du compte, car l'opposition, malheureusement, n'a pas toujours la majorité qu'elle mérite.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, j'ai attentivement écouté l'opposition. C'est une performance ! Si elle avait la majorité, cela se saurait. Je dois bien admettre une chose : vous n'avez fait que renforcer notre conviction que ce Gouvernement va dans la bonne direction et que le changement de culture et de mentalité en Wallonie est en route.

Concernant l'emploi – ma collègue Anne Laffut l'a très bien rappelé –, pendant des années, on a empilé une soupe – je ne sais pas si c'est un minestrone – de structures et de dispositifs. Pour quels résultats ? Des chercheurs d'emploi perdus et mal accompagnés, des entreprises qui ne trouvent pas les profils adéquats et des moyens mal utilisés. Ce décret-programme propose l'inverse : il simplifie, il responsabilise et il reconnecte l'emploi avec la réalité du terrain. On crée le dossier unique. On agit plus tôt pour les jeunes en décrochage et l'on renforce les cellules de reconversion ; bref, on met enfin l'énergie au bon endroit, dans l'accompagnement et pas dans la paperasse.

J'entends les reproches sur la qualité des emplois. Soyons sérieux ! Il est évident que nous voulons des emplois stables, de bons salaires et des carrières de qualité. Néanmoins, on ne commence pas tous sa vie professionnelle par un CDI, il n'y a pas de petits emplois lorsqu'ils constituent une porte d'entrée vers l'expérience, la confiance et l'autonomie. Dire aux jeunes qu'il vaut mieux rester sans activité plutôt que de saisir une première opportunité, c'est le meilleur moyen de les enfermer dans l'exclusion. Nous, nous assumons un autre message : chaque pas vers l'emploi compte et notre responsabilité est d'accompagner ces pas et non de les décourager.

Face aux discours qui peignent en permanence une Wallonie bloquée et sclérosée, je veux rappeler un autre récit, celui d'une Région où un tiers des entreprises déclarent vouloir recruter et où près de 80 000 postes sont à pourvoir en 2026. Notre rôle, c'est d'organiser cette rencontre entre les besoins des employeurs et les talents disponibles, de soutenir les communes qui portent des projets et d'accompagner les secteurs en transition.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous n'étiez pas là ce matin, n'est-ce pas ?

(Applaudissements)

C'est tout le sens de notre politique des allocations familiales. J'entends la gauche nous répéter que c'est brutal de dire que les allocations familiales seront accordées aux 18 à 25 ans, à condition qu'ils suivent des

études, une formation ou un parcours d'insertion, mais la finalité des allocations familiales, c'est bien de soutenir l'éducation et la formation de nos enfants. C'est exactement dans le même esprit que l'on donne une priorité d'accès aux crèches pour les parents qui travaillent ou se forment. On soutient les familles, mais on envoie aussi un signal clair en faveur de l'activité et de l'émancipation. C'est cela une politique sociale juste.

Concernant la force motrice, j'ai aussi entendu les grandes phrases du PTB qui n'a jamais voulu prendre ses responsabilités au pouvoir : « Retour en arrière » ; « Gouvernement d'amateurs ». La vérité est plus simple : le secteur industriel a exprimé des inquiétudes légitimes, que nous avons entendues. Nous avons mis la réforme sur pause et nous la recalibrons pour 2027, afin qu'elle reste cohérente avec notre stratégie de réindustrialisation. C'est cela gouverner, écouter, mesurer et corriger quand l'outil n'est pas bien réglé. C'est cela le courage politique. L'amateurisme serait de s'entêter dans des politiques publiques qui ne fonctionnent pas.

Face au discours misérabiliste sur la Wallonie, j'ai un autre récit, celui d'une Région où les entreprises veulent former, recruter et investir ; une Région où les Wallonnes et les Wallons veulent travailler et s'émanciper ; une Région qui offre à chaque famille des perspectives solides et un cadre de vie de qualité. Notre rôle, c'est de les soutenir, de les accompagner et d'organiser cette rencontre entre les besoins des employeurs et les talents disponibles. Ce décret-programme montre aussi quelque chose d'essentiel – cela a été rappelé notamment par l'intervention de Pierre-Yves Jeholet –, à savoir l'action collective de ce Gouvernement.

Chaque ministre porte ses mesures, mais avec la même ambition et dans la même direction : budget, climat, emploi, pouvoirs locaux, ruralité et hôpitaux. Nous avançons ensemble de manière transversale pour la Wallonie que nous voulons, avec des décisions cohérentes qui se répondent et se renforcent. Cette majorité choisit une autre manière de gouverner. Nous regardons la réalité en face, nous évaluons nos politiques et nous faisons évoluer des outils quand ils ne sont plus adaptés. Au lieu d'empiler les dispositifs peu lisibles et jamais vraiment évalués, nous cherchons à concentrer l'action publique là où elle produit un impact concret pour les citoyens, les entreprises et les communes. Cette culture de l'efficacité, de la clarté et de la responsabilité qu'a rappelée le vice-président François Desquesnes, c'est la recette que le groupe MR veut installer durablement : une Wallonie qui assume de réformer, qui agit et qui fixe un cap.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Beaucoup de critiques, tellement de caricatures et toujours la même rengaine : la Wallonie va mal, rien ne fonctionne. À chaque

changement, une levée de boucliers : il ne faut pas améliorer les cellules, il ne faut pas modifier le système des titres-services. Mais qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ? Franchement, cela suffit. La réalité est tout autre.

Regardons l'avenir avec confiance, chiffres à l'appui. L'étude BMO est claire : un tiers des entreprises wallonnes veulent recruter et 88 000 postes sont à pourvoir en 2026. La question est simple : continue-t-on à se lamenter ou agit-on ? Nous, nous faisons le choix d'agir, de mieux accompagner les chercheurs d'emploi, de mieux soutenir les entreprises qui engagent et, enfin, de reconnecter l'emploi, la formation et les réalités économiques. Ce sont précisément les mesures visées par ce décret-programme : arrêter les caricatures, mettre fin au fatalisme et remettre l'efficacité au cœur de l'action publique en instaurant plus de personnalisation, plus d'anticipation, plus de coordination et une vraie modernisation de nos politiques d'emploi et de formation.

Je m'en voudrais de ne pas rectifier ce que je viens d'entendre de la part du Parti socialiste : où allez-vous chercher une augmentation du chômage de 22 % ? C'est totalement faux. L'augmentation des chercheurs d'emploi vient tout simplement du fait que la ministre précédente a changé les chiffres en y intégrant les individus librement inscrits qui ne cherchent pas d'emploi. Cherchez l'erreur. Par ailleurs, je rappelle, à propos des frais des titres-services, que c'est le Conseil d'État qui a cassé le texte de votre ministre.

Le Gouvernement a donc décidé, vous l'avez compris, d'agir et d'assumer le choix clair de l'efficacité : des réformes concrètes et cohérentes qui nous mettent sur la bonne trajectoire. Bien sûr, le changement fait peur, surtout à celles et ceux qui sont directement concernés. Ce qui est plus surprenant, c'est de voir que le changement semble aussi inquiéter l'opposition, mais c'est sans doute parce que, cette fois, il pourrait bien réussir.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – On a entendu M. Jeholet dire que, la priorité de ce Gouvernement, c'est le travail. C'est faux. Il suffit de regarder ce que fait ce Gouvernement pour se rendre compte que c'est très loin de la réalité. D'abord, ce Gouvernement menace des milliers d'emplois. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer dans ce Parlement : le secteur de la construction, qui s'est d'ailleurs adressé à l'ensemble des parlementaires, a fait état de ses inquiétudes face aux réformes de ce Gouvernement, comme, par exemple, le choix de retirer 25 % de ce qu'il fallait pour investir dans les logements sociaux ou le choix de s'en prendre aux réformes de l'isolation des bâtiments, qui fait également perdre des emplois. Ce

secteur paie donc lourdement les réformes de ce Gouvernement.

Les communes constituent un autre élément important. Là aussi – on a eu l’occasion d’aborder la question des emplois APE tout à l’heure, lors des questions d’actualité –, on voit que les communes sont mises à mal et, donc, que les emplois de ces communes sont mis à mal. Là aussi, c’est la conséquence immédiate et directe des réformes de ce Gouvernement.

Enfin vient la question importante des titres-services. On sait très bien que c’est un secteur très féminin, où les salaires sont bas et où les conditions de travail sont compliquées. On voit que ce secteur est mis à mal par les frais supplémentaires. Personne ne dit, Monsieur Jeholet, que c’est vous qui avez inventé les frais supplémentaires. On sait très bien d’où ils viennent, cela a été rappelé. Le Conseil d’État a pris une décision qui a permis à des sociétés de titres-services de recourir à ces frais supplémentaires. Néanmoins, ce qui est clair, c’est que cela a un effet sur le secteur parce que, justement, le fait que ces chèques augmentent et que ce soit plus cher à cause des frais supplémentaires, cela fait qu’il y a de moins en moins de personnes qui ont recours à ces titres-services. Ce n’est pas nous qui le disons : dans tous les parlements de ce pays, il y a des débats sur l’évolution de ce secteur, et l’on voit, chiffres à l’appui, que de moins en moins de personnes font appel à celui-ci.

Quelle est la conséquence ? Comme l’a dit ma camarade, Patricia Van Walle, ce n’est pas que ces femmes ne travaillent plus, mais c’est qu’elles travaillent au noir. Or, je rappelle ce qui a déjà été rappelé, à savoir que les titres-services ont justement été mis en place pour éviter cela. Le travail au noir, cela veut dire un travail dans des conditions de plus en plus compliquées. Je ne parle pas uniquement des conditions économiques qui sont déjà compliquées. On sait très bien que, dans ce secteur, il y a aussi beaucoup de harcèlement dont sont victimes ces travailleuses. Un des problèmes évoqués par Patricia Van Walle par rapport à ce secteur, c’est que vous ne faites rien en ce qui concerne ces suppléments – que vous avez la faculté de pouvoir interdire, légiférer ou réglementer.

Pourtant, vous savez bien qu’il y a un problème, puisque votre Gouvernement lui-même a mis en place son comparateur. Un des premiers problèmes, c’est le manque de transparence dans ces frais. Vous savez très bien que c’est un problème pour le secteur. Ce que l’on dit, c’est que cela précarise l’emploi dans le secteur.

Où va cet argent ? Cela a déjà été évoqué par ma collègue, cela ne va pas dans les poches des travailleuses. Ce n’est pas cela qui est en train de se passer. Cela va dans les poches des actionnaires. Je vous invite à consulter une étude très intéressante de la CSC Alimentation, qui met en évidence que, dans les entreprises commerciales que l’on évoque – on ne parle

évidemment pas des entreprises plus petites –, 92 % de cet argent va aux actionnaires. Cela ne va pas améliorer les conditions de travail des travailleuses. Que du contraire, cela va les aggraver parce que cela va rejeter toute une partie de ces travailleuses dans le travail au noir, ce qui est gravissime pour ces travailleuses. Cela, c’est le problème qui est évoqué. Là-dessus, que fait le Gouvernement ? Rien. Cela pose un vrai problème.

Nous entendons le ministre dire : « Ne vous inquiétez pas, nous avons pris des mesures et cela a augmenté le salaire des travailleuses. » Soyons clairs, l’augmentation de leurs salaires vient des combats qu’elles ont menés de concert avec les syndicalistes. Ce sont eux qui ont mené ce combat. Quand vous êtes obligés, sous la pression, de prendre des mesures, il est quand même indécent de dire que c’est grâce à vous que cela a été fait. Ce n’est pas le cas du tout. Cela a été fait grâce à la lutte sociale de ces travailleuses. Je félicite d’ailleurs les syndicalistes et les travailleuses qui nous écoutent pour les luttes qu’elles vont mener et qu’elles ont menées afin d’améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. C’est vraiment important de le souligner, parce que c’est essentiel.

Sur la question des cellules de reconversion, c’est à chaque fois la même rhétorique. La majorité dit : « Oui, mais vous ne voulez pas de mesures de réforme. » Or, personne n’est en train de dire cela. On est justement en train de dire que, si l’on veut faire des réformes, il faut le faire en écoutant le secteur. Je veux ici rappeler la séquence, parce que j’entends que l’on dit que le ministre et le Gouvernement ont écouté. Je vais quand même rappeler que le ministre Jeholet avait déclaré dans la presse que c’était beaucoup plus efficace de passer par le privé et par l’interim plutôt que par les cellules de reconversion. Sur quelle base ? Aucune. Quel chiffre, quelle étude pouvait démontrer que, quand l’accompagnement est privatisé, il serait efficace ? Aucune.

Là aussi, c’est grâce aux syndicalistes et aux groupes d’opposition de ce Parlement que l’on a pu entendre un autre son de cloche. Les syndicalistes nous ont en effet expliqué à quel point le secteur, lorsqu’il était pris en main par le privé, était moins efficace que quand il était pris en main par les cellules de reconversion, entre autres. Ainsi, ce n’est pas grâce au Gouvernement ni au ministre Jeholet, c’est grâce au fait que ces secteurs ont insisté pour pouvoir démontrer la qualité de leur travail.

Je vois que le ministre veut intervenir. Vous pouvez prendre votre micro. C’est M. le Président qui dirige, mais cela ne me dérange pas de débattre avec vous.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Il m’a cité quatre fois, Monsieur le Président. J’aimerais faire une petite incise ministérielle.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, vous parlez des syndicats. Pourquoi n'ont-ils pas réussi avant à revaloriser le salaire des titres-services ? Parce qu'il n'y avait pas d'accord avec le patronat. Ce qui a changé, c'est que l'on a forcé, avec ma collègue flamande, pour avoir un accord, ce qu'aucun ministre, ni Mme Morreale ni personne, n'a obtenu avant. C'est cela, la réalité. Ne venez dès lors pas minimiser le rôle, la volonté et le caractère offensif du Gouvernement sur un sujet comme celui-là.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie de votre incise hyper pertinente. Ce n'est pas à moi de faire le procès du Gouvernement précédent parce qu'on l'a suffisamment fait. La question qui se pose ici, Monsieur Jeholet, n'est pas tellement que je ne mentionne pas votre intervention, c'est que vous-même ne mentionnez aucunement l'intervention du syndicat ni de ces femmes qui se sont battues pour leur salaire. C'est cela qui est gravissime. Quand j'entends ici la majorité applaudir pour votre intervention, j'espère qu'ils seront aussi capables d'applaudir quand ces femmes vont se présenter ici, devant le Parlement ou devant votre cabinet, pour se battre pour de meilleures conditions de travail. C'est ce que vous voulez nier et l'on ne peut pas le sous-estimer.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je leur ai donné de meilleures conditions de travail. Je n'ai pas dit : « Bla, bla, bla ».

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous n'avez rien donné. Elles les ont arrachées et elles vont continuer à arracher des victoires contre ce Gouvernement.

Je reviens à la question des cellules de reconversion. Ce qu'il se passe avec ce décret-programme, c'est que l'on veut de plus en plus mettre l'accompagnement des travailleurs et des travailleuses qui sont sans emploi dans les mains du privé, alors que l'on sait pertinemment que c'était plus efficace avant. C'est la réalité.

Regardons le tableau d'ensemble : le MR et les Engagés sont en train de s'en prendre, au niveau du pouvoir fédéral, aux travailleurs sans emploi et aux travailleurs malades. Ici, on se rend compte que l'on a un ministre de l'Emploi qui constate, semaine après semaine, que les emplois disparaissent sans rien faire et qui met à mal l'accompagnement des travailleurs et des travailleuses vers l'emploi.

Aux parlementaires du MR et des Engagés, la priorité de ce Gouvernement, ce n'est pas le travail, mais le travail précaire, ce qui est autre chose.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vais revenir avec M. Coppieters sur les allocations familiales. De façon très classique, beaucoup de gouvernements font cela : quand il y a de l'opposition, le Gouvernement dit qu'il a mal compris, mal interprété. Vous parlez du levier d'émancipation que représente votre réforme des allocations familiales qui a pour but de donner des chances aux jeunes pour se former et suivre des parcours d'insertion socioprofessionnelle. Où est l'émancipation quand il faut payer 1 200 euros pour pouvoir entamer des études supérieures ? Soixante pour cent des jeunes devront le faire et beaucoup n'auront pas les moyens. Où est l'émancipation quand on sait que les critères d'accès à l'insertion socioprofessionnelle vont se resserrer ? Il y a peu d'émancipation dans ces perspectives.

Vous dites : « Ce n'est pas grave, on va faire un pot de 12 mois pour pouvoir maintenir quand même un certain droit. » Cependant, vous ne savez pas encore comment vous allez l'organiser. Vous venez de dire que vous êtes en train de préciser les périodes d'octroi et les conditions de suspension. Quand va commencer ce pot de 12 mois ? Le 30 juin ou le 5 juillet quand ils sortent de l'école ou le 1^{er} septembre après les vacances ? Pourront-ils faire un travail d'étudiant pendant ce temps ? Puis, s'ils décrochent des intérim, des CDD, et cetera, comment cela va-t-il se passer ? Qui va gérer le pot : le FOREm, les caisses d'allocations familiales ? C'est le flou le plus total. C'est comme au Gouvernement fédéral, où l'on prend de grands principes de décisions puis on se rend compte que, pour la réalisation concrète, on ne s'en sort pas. C'est un chat dans un sac, et l'on ne peut pas l'accepter.

Vous dites qu'avec le fameux pot de 12 mois, tous les jeunes seront dans les mêmes conditions pour chercher activement un emploi. Où sont les emplois ? Pour le moment, on a sept demandeurs pour une offre d'emploi. Dans ces conditions, que se passe-t-il ? Vous avez dit que vous alliez vous aligner sur les nouvelles réglementations du chômage au niveau fédéral. Le but va être d'obliger à accepter n'importe quel job à n'importe quelle condition. Cela n'est pas permettre à des jeunes de décrocher des contrats de travail dignes pour bien démarrer dans la vie.

Enfin, vous avez dit que la modification n'est pas un recul significatif, contrairement à ce que dit le Conseil d'État, et que cela respecte donc l'obligation constitutionnelle de *standstill*. Allez donc dire cela aux jeunes qui vont se retrouver sans rien.

Dès lors, il ne me reste qu'une chose à faire, c'est-à-dire rappeler ce que vous avez dit avant les élections :

300 euros par enfant et par mois. Où sont-ils ? La réalité, c'est que vous avez fait des promesses que vous ne tenez pas.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, pour ces présentations et ces explications. Je vous remercie, chers collègues, pour ces débats qui sont toujours intéressants en soi. Je remercie toutes les personnes qui prennent la peine d'être présentes, de les écouter et de les commenter.

Monsieur Hazée, je vous grée bien que ce matin, c'est vous qui avez eu le mot de la matinée en comparant ce décret-programme à un minestrone. Je me suis demandé : pourquoi cette analogie ? Là où vous voyez quelque chose de négatif, je vois au contraire quelque chose de beaucoup plus positif. Véritable câlin dans un bol, il représente le réconfort, la tradition familiale, la convivialité et – dernière notion qui, j'en suis sûr, vous plaira – la lutte contre le gaspillage alimentaire. Et ce n'est pas fini ! Consommé depuis l'époque de la Rome antique, il symbolise une tradition culinaire – attention, Monsieur Hazée, avec un adjectif qui vous plaira encore plus – durable. Ce n'est pas un simple consommé, ni un bouillon, ni une soupe passée au mixeur, mais un minestrone où chaque ingrédient est bien présent, identifiable, savoureux. Chacun, séparément, n'est pas inintéressant, mais c'est tous ensemble qu'ils prennent leur vraie saveur et se rehaussent gustativement mutuellement.

Ce décret-programme permet également d'avoir différents éléments, et chaque ministre a pu souligner ce qui, dans ses compétences, était présent. On a parlé des allocations familiales. Je vous remercie de souligner qu'il y a un relèvement du plafond pour l'octroi du supplément mensuel pour famille monoparentale et qu'il est désormais aligné sur le plafond le plus élevé. Félicitations, Monsieur le Ministre ! Félicitations au Gouvernement !

Un droit également autonome de 12 mois après la fin des études ou de la formation du jeune. Désormais, tout jeune bénéficiera automatiquement d'une période de transition de 12 mois durant laquelle les prestations familiales seront maintenues, et ce, indépendamment de son statut administratif. En plus, ce droit est flexible puisque si jamais le jeune venait à décider de reprendre des études ou une formation, ce pot serait automatiquement suspendu. Ce n'est pas parce que l'on réforme que l'on ne peut pas améliorer, et telle est l'ambition de ce Gouvernement.

Réforme à l'emploi. Le changement fait peur par essence, mais force est de constater que l'efficacité du système qui était jusqu'à présent en place n'était pas au rendez-vous. Madame De Rodder, je n'ai pas très bien compris l'allusion au chiffre de 22 % en plus. Quelle

que soit la manière dont on compte, je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui 22 % de personnes en recherche d'emploi par rapport à la sortie de charge de l'ancien Gouvernement, alors que le Plan de relance de la Wallonie a été mis en place par le précédent Gouvernement. Sept milliards d'euros qui, soi-disant, devaient être affectés à cette relance... Aujourd'hui, après moins de deux ans, on devrait avoir la pleine carburation des effets de ce Plan de relance ; et pourtant, on n'y est pas. Par contre, la dépense, elle est là, et la charge de l'emprunt, elle est bien présente. Donc oui, il fallait réformer et il fallait oser. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas, après, accompagner, qu'il ne faut pas, après, expliquer ces différentes réformes. D'autant plus que cette exposition, elle est plus marquée dès lors que ce n'est pas en dépensant plus, mais en s'attaquant à cette efficacité.

Sur les titres-services, Monsieur Mugemangango, ce que vous faites n'est pas correct. Soyons de bon compte, c'est une excellente nouvelle qu'il y ait jusqu'à 580 euros en plus pour les travailleurs et les travailleuses concernés. Je me souviens encore de Mme Van Walle qui nous faisait la leçon en disant : « 20 euros, pour vous, ce n'est pas beaucoup, mais, avec 20 euros, voilà tout ce que l'on peut faire pour une ménagère ». Elle nous détaillait la quantité de gouda, de pain et de café que l'on pouvait avoir pour 20 euros par mois. Ici, 580 euros par mois, c'est plus ou moins – à la grosse louche – 50 euros en plus pour les travailleuses. Nous devons travailler tous ensemble, en concertation. On ne peut pas simplement dire que c'est uniquement le combat des travailleuses et que ce n'est en rien l'action du Gouvernement qui mène à cette réalisation. Nous devons nous réjouir tous ensemble, pas simplement essayer de stigmatiser et retirer la couverture. Beaucoup en ont parlé, certains l'ont fait. Je m'en réjouis et je les félicite.

Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir évoqué les consultations citoyennes. Je pense qu'aujourd'hui le débat n'est pas sur la baisse des seuils, mais sur l'opérationnalisation. C'est là-dessus qu'il faut travailler – et le Gouvernement s'y emploie. La majorité souhaite avancer concrètement sur les différents éléments pour faire en sorte d'avoir les données empiriques, les premières consultations et de regarder réellement la manière de l'améliorer, non pas in abstracto, mais en fonction de ce qui se fait.

On a parlé de zones grises. La seule chose grise que je vois, c'est la perdrix grise, avec un plan de gestion scientifiquement étayé. Nous avons souvent entendu ces adverbes. J'espère que l'opposition sera ravie avec cette notion de « scientifiquement étayée » pour avoir des données sur lesquelles nous pouvons nous reposer pratiquement et concrètement.

Madame De Rodder, vous avez terminé votre intervention en signalant que l'opposition n'avait pas la

majorité qu'elle mérite ; en vous entendant, je me suis dit que l'opposition méritait bien d'y être une fois.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vais compléter le propos de mon collègue Jean-Paul Bastin, en revenant premièrement sur les cellules de reconversion pour rappeler que la solidarité – contrairement à ce qui a été dit – n'est pas incompatible avec la rentabilité. On n'est pas dans un cas de glissement vers la privatisation. J'ai longuement rappelé le rôle important que nous avons laissé aux syndicats dans les cellules de reconversion, en complétant l'approche par un partenariat avec le privé pour la partie outplacement. On est donc dans une logique de marché mixte et non pas – contrairement à ce qui a été dit – une suppression du marché. Une réelle complémentarité résulte d'un travail de concertation qui a été fait sur le sujet.

Je voudrais aussi rappeler que ce n'est pas parce que – comme cela a été répété plusieurs fois depuis le début de ce dossier – qu'il y a un opérateur d'outplacement qui a été épinglé par la justice, que tous les autres sont dans le même panier. Ne mélangeons pas tout, ne faisons pas de généralisation hâtive en raison d'un cas particulier. C'est désobligeant pour tous les opérateurs qui travaillent convenablement.

Deuxièmement, sur les titres-services – au-delà de ce que mon collègue vient de dire –, je voudrais rappeler que, pour de nombreuses sociétés de titres-services, les bénéfices dont on parle régulièrement viennent souvent d'autres activités qu'ils ont et qui leur permettent parfois de compenser leurs pertes liées aux titres-services. Il faut arrêter d'avoir une lecture simple d'un compte de résultat ou d'un bilan et aller voir de manière analytique ce qu'il se passe à l'intérieur, entre les différentes entités et entre les différentes activités de certaines sociétés.

En conclusion, je pense que, à la fois sur les CISP et les cellules de reconversion, nous avons eu un travail de concertation qui rend aujourd'hui le paysage plus lisible par rapport à ce qui vient d'être dit sur la notion de proportionnalité qu'il devrait y avoir entre le nombre de structures et le nombre de demandeurs d'emploi. Non, je ne suis pas d'accord avec cette idée. L'efficacité, c'est l'efficacité divisée par le coût.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – « Si l'opposition était majoritaire, cela se saurait », quel argument ! Puissiez-vous souffrir que nous puissions poursuivre notre travail et continuer à porter notre voix. J'observe en passant que, ce matin, la majorité n'était pas en nombre lorsque nous avons commencé nos travaux. Si les discussions ont pu avoir lieu à l'heure prévue, c'est aussi parce que l'opposition y a participé.

Ceci étant dit, j'entends que le minestrone et son image ont pu inspirer le Gouvernement. Je n'avais pas évoqué tout à l'heure la tradition italienne parce que je n'en connaissais pas la filiation, mais effectivement, j'ai entendu Francesco Desquesnes et Pietro Jeholet, les deux cuistots, qui ont mis le plus de la marmite, me faire l'apanage de cette image. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a autant de minestrone qu'il y a de traditions et de cultures culinaires. Je confirme que cela peut être très bon, mais avec le mélange de légumes du moment, ceux disponibles en cuisine, avec les légumes peu frais, avec les légumes indigestes, cela nous semblait une illustration de ce décret-programme. De là à y voir un festin réconfortant, Monsieur Desquesnes, ou un bol de câlins, Monsieur Bastin, je pense qu'il y a une marge de progrès. J'espère en tout cas que le Gouvernement a une autre ambition pour la Wallonie et que la majorité a une autre idée du travail parlementaire.

Nous avons entendu certains effets de manche des ministres sur le thème de la réforme, et ils sont évidemment connus. Je pense néanmoins que la méthode boum badaboum a montré ses limites.

Écouter après, c'est nécessaire, mais écouter avant, c'est sans doute mieux. Cela empêche peut-être des communications moins tonitruantes à la base, mais générer incertitude et inquiétude dans une série de secteurs, cela a aussi un coût et c'est malheureux.

On vient d'évoquer les centres d'insertion socioprofessionnelle, il y a quelques instants à la tribune. C'est effectivement aussi la même chose. Pendant des mois, on met à mal, on menace les filières, puis finalement, il y a une procédure qui permet de faire reconnaître un certain nombre d'autres droits et, à la fin, l'ensemble des filières poursuivent leur parcours. On peut penser que l'on est revenu au point de départ, mais que d'énergie perdue, que de soucis, de charge mentale aussi pour des personnes qui font déjà beaucoup avec des bouts de ficelle.

Simplifier, bien sûr, mais empiler une série de modifications d'un décret, bof. Tricoter puis détricoter, bof-bof.

Nous avons ici plusieurs éléments que nous avons tenté de corriger par des amendements, certains sur le plan technique et légistique, d'autres qui ont sans doute moins de chance d'être retenus sur le plan politique.

Si je reprends une vue d'ensemble, nous avons essayé de pointer un certain nombre d'évolutions positives, des éléments aussi qui ont été dégradés ou abîmés par rapport à ce qui était possible ou à ce qui était nécessaire. Je pense au précompte immobilier par quartier, qui est en soi un principe intéressant, mais qui ici passe sans balise. Je pense à ce qui était proposé par la chasse. J'ai entendu plusieurs faire l'éloge du fondement scientifique de la proposition soumise à cette assemblée. Je ne pense pas que la proposition initiale du

Gouvernement, parce que c'est celle que nous avons mise en exergue, était dénuée de fondement, sinon je n'imaginais pas que le Gouvernement l'ait proposée en première lecture. La vraie histoire, si cette proposition ne passe pas malgré un grand nombre d'avis positifs, c'est parce que, dans ces multiples avis demandés, il y a un lobby qui est plus fort que les autres et c'est lui qui l'a emporté.

Puis, il y a ces reculs graves. L'intensité varie. Il y a plusieurs mesures en matière d'emploi dont nous contestons le fondement et même la cohérence par rapport à la logique même du Gouvernement. Je pense aux mesures sur les missions régionales puisque c'est le contraire du principe de confiance par rapport aux professionnels de l'orientation. Je pense aux mesures en matière d'allocations familiales. Je remercie ministre d'avoir amené les précisions qui n'avaient pas été données en commission pour ce qui concerne la compréhension des chiffres. Pour le reste, il y a aussi des reculs dans l'ensemble et un appauvrissement dans un certain nombre de situations. Je pense à la participation citoyenne que j'ai longuement évoquée dans mon intervention ce matin. Ensuite, en matière d'aménagement du territoire, il y a cette exception arbitraire relative aux zones de loisirs qui sort de nulle part – ou pas. À cet égard, vous savez que le débat n'en restera pas là.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendements n° 1 à 3), par M. Resinelli, Mme De Bue, MM. Lefèbvre, Hazée, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 22), par Mme Tellier et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 23), par M. Resinelli, Mme De Bue, M. Lefèbvre, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 24 – amendements n° 1 et 2), par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 25 – amendements n° 1 et 2), par M. Hazée et Mme Linard (Doc. 489 (2025-2026) N° 26), par Mme Cremasco et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 27), par MM. Hazée et Mockel (Doc. 489 (2025-2026) N° 28) et par M. Liradelfo, Mmes Bernard, Aït Alouha, Ammi, Van Walle et M. Mugemangango (Doc. 490 (2025-2026) N° 4).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses en matière de
budget et de comptabilité, de bien-être animal,
de pouvoirs locaux, d'aménagement du
territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de
formation, d'environnement, de climat, de
tourisme, de patrimoine et d'agriculture
et de ruralité
(Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 20).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

À l'article 1^{er}, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Tellier et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 23).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 3 à 48 ?

Art. 3 à 48

Pas d'objection ?

Les articles 3 à 48 sont adoptés.

Art. 49

Un amendement visant à remplacer l'article 49 a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 1).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Art. 50

Un amendement visant à remplacer l'article 50 a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 2).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Art. 51

À l'article 51, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 52.

Art. 52

Pas d'objection ?

L'article 52 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 53 à 65 ?

Art. 53 à 65

Pas d'objection ?

Les articles 53 à 65 sont adoptés.

Art. 66

À l'article 66, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 25 – amendements n° 1 et 2).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 67.

Art. 67

Pas d'objection ?

L'article 67 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 68 à 92 ?

Art. 68 à 92

Pas d'objection ?

Les articles 68 à 92 sont adoptés.

Art. 93

À l'article 93, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Resinelli, Mme De Bue, MM. Lefèbvre, Hazée, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 22).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 94.

Art. 94

Pas d'objection ?

L'article 94 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 95 à 112 ?

Art. 95 à 112

Pas d'objection ?

Les articles 95 à 112 sont adoptés.

Art. 113

À l'article 113, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Hazée et Mockel (Doc. 489 (2025-2026) N° 28).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 114.

Art. 114

Pas d'objection ?

L'article 114 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 115 et 116 ?

Art. 115 et 116

Pas d'objection ?

Les articles 115 et 116 sont adoptés.

Art. 117

À l'article 117, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Hazée et Mme Linard (Doc. 489 (2025-2026) N° 26).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 118.

Art. 118

Pas d'objection ?

L'article 118 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 119 à 126 ?

Art. 119 à 126

Pas d'objection ?

Les articles 119 à 126 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 126/1 a été proposé, après approbation du rapport, par M. Resinelli, Mme De Bue, M. Lefèbvre, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 24 – amendement n° 1).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 127.

Art. 127

Pas d'objection ?

L'article 127 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 128 à 135 ?

Art. 128 à 135

Pas d'objection ?

Les articles 128 à 135 sont adoptés.

Art. 136

À l'article 136, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Resinelli, Mme De Bue, M. Lefèbvre, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 24 – amendement n° 2).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 137.

Art. 137

Pas d'objection ?

L'article 137 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 138 à 147 ?

Art. 138 à 147

Pas d'objection ?

Les articles 138 à 147 sont adoptés.

Art. 148

Un amendement visant à supprimer l'article 148 a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Cremasco et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 27).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 149.

Art. 149

Pas d'objection ?

L'article 149 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 150 à 270 ?

Art. 150 à 270

Pas d'objection ?

Les articles 150 à 270 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret-programme.

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses pour les matières
régées en vertu de l'article 138 de la
Constitution
(Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1^{er} à 3)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières régées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1^{er} à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1^{er}

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 34 ?

Art. 2 à 34

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 34 sont adoptés.

Art. 35

À l'article 35, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Liradelfo, Mmes Bernard, Aït Alouha, Ammi, Van Walle et M. Mugemangango (Doc. 490 (2025-2026) N° 4).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 36.

Art. 36

Pas d'objection ?

L'article 36 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 37 à 63 ?

Art. 37 à 63

Pas d'objection ?

Les articles 37 à 63 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret-programme.

**Proposition de décret
rétablissant l'article 39 dans la loi du
12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
afin d'intensifier la lutte contre le frelon
asiatique,
déposée par M. Fontaine, Mme Hanus,
M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et
Mme Morreale
(Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret rétablissant l'article 39 dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature afin d'intensifier la lutte contre le frelon asiatique, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et Mme Morreale (Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mmes Durenne et Bernard sous le n° 425 (2025-2026) N° 5 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit. Je

les en remercie, tout comme les services du greffe pour l'élaboration de ce rapport.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, comme nous l'avons fait en commission, parce que c'est la base de tout ce débat, je veux commencer en rendant un hommage sincère aux acteurs de terrain, aux apicultrices, aux apiculteurs, aux associations environnementales, aux communes, aux provinces, aux parcs naturels, aux services du DNF, aux volontaires formés, mais aussi à celles et ceux qui répondent aux signalements, montent en nacelle et prennent des risques, expliquent, sensibilisent et tiennent bon malgré la fatigue et, parfois, malgré le découragement. Ils ont été les premiers et les premières à voir venir le problème, les premiers à alerter, les premiers à agir. Et ils continuent. Quoi qu'il arrive dans cette enceinte, leur travail mérite notre respect et notre reconnaissance.

Recontextualisons brièvement, mais clairement. Le frelon asiatique, celui à pattes jaunes, est une espèce exotique envahissante. Il est présent en Wallonie depuis 2016. Sa progression a été rapide et continue. Désormais, il est largement installé. Ce n'est plus un phénomène local, ce n'est plus une curiosité naturaliste, c'est un réel problème environnemental, agricole et sociétal. Il pèse sur l'apiculture – avec l'affaiblissement des colonies, des ruchers décimés –, sur l'entomofaune sauvage, sur la biodiversité et sur toute la chaîne : pollinisation, ressources pour les oiseaux, équilibre des écosystèmes. Un nid est une prédation massive d'insectes. Quand on sait déjà ce que subissent les insectes avec la perte d'habitats, l'usage de certains produits, le changement climatique, on comprend que ce nouveau prédateur n'arrive pas dans un vide : il arrive dans un monde fragilisé.

Tout le monde le dit, l'éradication totale est probablement hors de portée. Cela a été dit en commission et mes collègues le diront sans doute aussi, mais je veux le redire ici parce que ce serait la pire des conclusions : le fait que l'éradication soit difficile ne peut pas servir d'alibi à l'inaction. La gestion, la limitation des impacts, la coordination des interventions, l'anticipation, la prévention, tout cela reste non seulement utile, mais plus que nécessaire.

C'est dans ce contexte que nous avons déposé deux textes : une résolution pour pousser à une stratégie coordonnée et une proposition de décret dont nous débattons maintenant pour inscrire la lutte dans la loi sur la conservation de la nature. Je rappelle que, lorsque nous avons déposé ces textes, la Wallonie n'avait pas, noir sur blanc, une stratégie régionale coordonnée. Entre-temps, Madame la Ministre, vous avez présenté un plan. Nous l'avons reconnu en commission et je le redis ici : c'est un pas dans la bonne direction. Néanmoins je me pose une question : ce plan aurait-il

vu le jour – sans doute que oui – aussi vite, sans notre travail d’opposition – comme quoi, le travail d’opposition peut être productif de temps en temps –, sans les dizaines de questions de mon excellent collègue Patrick Spies sur le sujet et sans le dépôt de nos deux textes ? Permettez-moi d’en douter, et c’est de bonne guerre.

Notre débat aujourd’hui porte sur autre chose, il porte sur un point politique fondamental : la différence entre un plan et un décret. Un plan est une décision du Gouvernement, c’est utile, c’est nécessaire, mais c’est par nature réversible. Un plan dépend d’un budget annuel, d’une priorité du moment, d’un arbitrage gouvernemental et, osons le dire, de la sensibilité de la personne qui occupe le portefeuille. Un décret est tout autre chose, c’est une décision du législateur. C’est un ancrage dans la durée, c’est une garantie de continuité, c’est la reconnaissance que ce sujet est suffisamment important pour entrer dans la norme. C’est précisément là que je veux marquer un point. Nous avons tous l’air d’accord, et je pense que nous sommes tous d’accord ; d’accord sur le problème, sur l’urgence, sur le fait qu’il faut lutter, même sur l’idée que l’action publique doit être stable et lisible.

Toutefois, au moment où l’on propose un acte simple, inscrire cette lutte dans la loi sur la conservation de la nature, tout à coup il n’y a plus personne. En Commission, on nous a expliqué que ce serait inutile, redondant, que l’arsenal existait déjà, que le Conseil d’État est critique. Dès lors, parlons-en franchement : le Conseil d’État a formulé des remarques importantes. Nous les avons lues, nous les avons prises au sérieux et nous avons fait exactement ce que fait ou devrait faire tout gouvernement quand il reçoit un avis : nous avons proposé d’amender notre texte, parce qu’un texte législatif se construit aussi avec ses avis en commission. J’ai donc expliqué que certaines parties faisaient effectivement double emploi – nous l’avons reconnu – avec des dispositifs qui existent, notamment au regard du décret de 2019 sur les espèces exotiques envahissantes et de l’arrêté de 2022. Oui, nous avons proposé de retirer ce qui posait problème, notamment ce qui touchait à l’accès aux propriétés privées et ce qui pouvait heurter l’inviolabilité du domicile.

Nous avons aussi tenu compte aussi des observations de l’Autorité de protection des données. Cependant, après ces corrections, il reste l’essentiel, qui est l’inscription explicite de cette lutte dans la loi sur la conservation de la nature, et surtout un mécanisme qui permet de renforcer le signalement et la connaissance du phénomène, qui permet de documenter la propagation de façon plus complète et plus fiable, et qui permet de donner un cadre stable qui ne dépend pas uniquement d’un plan, d’un budget ou d’une priorité du moment.

Madame la Ministre, chers collègues, je pose donc une question de bon sens. Si l’arsenal était – ou est – déjà si complet, si tout est déjà prévu et si tout est déjà

opérationnel, pourquoi avons-nous aujourd’hui une explosion du nombre de nids, une mobilisation citoyenne qui se développe parce que les gens ne savent plus vers qui se tourner ainsi que des acteurs de terrain qui disent clairement que la coordination et la lisibilité ont manqué ?

Cela ne veut pas dire que « rien n’existe », mais cela veut dire que ce qui existe n’a pas suffi ou n’a pas été appliqué à la hauteur de l’enjeu que l’on connaît. À ce stade, je le dis sans agressivité aucune, mais avec fermeté : notre proposition de décret n’est pas un caprice légistique. Ce n’est pas une posture, mais c’est une démarche politique cohérente. Il s’agit de dire que la lutte contre le frelon asiatique n’est pas une action ponctuelle, mais une politique publique de long terme qui mérite sa place dans la loi sur la conservation de la nature.

J’ai entendu, chers collègues, un argument en commission. Si l’on oblige, c’est que cela ne se fait pas. Je ne partage pas cette lecture. Inscrire une loi, ce n’est pas insulter les acteurs de terrain. Au contraire, c’est reconnaître qu’ils ne peuvent pas porter seuls, année après année, le poids d’une lutte qui dépasse largement l’échelle locale ; c’est reconnaître que la Région doit être à la manœuvre dans le temps long ; c’est donner de la stabilité à celles et ceux qui justement s’engagent.

C’est aussi une question de cohérence démocratique. Dans cette assemblée, nous passons notre temps à dire que la biodiversité est une priorité, que les pollinisateurs sont essentiels, que l’apiculture doit être protégée ou encore que les espèces invasives sont un défi, voire le défi du siècle. Cependant, quand il faut inscrire une réponse dans la norme, on nous répond : « Circulez, il y a déjà un plan ». Or, un plan, c’est bien, mais un décret, c’est mieux. Les deux sont complémentaires et c’est ce que nous défendons aujourd’hui.

Je veux également dire un mot sur le calendrier. Le printemps est précoce, vous l’avez tous remarqué, même si, aujourd’hui, c’est un peu différent. La pression va ainsi vite recommencer et l’on ne peut pas se permettre une année de plus d’improvisation, où l’on découvre au dernier moment les trous dans la raquette. C’est maintenant que la Wallonie doit se donner des outils stables, lisibles, coordonnés et évaluables.

Madame la Ministre, nous saluons sincèrement votre plan. Je l’ai déjà dit en commission et je le redis sans aucun problème ici. Nous jugerons sa mise en œuvre, mais la meilleure façon de montrer que ce plan n’est pas un effet d’annonce, c’est précisément d’accepter que le Parlement joue son rôle et que l’on ancre ce combat dans la loi.

Je terminerai en remerciant une fois de plus les acteurs de terrain. Ils n’attendent pas des discours, mais ils attendent une Région qui assume, qui coordonne, qui finance de manière pérenne, qui stabilise ses dispositifs

et qui ne laisse pas la lutte dépendre du bon vouloir de l'un ou de l'autre. Notre proposition de décret allait dans ce sens et c'est pour cela que, malgré les critiques, une certaine ironie que l'on a parfois entendue en commission et la tentation de dire que tout est réglé, nous portons aujourd'hui ce texte en séance plénière.

Au fond, c'est simple, tout le monde est d'accord pour lutter contre le frelon, mais quand il faut poser un acte purement politique qui donne de la force, de la stabilité et de la continuité à cette lutte, l'accord se dérobe soudainement. Nous, nous sommes cohérents : nous voulons que la Wallonie lutte et qu'elle le fasse durablement.

Ce soir, la majorité, contente d'elle-même certainement, enterrera ce texte. On s'y est préparé mentalement. Elle enterrera une nouvelle initiative parlementaire. On commence à en avoir l'habitude. Les seules initiatives parlementaires qui trouvent grâce aux yeux de la majorité sont malheureusement celles qui enfoncent les portes ouvertes, et il est vrai que notre proposition n'est pas faite de ce bois.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je vais profiter de cette occasion pour, moi aussi, remercier tous les acteurs de terrain qui, depuis de très nombreuses années en réalité, se battent par rapport à cela et alertent.

Je voudrais dire aussi que le moment est particulièrement intéressant pour prendre la parole à ce sujet. Peut-être que des gens attendent ce moment en nous regardant, en direct ou en différé, depuis 9 heures ce matin. Je veux en tout cas leur dire que c'est pour le moment qu'il faut commencer le combat avec le piégeage des reines fondatrices.

Les reines fondatrices, comme le nom l'indique, font des nids qui vont faire à terme de 6 à 9 000 frelons et qui vont pouvoir faire des dégâts énormes, évidemment sur la biodiversité en général, mais sur les ruches également, en particulier, puisqu'ils sont capables de démolir jusqu'à deux ruches entières.

Non, Monsieur Fontaine, je ne vais pas vous dire que vous enfoncez des portes ouvertes. Cela m'énerve quand on le dit et quand on essaie de faire croire que des sujets ne sont pas importants. C'est une technique que j'ai pu voir dans d'autres commissions et pour laquelle j'ai déjà eu l'occasion de dire tout le mal que j'en pensais.

Comme je l'ai fait en commission, je veux tout d'abord remercier les collègues socialistes pour le travail important et pour l'alerte qu'ils ont une nouvelle fois contribué à lancer sur la problématique des frelons asiatiques, qui est bien réelle, bien importante, bien visible dans nos communes qui se sont mobilisées et bien documentées par les apiculteurs, les provinces et le CRA-W. Personne dans cet hémicycle ne conteste

l'ampleur des dégâts sur les ruchers, sur la biodiversité, sur la pollinisation, ni la nécessité d'une action publique forte et structurée.

J'ai parfois eu le sentiment d'être considéré, il y a quelques mois ou quelques petites années, comme un illuminé. Force est de constater que cette prise de conscience est aujourd'hui bien prise en compte dans notre société, et cela – je le répète –, grâce à toute une série d'acteurs de terrain que je veux sincèrement remercier.

La proposition de décret qui nous est soumise poursuit une double ambition :

- symbolique, en inscrivant explicitement la lutte contre le frelon asiatique dans la Loi sur la conservation de la nature ;
- pratique, en organisant des obligations de signalement et d'intervention.

Sincèrement, je comprends cette volonté de graver dans le marbre la problématique et de donner un signal politique fort aux acteurs de terrain, mais nous devons aussi tenir compte d'éléments juridiques et techniques qui ne peuvent être balayés d'un revers de la main, même si cela vous faisait plaisir et vous permettrait de dire : « Notre texte est adopté et nous avons une importance dans ce débat ». C'est ce que vous avez commencé par dire. Au début, vous aviez le sentiment d'avoir contribué à la prise en compte de cette problématique. Je pense sincèrement que beaucoup de gens en avaient parlé avant, que la ministre qui travaillait, même la ministre précédente avait déjà proposé des choses en la matière. Vous avez fait votre part, et c'est très bien.

À cet égard, l'avis du Conseil d'État est interpellant et souligne que, pour l'essentiel, l'arsenal législatif et réglementaire existe déjà. Le décret du 2 mai 2019 sur les espèces exotiques envahissantes ainsi que l'arrêté du 15 septembre 2022 organisent la surveillance, la gestion et la neutralisation des nids, désignent les opérateurs habilités, prévoient les modalités d'accès aux propriétés ainsi que des mécanismes de financement. De ce point de vue, plusieurs dispositions de la proposition de décret font largement double emploi avec le cadre existant, voire risquent de créer de la confusion plutôt que de la sécurité juridique.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer le contexte politique opérationnel dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Depuis le dépôt de ce texte, un plan d'action régional structuré a été présenté par la ministre. Je peux vous dire qu'elle y travaillait depuis de nombreux mois. Libre à vous de penser que, parce que vous avez déposé un texte, cela a changé le rythme. Franchement, cela ne me gêne pas que vous le pensiez.

Avec une stratégie en cinq axes, un renforcement très significatif des moyens budgétaires et la volonté affichée de mieux coordonner les communes, les

provinces, les apiculteurs et les services régionaux, ce plan, qui s'appuie sur l'expérience accumulée, sur la concertation avec les acteurs de terrain, répond déjà à une grande partie des préoccupations pratiques qui sous-tendent la proposition de décret.

Dans ce contexte, la question qui se pose n'est pas de savoir si nous voulons lutter ou pas contre le frelon asiatique. Nous nous y sommes pleinement engagés et la ministre s'y est pleinement engagée – depuis longtemps, croyez-moi. Le texte qui nous est soumis est censé constituer, à ce stade, l'outil le plus pertinent, le plus utile et le plus sûr juridiquement pour y parvenir. Toutefois, au vu des remarques du Conseil d'État, du risque de redondance avec le décret de 2019 et de l'existence, désormais, d'un plan opérationnel à mettre en œuvre et à évaluer, notre groupe considère que ce n'est pas le cas. Nous pensons qu'il vaut mieux concentrer nos efforts sur la bonne application du cadre existant et sur le suivi du plan régional plutôt que de superposer un texte supplémentaire qui n'apporte pas, en l'état, une réelle plus-value.

Pour toutes ces raisons, tout en saluant encore une fois l'intention et le travail des auteurs – nous sommes très loin de dire que vous enfoncez des portes ouvertes, je le redis – nous ne pourrions pas soutenir cette proposition de décret. Nous resterons, en revanche, pleinement mobilisés pour que la Wallonie dispose d'une politique de lutte contre le frelon asiatique qui soit à la fois efficace sur le terrain, juridiquement solide et lisible pour les citoyens, les communes et les apiculteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je remercie aussi les collègues socialistes pour leur proposition de décret, qui demande une coordination et un plan de lutte généralisé contre le frelon asiatique dans notre Région, de façon à ce que cela soit ancré dans une loi. Nous avons déjà pas mal discuté en commission de la lutte contre le frelon asiatique. Nous sommes confrontés, dans nos communes, à la difficulté de gérer le problème. Qui intervient, quand, comment ? Qui paie les interventions pour détruire les nids ?

Ma vision de la lutte contre le frelon asiatique étant essentiellement communale, je vais prendre l'exemple de ma commune. Ainsi, à Seraing, en 2024, il y avait un plan d'intervention de la Commune contre les nids de frelons qui étaient sur le territoire public ; la Commune finançait la destruction des nids. Pour les nids situés sur des terrains privés, la Commune intervenait, toujours en 2024, pour un montant entre 50 et 100 euros pour éliminer les nids. En 2025, il y a eu un changement de politique en raison de restrictions budgétaires imposées notamment par la Région wallonne. Tout à coup, la Commune n'intervenait plus pour financer l'élimination des nids sur les terrains privés. Les citoyens se sont retrouvés dans l'obligation de chercher qui allait venir

détruire le nid et, en plus de cela, ils devaient payer eux-mêmes.

Par contre, dans les communes avoisinantes, comme Flémalle ou Neupré, la politique était tout à fait différente. Or, comme les collègues socialistes l'ont mentionné, si l'on n'a pas la même politique partout, les nids se déplacent et l'on ne résout rien.

En 2026, il y a eu un nouveau changement de politique au niveau de la Commune de Seraing. Devant l'ampleur du phénomène et la propagation des nids, la Commune de Seraing a décidé de distribuer gratuitement des pièges à tous les citoyens qui en font la demande. C'est une très bonne chose. La question de la destruction des nids et du financement de cette destruction reste posée, mais au moins, on a maintenant beaucoup plus de pièges.

Tout cela est à la fois le résultat de la multiplication des nids de frelons, mais aussi et surtout de la multiplication des démarches de la part des apiculteurs, des associations et des citoyens pour qu'il y ait une intervention coordonnée, centralisée et financée. En effet, au départ, Madame la Ministre, dans votre premier plan – qui date déjà d'au moins un an et demi –, il était question de 180 000 euros. Je vous ai interrogée sur la méthode que vous proposiez puisque, à ce moment-là, vous vous basiez uniquement sur les apiculteurs. Or, en Flandre, par exemple, on faisait beaucoup plus appel aux contributions citoyennes pour signaler les nids et mener à leur élimination. Certes, il y a eu, à l'époque, des destructions de nids à l'initiative de la Région wallonne. Cela a été efficace, mais nous avons vu que ce n'était pas suffisant. Aujourd'hui, on voit qu'il est vraiment important de mettre en œuvre un plan beaucoup plus ambitieux et mieux coordonné, qui propose la même façon d'intervenir partout dans la Région.

Il y a quelques semaines, vous avez vous-même présenté un nouveau plan, dont on a pris bonne note. Il y a des avancées en matière de distribution de pièges et d'information des citoyens, ainsi que la création d'une application pour signaler la localisation des nids. Il y a aussi un budget beaucoup plus conséquent qui a été débloqué. Ce sont des pas en avant importants.

Il faut toutefois reconnaître que les collègues socialistes ont raison : il faut un cadre légal pour l'organisation et le financement de la lutte contre ce fléau. Il me semble qu'il revient aux pouvoirs publics d'élaborer une façon coordonnée et uniformisée pour ce faire. C'est ce que fait la proposition de décret qui est déposée ici, puisqu'elle propose d'intégrer la lutte contre le frelon asiatique dans la loi sur la conservation de la nature. C'est pourquoi nous allons la soutenir.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Mesdames et Monsieur les Ministres, chers collègues, comme

d'autres, je tiens ici à commencer en remerciant sincèrement nos collègues socialistes pour le travail de qualité effectué et les textes déposés en commission. Les débats ont été de bonne facture, riches, respectueux et constructifs. Je remercie tous les autres intervenants en la matière. Cela prouve qu'il s'agit d'une problématique importante à laquelle nous souhaitons tous apporter les réponses les plus appropriées.

Ce débat aura permis à Mme la Ministre de présenter sa stratégie afin de renforcer et de coordonner les nombreuses actions déjà mises en place à tout niveau. Vous le savez, Madame la Ministre, c'est un plan qui était attendu avec impatience, puisqu'il était devenu nécessaire de faire évoluer la stratégie déjà en place par rapport à l'évolution même de la problématique. Ce plan est tout de même doté de 1 million d'euros. Ce n'est pas rien par les temps qui courent. Or, pour notre groupe, j'ai pu mettre en perspective en commission les demandes inscrites dans la résolution – sur lesquelles je ne vais pas revenir – et les mesures du plan d'action proposées par Mme la Ministre, pour en conclure qu'elles se rejoignent, ce qui est une bonne chose. C'est ce que vous avez dit également, Monsieur Fontaine. Nous avons pu faire part de différents points d'attention, sur lesquels je ne reviendrai pas non plus, mais j'ai bien constaté que Mme la Ministre en avait pris note.

C'est pour cette raison que vous avez mis votre résolution à l'arrière, et vous avez eu bien raison. Par contre, je vous avoue que je n'ai pas compris pourquoi vous n'avez pas mis également votre décret à l'arrière suite à nos débats riches et fructueux tenus dans notre Commission. Puisque vous ne l'avez pas fait, nous analysons aujourd'hui ce texte. Je vous ai bien entendu et je vais émettre les mêmes doutes que j'ai émis en commission sur ce texte.

Tout d'abord, j'émet un doute par rapport à l'adéquation entre la résolution et le décret. Votre résolution insistait sur la prise de conscience collective qu'il y a lieu d'avoir ainsi que sur la mise en action massive de tous les acteurs, que l'on remercie à l'occasion. Citoyens, secteur apicole, pouvoirs publics : tout le monde est engagé dans la lutte. Ce que votre résolution demandait, c'était de coordonner et de soutenir ces actions. C'est ce qui est fait par l'intermédiaire de la nouvelle stratégie. Vous insérez ici une obligation décrétable, ce qui n'est pas rien. Obliger alors que tout est fait afin de lutter contre le frelon me semble contradictoire.

Par contre, vous avez raison, il faut s'assurer de la continuité des actions. C'est pour nous assurer la continuité des actions et de l'adéquation de ces mesures que nous avons sollicité, en commission, un rapport, une analyse scientifique annuelle sur les mesures prises pour avoir si nous sommes dans le bon et si nous ne devons pas ajuster. Sur ce point, nous étions en accord avec Mme Tellier.

Nous avons des doutes sur la praticabilité même de l'obligation. Obliger de recenser quand on en voit ou obliger à agir suite au recensement, alors que l'on sait bien que l'on ne va pas éradiquer le frelon, qu'il faut pouvoir le gérer et qu'il faut prioriser en fonction de la dangerosité, cela nous paraît très peu praticable, même si le recensement est certes important. C'est d'ailleurs pour cela que la stratégie comporte un volet d'identification via une application dédiée. Je laisserai toutefois Mme la Ministre exposer ce point. Cela me semble être la bonne solution.

Enfin, je ne serai pas beaucoup plus long puisque, comme M. Gardier l'a déjà évoqué, l'avis du Conseil d'État était tout de même relativement clair. Il évoquait le fait qu'il n'existe pas de vide juridique à combler en la matière et, pire, que ce texte fait même double emploi. Vous savez que, en plus de lutter contre le frelon, on lutte contre la surcharge administrative. C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs, que nous maintenons nos doutes et que nous voterons négativement cette proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, en quelques années, le statut du frelon asiatique est passé d'espèce émergente à largement répandue, dû à sa prolifération exponentielle, ceci malgré les efforts de neutralisation systématique de tous les nids détectés entre 2016 et 2022. C'est un problème majeur et je remercie les collègues socialistes de le mettre sur la table aujourd'hui. Les espèces exotiques envahissantes constituent en effet l'une des cinq grandes menaces en matière de biodiversité.

Au vu de la croissance des coûts qui ne s'accompagnait pas d'une réduction proportionnelle du nombre de frelons, nous avons décidé – la vérité a ses droits –, avec M. Borsus, alors ministre de l'Agriculture, d'adapter notre stratégie. Ainsi, les neutralisations systématiques ont progressivement laissé place à une stratégie de gestion fondée sur des interventions plus ciblées, prioritairement destinées aux apiculteurs ainsi qu'aux nids présentant un danger pour la population. Rappelons que ce sont les apiculteurs et les citoyens plus globalement que nous devons protéger et soutenir en premier. Les apiculteurs qui, tous les jours, doivent faire face à une menace dont ils ne sont encore une fois pas responsables, mais qui est la conséquence d'environnements et d'habitats naturels toujours plus dégradés, ainsi que d'une mondialisation effrénée des échanges ; les citoyens qui, aujourd'hui, se mobilisent pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, et nous les en remercions.

Soyons clairs, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment le frelon, est fondamentale. Nous ne pouvons rester inactifs face à cette situation. Cependant, nous devons aussi être honnêtes et ne pas mentir à la population. Le constat est double. Le

premier est que nous n'éradiquerons l'espèce invasive qu'en neutralisant 80 % de l'ensemble des nids présents sur notre territoire. Avouons aussi qu'il est très peu probable que nous atteignons ce quota, puisque l'éradication systématique, menée entre 2016 et 2022, des nids détectés n'y est pas non plus parvenue. C'est là qu'un second constat s'impose : ce sont les décisions budgétaires du Gouvernement qui ne sont pas cohérentes. Nous avons en effet une ministre de la Nature qui coupe à blanc 55 % du budget total dédié à la biodiversité. Enfin, c'est la décision du Gouvernement, pas uniquement de la ministre de la Nature. Dans le même temps, ce même Gouvernement, en l'occurrence ici à travers l'action de sa ministre, dédie pas moins de 10 % de ce tout petit budget restant à une seule espèce. Et encore, excusez-moi l'expression, c'est pour la « zigouiller », dans une lutte qui se veut acharnée, certes, mais qui risque malheureusement de se révéler inefficace. Ce n'est pas ce que je souhaite, mais c'est quand même ce qui est scientifiquement fort probable.

Je vous le demande alors, chers collègues de la majorité, vous qui prônez sans cesse l'efficacité budgétaire : où est passé votre sens de la raison ? Nous voulons toutes et tous lutter contre le frelon asiatique et j'espère de tout cœur que nous y arriverons, mais l'approche doit être bien pensée et stratégique. Outre un accompagnement réel et accru aux apiculteurs qui sont particulièrement touchés par la pression exercée par cette espèce invasive et une sensibilisation forte aux citoyens, quelle est l'analyse de l'efficacité des actions de lutte déjà menées, de la sélectivité des dizaines de milliers de pièges déjà distribués, de la destruction des nids principalement avec des insecticides, des impacts en cascade potentiels sur les autres espèces de pollinisateurs ? Il est impératif que la politique que vous menez, Madame la Ministre, dispose d'indicateurs clés et d'un suivi resserré, avec des analyses d'impact, à la fois en termes d'efficacité, mais aussi d'impact sur les autres espèces.

Enfin, nous demandons ardemment à la majorité de renforcer très sérieusement le budget relatif à la protection de la biodiversité et plus spécifiquement à celle des habitats naturels. En effet, lutter contre les espèces invasives passe aussi par des mesures préventives, autrement dit par des politiques qui visent à protéger et à restaurer nos écosystèmes plutôt qu'à les fragiliser. Ce sont bien les habitats affaiblis et dégradés aujourd'hui qui constituent souvent le terrain propice aux attaques des déséquilibres de demain. Ces perturbations écologiques finissent par affecter l'ensemble de nos écosystèmes.

Bref, si nous devons agir aujourd'hui avec détermination pour tenter au mieux de limiter les impacts du frelon asiatique, n'oublions pas que la meilleure réponse à long terme est la protection et la restauration de nos écosystèmes, qui constituent notre meilleure ligne de défense face à ces déséquilibres écologiques. Pour ce faire, des choix budgétaires

éclairés s'imposent. Cela tombe bien puisque vous avez une maîtrise bien plus large de cette question que de celle du frelon.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, le frelon asiatique, vous l'avez dit, est aujourd'hui une menace en Wallonie. Il s'installe malheureusement. Il progresse chaque année. Il a fortement progressé en 2025 suite à des conditions climatiques très favorables.

Ces impacts sont concrets : des ruchers sont détruits. Les apiculteurs ont vécu des moments très difficiles de détresse. La pression sur la biodiversité augmente. Le printemps dernier a marqué un tournant, nous avons changé d'échelle : il fallait revoir le plan.

Mon plan d'action n'est pas théorique. Ma volonté a été de le construire avec le terrain, grâce à une consultation de l'ensemble des acteurs. Il repose sur des expériences concrètes. Beaucoup d'acteurs étaient revenus vers moi en me parlant des dysfonctionnements des actions en place. De plus, ce sont eux qui connaissent le mieux le terrain, qui ont les meilleures solutions pour le meilleur résultat. C'est le but.

C'est un fait scientifique, l'éradication n'est plus possible. Notre objectif est clair : réduire l'impact du frelon asiatique en mobilisant et en coordonnant l'ensemble des actions. La méthode est simple : nous travaillons avec tous les acteurs, apiculteurs, acteurs publics et privés. Nous coordonnons ce qui existe déjà, nous renforçons l'action.

Ce plan, nous y avons travaillé dès que les remontées de terrain ont indiqué que l'échelle avait changé, que l'action devait être revue. Ce plan repose sur cinq axes :

- nous centralisons l'information. Un portail unique sera mis en place. Nous simplifions l'accès, nous améliorons le suivi ;
- nous renforçons le piégeage de printemps. Nous agissons à un moment clé. Plus de 80 000 pièges ont déjà été distribués. Nous encadrons mieux les pratiques, nous offrons l'accompagnement dans son utilisation, nous protégeons la biodiversité. Je tiens ici à remercier tous les citoyens qui s'impliquent dans cette gestion. C'est une mobilisation énorme que l'on voit sur le terrain. Cette mobilisation montre la force d'une action portée par tous ;
- nous améliorons la neutralisation des nids. Une application régionale sera déployée. Nous facilitons le signalement, nous optimisons les interventions ;
- nous soutenons les communes et les acteurs. Nous renforçons leur rôle, nous apportons un

soutien financier pour mobiliser les professionnels, les apiculteurs et les citoyens ;

- nous protégeons les ruchers. Nous investissons dans la recherche, nous développons des solutions plus efficaces et plus ciblées.

Sur le plan légal, le cadre existe déjà. L'enjeu n'est pas d'ajouter des textes. L'enjeu est de rendre les dispositifs pleinement opérationnels. Sur les moyens, un effort important est engagé jusqu'à 1 million d'euros en 2026. Nous augmentons les moyens et nous changeons d'approche. Nous passons d'actions dispersées à une stratégie coordonnée. C'est une approche pragmatique. C'est une approche que j'ai voulue de terrain. C'est une approche orientée résultat. C'est bien mon objectif.

M. le Président. – Avant de passer aux répliques, une petite annonce de service. Comme le prévoient nos usages, lorsque les votes sont tardifs en notre assemblée plénière, un sandwich ou une collation légère est à votre disposition dans la salle du réfectoire, de l'autre côté de notre Parlement.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, je ne serai pas très long. Je voulais simplement répondre en deux axes.

Le premier, c'est en termes d'inscription dans la loi. M. Gardier nous a fait part d'une partie de l'avis du Conseil d'État, et j'aime à le rappeler, c'était tout le sens des amendements que l'on avait proposés, mais qui, malheureusement, ont été refusés par la majorité. C'est le jeu, c'est comme cela.

Pour nous, il y a vraiment de la place pour une inscription dans la loi. Pour deux raisons. La première, c'est pour des obligations de signalement. J'ai entendu mon collègue des Engagés dire qu'obliger les gens, cela pourrait poser problème. Non. L'obligation, c'est pour avoir une base de données claire, nette et précise.

Le consensus, on l'a et je le salue. On l'a entendu tant par les intervenants de la majorité que par les intervenants de l'opposition. Nous sommes toutes et tous d'accord sur le dossier. J'espère vraiment de tout cœur que l'on n'ait pas à regretter que les mêmes symptômes engendrent les mêmes maladies.

Aujourd'hui, nous considérons que le cadre législatif est insuffisant. C'est notre avis. Vous n'êtes pas du même avis. Dès lors, on s'en tiendra au plan de Mme la Ministre qui, je le dis et je le répète – je l'ai déjà dit en commission et le parti socialiste est d'accord avec ce que je dis ici – c'est que le plan a le mérite d'exister. Nous voulions aller un cran plus loin. Ce n'est pas possible pour l'instant. Nous verrons.

J'avais une question, mais je sais que l'on ne peut pas poser de question dans la réplique. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, vous avez, Madame la

Ministre, dit que 80 000 pièges avaient été distribués. J'aurais juste aimé savoir si vous comptez là-dedans les pièges qui ont été distribués par les communes, les provinces ou les parcs naturels et autres, et auquel cas si ces investissements vont être remboursés aux acteurs qui ont distribué les pièges, dans le budget de 1 million d'euros que vous avez décaissés à cela.

M. le Président. – Madame la Ministre, si vous êtes d'accord, faisons preuve de souplesse afin d'éclairer de votre réponse la question qui vient d'être posée.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – En effet, il s'agit de l'ensemble des pièges distribués par l'ensemble des acteurs. Ces achats avaient déjà été faits en amont avant que la stratégie totale sorte. Dans la concertation avec les différents acteurs, il était bien clair qu'ils ne voulaient pas de pièges en plus, parce qu'il y en avait déjà suffisamment. Ils ne demandaient pas de remboursement non plus, mais par contre ils voulaient une coordination, centraliser bien les choses. Parfois on allait trois fois sur le même nid, parfois il n'y avait pas assez d'explications pour les pièges. C'est surtout à ce niveau qu'ils demandaient que ce soit renforcé au niveau régional.

M. le Président. – M. Fontaine ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Monsieur Fontaine, votre amendement améliore certainement votre texte, mais cela n'enlève pas la critique la plus importante du Conseil d'État qui porte sur la redondance. C'est pour cela que cela ne change pas le fond du problème.

Madame Tellier, j'aurais pu rappeler – je ne l'ai pas fait, mais je vais le faire en réplique – que le dernier plan mis en place a été créé par Willy Borsus, à l'époque, ce qui montre un intérêt pour ce problème qui ne date pas d'hier. Je le dis gentiment. Surtout, à l'époque, c'est lui seul qui a porté ce dossier et qui a trouvé le budget, et ce, sans le soutien de la ministre Tellier à l'époque. Dès lors, je trouve assez intéressant de voir cette position qui me paraît un peu faire fi de cette réalité antérieure. Si à l'époque tout le monde avait eu la même conscience de l'importance de ce problème, les choses auraient peut-être pu être différentes avec le concours de chacun des ministres qui pouvait se considérer comme concerné par cette matière.

Ce qui a changé, c'est l'ampleur et la mobilisation que je remarque sur le terrain, dans les communes, où il y a eu un travail de sensibilisation fait par les uns et les autres, particulièrement par les apiculteurs, mais pas seulement. Ce sont des citoyens, les provinces et les communes ; bref, beaucoup de gens qui ont fait ce travail.

Nous devons nous mobiliser et sensibiliser les citoyens. En ce qui me concerne, j'ai placé mes pièges, j'ai attrapé une première reine fondatrice et j'espère en avoir d'autres. Une reine qui est chopée, c'est un nid qui n'est pas créé. Continuons à nous mobiliser et nous allons y arriver. En tout cas, nous obtiendrons de meilleurs résultats qu'en palabrant.

M. le Président. – Mme Bernard ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je serai bref puisque M. Gardier vient parfaitement de résumer nos positions.

Ce que je retiens de cette séquence parlementaire, que je trouve exemplaire, c'est que nous sommes tous d'accord sur l'objectif en la matière. C'est un bon point. Nous sommes tous d'accord sur les grandes lignes pour y parvenir. C'est, encore une fois, un bon point. Chacun a ses points d'attention et c'est bien légitime.

Enfin, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de monitorer sérieusement les mesures prises pour vérifier leur adéquation. Pour une fois que l'on peut conclure un échange sur une dynamique collective positive, je me permets de le faire.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je n'avais pas spécialement prévu de répliquer, mais puisque M. Gardier me cite personnellement, je me permettrai de répondre. J'ai le souvenir d'avoir travaillé de concert avec l'actuel président du Parlement wallon, anciennement ministre de l'Agriculture, comme nous l'avons d'ailleurs fait sur d'autres dossiers à ce sujet. Peu importe, ma mémoire me fait peut-être défaut. Je note que le MR d'alors était sorti d'une stratégie de destruction systématique des nids, qui était particulièrement coûteuse et peu efficace, et que le MR d'aujourd'hui s'y relance à pleines mains avec 10 % de la totalité de son budget consacré à la nature. Je le note. On verra si cela fonctionnera cette fois ou non. Malheureusement, je crains que non. Cependant, j'espère de tout cœur que oui.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article unique et l'ensemble de la proposition de décret n° 425.

**Proposition de résolution
visant à soutenir le développement d'une filière
de production de dispositifs de défense contre
les drones,
déposée par MM. de Wasseige, Wahl,
Mmes Lazon, Bluge, MM. J.-P. Bastin et
Maillet
(Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 3)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones, déposée par MM. de Wasseige, Wahl, Mmes Lazon, Bluge, MM. J.-P. Bastin et Maillet (Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Laffut sous le n° 435 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, chers collègues, avant tout propos, je voudrais remercier les collègues pour la qualité des discussions lors de l'examen de ce texte en commission. La large majorité manifestée dans son soutien démontre l'importance de l'enjeu auquel nous faisons face. Si Albert Einstein disait ne pas savoir avec quelles armes une éventuelle Troisième Guerre mondiale se ferait, nous savons aujourd'hui que les conflits contemporains se mènent déjà avec des technologies avancées – intelligence artificielle, cyberattaques, systèmes autonomes – et de manière de plus en plus centrale avec les drones.

Le contexte géopolitique actuel nous impose une prise de conscience lucide. Le modèle de paix que nous pensions stable et durable est aujourd'hui profondément bousculé. La guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient, les évolutions stratégiques à l'échelle mondiale nous montrent que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, où les conflits sont hybrides, où les frontières entre civils et militaires deviennent plus floues, où des technologies accessibles, parfois peu coûteuses, peuvent produire des effets considérables. Les drones en sont une illustration frappante. Il y a encore quelques années, lorsque nous parlions de drones, nous n'imaginions pas à quoi ils allaient servir,

hormis la photographie, le loisir, la reconnaissance ou autre. Aujourd'hui, nous parlons d'outils de guerre, de sabotage, de surveillance stratégique. Leur utilisation est devenue centrale : reconnaissance, intimidation, perturbation d'infrastructures, attaques ciblées, y compris contre des installations civiles. C'est précisément là que réside un point fondamental.

La menace que représentent les drones n'est pas uniquement militaire, elle est aussi civile, économique, énergétique et logistique. Elle concerne directement nos infrastructures critiques et la vie quotidienne de nos concitoyens. Ces évolutions ne sont pas théoriques, elles sont concrètes. La Belgique a connu, ces derniers mois, un nombre important de survols suspects – pas moins de 558, rien qu'entre décembre 2025 et janvier 2026. Des aéroports ont été perturbés, des infrastructures sensibles ont été concernées. Certains, en commission, ont appelé à la prudence dans l'interprétation de ces événements. L'absence de survols ces dernières semaines leur donne raison, du moins momentanément. Il faut donc éviter toute conclusion hâtive. Toutefois, la prudence ne peut pas devenir une excuse pour l'inaction, car ce que nous observons aujourd'hui, ce ne sont pas des faits isolés, mais une tendance lourde, documentée à l'échelle européenne et internationale. Attendre d'avoir une certitude absolue sur chaque incident, chaque origine, chaque intention reviendrait à accepter d'être systématiquement en retard. Or, dans ce domaine, être en retard, c'est être vulnérable. Au-delà de la menace sécuritaire, cette question soulève un enjeu stratégique majeur, celui de notre souveraineté technologique.

Si la menace sécuritaire vient de l'Est, celle sur notre souveraineté technologique pourrait venir de l'Ouest. Aujourd'hui, lorsque l'armée au sens large ne dispose pas de solutions domestiques, elle se tourne vers des produits *off the shelf*, souvent conçus et développés à l'étranger, notamment aux États-Unis. Cela peut sembler efficace à court terme, mais crée à long terme une dépendance technologique, industrielle et stratégique. Cette dépendance ne se limite pas à l'achat initial. Elle concerne aussi la maintenance, les mises à jour, les évolutions technologiques, l'accès au code source, et la propriété intellectuelle. Elle peut aller jusqu'à des limitations d'usage ou des vulnérabilités intégrées. Dans un domaine aussi sensible que la sécurité, cette dépendance pose question.

Or, la Wallonie ne part pas de rien, bien au contraire. Nous disposons d'un tissu industriel riche et diversifié. Nous avons des entreprises de pointe et des centres de recherche reconnus. C'était d'ailleurs parfaitement visible lors du Salon de la défense européenne à Bruxelles – BEDEX – qui s'est tenu il y a moins de deux semaines. Cet événement a rassemblé plus de 200 entreprises, issues de 27 pays, et attiré plus de 17 000 visiteurs, dont près de 11 000 professionnels. Les entreprises wallonnes actives dans le secteur y étaient présentes en force, au nombre de 37 entreprises. Comme témoignage de l'importance de l'enjeu, et n'en

déplaie à certains, une aile entière du salon était consacrée aux technologies des drones, dans laquelle d'ailleurs se trouverait un nombre important d'entreprises flamandes. En Wallonie, on dispose de compétences en aéronautique, mais aussi en électronique, en mécatronique, en cybersécurité, en intelligence artificielle. Le problème n'est pas l'absence de capacité, le problème est celui de la structuration.

Quelques interventions en commission ont soulevé des doutes quant à la possibilité de structurer une filière cohérente. À cela, je veux répondre très clairement : il ne s'agit pas de prétendre que la Wallonie pourra tout faire seule, ou de viser une autarcie technologique irréaliste ; il s'agit d'être un acteur crédible, ou plutôt un ensemble structuré d'acteurs capables de créer des chaînes de valeur et aussi de s'intégrer à des chaînes de valeur européennes et internationales si cela s'avère plus opportun.

Refuser d'agir sous prétexte que nous ne pouvons pas tout faire reviendrait à renoncer à toute ambition. Dans le contexte actuel, ce serait une erreur stratégique.

Aujourd'hui, ce que nous devons éviter, c'est la fragmentation de notre offre wallonne : des entreprises performantes, mais parfois isolées, des compétences reconnues, mais parfois peu connectées entre elles, des initiatives existantes, mais parfois peu coordonnées. C'est précisément à cela que répond cette résolution. Elle vise à structurer un écosystème, à organiser des chaînes de valeur, à coordonner les acteurs publics et privés et à éviter la concurrence au profit de la complémentarité.

Les priorités sont connues : détection, identification, neutralisation. Je veux ici répondre à une critique importante qui a été formulée en commission, celle du PTB, qui parle d'une prétendue militarisation de notre économie. Soyons clairs, il ne s'agit pas ici de développer des capacités offensives, il ne s'agit pas de transformer la Wallonie en industrie de guerre. Il s'agit de protéger nos infrastructures, nos réseaux et nos concitoyens.

Les technologies anti-drone relèvent de la même logique que la cybersécurité ou les systèmes de protection physique. Ce sont des outils de résilience. Les qualifier uniquement sous l'angle militaire est une lecture incomplète et volontairement erronée.

Si vis pacem, para bellum. Si tu veux la paix, prépare la guerre. Comment nos concitoyens nous considéreraient-ils si l'on ne s'était pas préparés pour le jour où nos infrastructures stratégiques seraient attaquées, endommagées, détruites, mettant l'économie, la mobilité, l'énergie, la distribution d'eau, la logistique alimentaire hors services ?

La résolution propose plusieurs axes d'action.

Le premier axe est celui de l'activation des plateformes industrielles et technologiques wallonnes, ainsi que les opérateurs publics concernés, afin de répondre efficacement aux menaces en fédérant les acteurs publics et privés dans un cadre cohérent. Une telle coordination doit évidemment impliquer l'ensemble du Gouvernement wallon, car les enjeux dépassent largement la seule politique économique et industrielle. Cela touche à l'emploi, à la formation, à la recherche et à l'innovation, mais aussi à l'énergie disponible, décarbonée et à prix abordable, à l'aménagement du territoire avec les parcs d'activités économiques, à la simplification administrative et aux relations avec les niveaux de pouvoir fédéral et européen.

Le deuxième axe est celui de la coordination, le soutien d'une structuration d'un écosystème wallon dédié à la lutte anti-drone, réunissant les intégrateurs industriels, les petites et moyennes entreprises, les centres de recherche agréés et les laboratoires universitaires, les fédérations, les clusters et les pôles de compétitivité afin de favoriser la coopération et l'intégration des compétences. Il ne faut en effet pas oublier les compétences. Sans elles, il n'y a pas de filière.

Je tiens à saluer l'amendement proposé par le groupe PS sur cette préoccupation que nous partageons. C'est la raison pour laquelle nous soutenons cet amendement visant à mettre en place un plan de compétence dédié mobilisant le FOREm et l'IFAPME, afin de garantir que le développement de la filière s'accompagne de compétences disponibles et d'emplois qualifiés.

Au niveau de la majorité, nous avons également souhaité compléter la résolution par deux amendements.

Le premier vise à renforcer le lien avec l'enseignement en travaillant avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour envisager le développement de cursus spécifiques dans les universités et hautes écoles, mais aussi pour susciter des vocations dès l'enseignement secondaire. Le second vise à garantir une coordination étroite avec le niveau fédéral, notamment la DGTA, en matière de réglementation, de tests en conditions réelles et de financement, car chacun sait que ces enjeux dépassent largement le seul niveau régional. Nous accueillons également favorablement le sous-amendement du groupe PS sur la précision portant sur la loi de programmation militaire de décembre 2025.

Le troisième axe est celui des technologies duales. Ce point a suscité des interrogations de la part du groupe Ecolo, notamment sur le respect du cadre légal en matière d'armement. Je veux être très clair : cette résolution ne remet nullement en cause les règles existantes. Les mécanismes de contrôle, les licences et les obligations internationales continuent de s'appliquer pleinement. Cependant, ignorer la réalité du *dual-use* serait une erreur. Aujourd'hui, de nombreuses

technologies ont des applications civiles et sécuritaires. C'est une caractéristique structurelle de l'innovation contemporaine. Il faut prendre en considération, dans le cadre de la création de l'écosystème régional dédié, l'ensemble du tissu économique pour tenir compte des entreprises qui ne relèvent pas, de prime abord, du secteur de la défense, mais qui disposent de technologies et de produits à même d'y être valorisés.

D'autant plus qu'il faut souligner un point important : si des solutions de neutralisation de drones sont développées chez nous et ensuite exportées, où est le mal, si cela permet de protéger des installations et des populations ailleurs ?

Le quatrième axe est celui du financement. Des outils régionaux sont mobilisables, comme Wallonie Entreprendre ou les *invests* régionaux, sans parler des cofinancements public-privé. Des instruments européens existent aussi, comme Horizon Europe ou European Defence Fund, sans oublier l'augmentation généralisée des budgets des pays de l'OTAN. En outre, c'est important, il y a le budget prévu par le Gouvernement fédéral pour les solutions antidrones : 1,1 milliard d'euros sur 12 ans. L'objectif des autorités fédérales est de finaliser l'appel d'offres dans les prochains mois. Si des groupes industriels étrangers souhaitent s'impliquer, ils devront associer l'industrie nationale et, si cela est aussi possible, des universités et des centres de recherche. La vraie question est donc simple : la Wallonie sera-t-elle prête à capter une part de ces investissements ?

Soyons lucides, les régions européennes avancent et la Flandre aussi. Si nous ne sommes pas prêts, ces opportunités nous échapperont. Supposons que le niveau fédéral et la défense demandent aux Régions un état des lieux de leurs capacités ; il est important que la Wallonie soit pourvue d'un rapport complet et neutre sur les forces wallonnes, à travers la structuration de l'écosystème et la définition de nos chaînes de valeur.

Le cinquième axe concerne la simplification administrative. Dans un domaine où les cycles d'innovation sont extrêmement rapides, nos procédures doivent s'ajuster. Il faut plus d'agilité et une plus grande capacité d'adaptation des démarches administratives, notamment des marchés publics, soit une adaptation aux réalités du terrain. Là aussi, un équilibre doit être trouvé. Il faut de la rigueur, mais aussi de l'efficacité. L'urgence ne justifie pas la précipitation, mais elle interdit l'immobilisme.

Enfin, la résolution aborde la question du soutien aux acteurs et de la protection du marché européen ainsi que de la propriété intellectuelle. Garantir la souveraineté technologique et la protection de la propriété intellectuelle, dans le cadre de partenariats wallons, nationaux ou internationaux relatifs à la lutte contre les drones, est essentiel.

À ce propos, certains, en commission, ont contesté le potentiel économique de ce secteur. Le débat est légitime. Il faut cependant le replacer dans son contexte : il ne s'agit pas uniquement d'un choix économique, mais d'un choix stratégique. J'étais présent, il y a deux semaines, en compagnie de deux collègues, au congrès des parlementaires des pays de l'OCDE, et une carte nous a été présentée montrant la présence d'entreprises du secteur de la défense dans tous les pays européens, que ce soit dans les grandes villes ou en ruralité. Nous n'avons pas à rougir de nos forces en présence, mais ne soyons pas dupes, les autres pays européens ont aussi une énorme densité d'entreprises de ce secteur présentes sur leur territoire.

La sécurité a un coût, la souveraineté a un coût, mais la dépendance en a un aussi et, souvent, c'est un coût plus élevé. Aujourd'hui, nous devons nous demander si nous acceptons de dépendre entièrement de technologies développées ailleurs pour assurer notre sécurité ou si nous décidons de prendre notre part, à notre niveau, dans un effort collectif. Il ne s'agit ni d'une ruée vers l'or ni d'un basculement vers une économie militarisée, comme j'ai pu l'entendre en commission. Il s'agit d'un choix de responsabilité : un choix face à une réalité qui évolue rapidement ; un choix face à des menaces qui ne sont plus théoriques ; un choix face à un contexte international incertain. Même si nous ne maîtrisons pas toute la chaîne de valeur, en être partie prenante est essentiel.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les travaux en commission ont montré que le Gouvernement wallon est déjà à l'œuvre en matière de sécurité, notamment à travers la *task force* Défense. Cette résolution vise à renforcer, structurer et accélérer cette dynamique, en donnant des indications claires et des axes stratégiques.

Comme énoncé au début de mon intervention, les échanges en commission ont montré une large convergence de vues, et je tiens à m'en réjouir. Nous devons nous poser une question simple : voulons-nous être spectateurs ou acteurs des transformations contemporaines ? Pour notre part, nous faisons le choix d'être acteurs. En effet, la souveraineté technologique, la sécurité de nos infrastructures et le développement de notre tissu industriel le justifient pleinement. Je vous invite dès lors, chers collègues, à soutenir cette proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la proposition de résolution qui nous occupe aujourd'hui part d'un constat clair : les incursions de drones hostiles ou non identifiés se multiplient. L'arrêt du trafic aérien à Bruxelles-National et à Liège, décrété récemment, a d'ailleurs montré, très concrètement, les limites actuelles en

matière de surveillance, de détection et de neutralisation.

La Wallonie est particulièrement concernée. Nous concentrons de nombreux sites sensibles : aéroports, infrastructures logistiques, sites Seveso, centrale nucléaire et bien d'autres – et ces survols peuvent donc avoir des conséquences directes sur la sécurité publique et sur la continuité de services stratégiques.

Dans ce contexte, le groupe PS a décidé de soutenir cette proposition parce qu'elle est pertinente sur le plan économique, qu'elle est équilibrée et qu'elle répond à une urgence en matière de sécurité publique. Il ne s'agit pas d'être alarmiste, mais d'être ambitieux pour notre Région.

Comme nous l'avons dit en commission, cette résolution nous rappelle que, si l'État fédéral définit la stratégie générale, les Régions ont un rôle central à jouer pour structurer une filière économique et technologique solide. Le Gouvernement wallon a par ailleurs la responsabilité de capter les moyens conséquents qui ont été ou seront dégagés par le ministère de la Défense.

Les intérêts wallons doivent en effet être défendus, car la Wallonie dispose d'atouts réels : des entreprises de pointe en aéronautique, numérique, cybersécurité et intelligence artificielle, ainsi que des acteurs d'appui comme Skywin, MecaTech et bien d'autres. Pour autant, la résolution le souligne : la filière reste fragmentée. Les PME peinent à s'intégrer aux grands projets, alors même que le marché est en croissance et que les opportunités sont majeures.

C'est précisément pour renforcer l'impact concret de cette résolution que nous déposons un amendement. Nous demandons au Gouvernement wallon de mettre en place, en mobilisant notamment le FOREm et l'IFAPME, un plan « compétences » dédié aux systèmes de drones et de lutte anti-drones : des formations adaptées – initiales, continues, courtes, en alternance ou de reconversion –, ainsi qu'une montée en compétences sur les métiers critiques – cybersécurité, intelligence artificielle et d'autres –, en lien avec les besoins des entreprises, des centres de recherche et des universités. En d'autres mots, Monsieur le Ministre, chers collègues, structurer la filière, oui, mais avec des emplois qualifiés et des compétences disponibles, faute de quoi l'ambition industrielle restera théorique.

Après une nouvelle analyse des amendements déposés par la majorité, nous les soutiendrons, car il faut davantage soutenir et renforcer les filières techniques, technologiques et qualifiantes.

Par ailleurs, la demande visant à mieux coordonner l'action du Gouvernement wallon avec celle du Gouvernement fédéral afin de maximiser l'impact de la filière, notamment en matière de financement, nous paraît pertinente. C'est pourquoi nous déposons un

sous-amendement – évoqué par mon collègue – qui précise explicitement les leviers fédéraux à activer, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire de décembre 2025 et de la Defence, Industry and Research Strategy, afin de maximiser les retombées pour la filière wallonne. Nous espérons qu'il sera accueilli favorablement ; si j'ai bien compris, c'est le cas, et nous vous en remercions.

Cette résolution constitue un pas dans la bonne direction. J'invite donc le Gouvernement à être exigeant dans sa mise en œuvre et particulièrement attentif aux éventuelles velléités communautaires du Gouvernement fédéral en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je pourrais être plus bref que M. de Wasseige qui a déjà expliqué – longuement et très bien – la teneur de la proposition de résolution. Il s'agit d'un texte qui a déjà été débattu au Parlement bruxellois.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, votre Gouvernement et vous-même avez déjà beaucoup œuvré dans ce dossier, comme vous l'avez expliqué en commission. Vous avez déjà réuni un certain nombre d'interlocuteurs et vous continuez à le faire de manière à prendre le dossier pleinement en charge.

Notre proposition de résolution a dès lors, quelque part, un côté symbolique de soutien à l'action que vous entreprenez. Je tiens à remercier également les éléments constructifs qui ont été apportés très certainement par le PS. Nous soutiendrons non seulement votre amendement, mais également le sous-amendement.

Néanmoins, il y a également un côté symbolique parce que ce texte représente un devoir et même une obligation pour la Wallonie. Nous connaissons les circonstances difficiles sur le plan international. Au moment où nous avons commencé à travailler sur ce texte, la guerre ne s'était pas encore déclenchée en Iran. Aujourd'hui, la situation est encore plus inquiétante, et nous ne savons malheureusement pas ce que nous réserve demain.

Je me permettrai, en me référant à l'excellent rapport déposé par Mme Laffut, de m'étonner un peu des prises de position d'Ecolo et du PS.

Côté Ecolo, M. Mockel, au nom de son parti, nous a dit : « Il y a urgence, mais il ne faut pas se précipiter ». Ecolo reste bien Ecolo. En définitive, on nous dit : « Il faut effectivement voir quel est le problème. Dans la motion, on ne parle que des aéroports, mais que va-t-il se passer avec les gares ? Que va-t-il se passer avec les centrales nucléaires et énergétiques ? » Il est pourtant évident qu'il s'agit d'un programme qui doit défendre toutes les installations vitales de notre pays. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Monsieur Mockel, j'ai été un peu surpris parce que, en même temps, vous dites qu'il y a urgence et, en même temps, vous demandez si l'on ne peut pas acheter cela dans les pays voisins. C'est un peu surprenant comme attitude, alors qu'il y a un *know-how* manifeste en Wallonie. Qu'attendez-vous ? Que la Russie attaque les pays baltes ? C'est cela ? À ce moment-là, direz-vous qu'il faut aller un peu plus vite ?

Vous dites que ce sont des armes. Oui, malheureusement, et c'est cela qu'il est malheureusement nécessaire d'avoir aujourd'hui. Que voulez-vous mettre en place en Wallonie ? Une filière permettant de fabriquer des drapeaux blancs ? Nous avons besoin de développer cela.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur Wahl, vous ne m'avez pas écouté en commission, car ce n'est certainement pas ce que j'ai dit. C'est n'importe quoi, mais continuez.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Relisez le rapport de Mme Laffut. Je n'ai pas tout lu in extenso. Vous pourrez voir que, tout ce que je viens de dire, vous l'avez dit.

M. le Président. – Après votre intervention, M. Mockel aura l'occasion d'intervenir dans la foulée.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Dans ce Parlement, j'ai déjà entendu beaucoup de choses, mais, dans le sommet du *top ten*, il y a l'intervention du PTB : « Rien ne prouve que ce sont des drones. C'est peut-être autre chose. Il y a des enquêtes en cours. Si ce sont des drones, rien ne prouve qu'ils sont dangereux ou qu'ils ont des intentions hostiles ; rien ne prouve qu'ils sont espions ».

(Réaction de M. Liradelfo)

C'est dans le rapport, Monsieur Liradelfo. Vous n'avez pas dit que c'étaient des frelons asiatiques, mais c'est tout juste.

Vous avez même été plus loin et vous avez dit : « On a confondu avec un hélicoptère de la police ». C'est possible que ce soit arrivé une fois. Vous avez même dit : « Au-dessus de Melsbroek, l'aéroport militaire, on a confondu avec un avion-cargo de DHL en phase d'atterrissage ». Parbleu ! Bonnes gens, dormez en paix ! Il n'y a aucun problème. Nous ne devons absolument pas nous inquiéter. Les drones ou les appareils qui volaient en formation au-dessus de l'aéroport militaire de Melsbroek, c'était donc des avions-cargos de DHL en phase d'atterrissage et volant en formation. Voilà donc la thèse du PTB. Je suppose que si le Kremlin vous a entendu et que ses membres doivent vous dire merci.

J'en reviens, Monsieur le Président, à ma conclusion. Nous avons des possibilités en Wallonie. Il

y va, comme l'a évoqué M. de Wasseige, de notre réputation en Belgique, mais il y va également de la réputation de notre Région et de notre pays en Europe et auprès de nos alliés.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – M. de Wasseige a commencé son intervention en citant Albert Einstein qui disait qu'il ne savait pas comment allait se mener la Troisième Guerre mondiale. Quand on cite Einstein, il faut aller jusqu'au bout de la citation. Il sait comment va se terminer la quatrième : à coups de bâton et à coups de silex. Autrement dit, si l'on n'arrête pas l'escalade, on arrivera à la destruction. Vous ne le dites pas et vous prenez la première partie de la citation pour pouvoir déployer votre argumentaire sur la militarisation.

Les survols de drones sont une question sérieuse, je l'ai dit en commission, et personne ici ne conteste que la présence d'appareils dans l'espace aérien, notamment à proximité des aéroports ou des infrastructures sensibles, peut représenter un danger réel. Une collision avec un avion pourrait avoir des conséquences dramatiques. Je l'ai rappelé en commission, il y a, au bord des aéroports, ce que l'on appelle des FOD, des *foreign object damages*. Je suis mécanicien aéronautique. Comme cela, vous le savez. Cela veut dire que n'importe quel objet est dangereux pour de potentielles collisions aux abords des aéroports.

Dès lors, il est légitime de se pencher sur la question des drones et de réfléchir à les encadrer, à réguler et de savoir ce qui vole au-dessus de nos têtes. C'est précisément parce que c'est une question sérieuse qu'il faut garder la tête froide ; restons calmes.

Il y a eu toute la crise des drones ; on se souvient de cette période où l'on voyait des drones. Aujourd'hui, les enquêtes sont toujours en cours. M. Wahl a dit en commission : « M. Liradelfo dit que nous avons une hallucination collective ». Non, je dis simplement que si, malgré le fait que l'enquête n'est pas terminée, vous voyez des drones partout, c'est peut-être que les champignons n'étaient pas bons à midi.

Plus sérieusement, sur toute cette crise des drones, nous ne savons pas clairement quels appareils ont été observés. Ce n'est pas le PTB qui le dit, c'est un *fact check* de la VRT : un aéronef a été pris pour un drone, alors que c'était en fait un hélicoptère de la police ; un aéronef a été pris pour un drone alors que c'était un avion-cargo en phase d'atterrissage.

Autrement dit, à un moment donné, on a vu des drones partout. Dès lors se pose la question si l'on n'est pas entré dans une forme d'emballement. Il y a deux semaines, je suis allé à une conférence sur la militarisation, très intéressante, et s'y trouvait M. André Flahaut, ancien ministre socialiste de la Défense, de 1999 à 2008. Concernant les drones, il disait ceci : « À propos des drones, il y en a eu

beaucoup à un moment. Mais en avez-vous encore vu entre-temps ? Non. Depuis que l'on en a acheté pour 30 millions d'euros, on n'en voit plus ». Je vous laisse avec cette réflexion d'André Flahaut, qui ne peut pas être taxé de complotiste, il me semble.

Au fond, la question de cette résolution n'est pas qu'une question de drones, c'est plus profond que cela, la question est : quel type d'économie voulons-nous en Wallonie ? C'est le vrai débat. Il faut savoir de quoi l'on parle et il faut être clair sur ce dont on parle. Il y a une différence entre avoir une industrie de l'armement et réorienter tout un pan de notre économie vers la militarisation. C'est précisément ce qui est proposé ici. La militarisation croissante de nos économies ne nous rapproche pas de la sécurité. Au contraire, elle nous entraîne dans une logique d'escalade militaire permanente.

Oui, nous avons une industrie de l'armement en Wallonie et des fleurons industriels tels que la FN Herstal, Safran, Patria, Thales, Lachaussée. J'habite à Herstal, la cité des armuriers, et je connais très bien ces entreprises. Je n'ai aucun problème avec cela. Avons-nous déjà les moyens de nous défendre ? La réponse est oui. Ce n'est pas moi qui y réponds, mais les acteurs du secteur eux-mêmes. Le CEO de John Cockerill Défense explique qu'il développe une plateforme robotisée équipée d'un système anti-drones ainsi que des véhicules blindés intercepteurs. Ce sont des champions. La FN Herstal développe aussi des technologies anti-drones, et chez Thales, on développe des solutions antidrones pour traiter des menaces à plusieurs kilomètres. La réalité, c'est que cette industrie existe déjà, elle se porte très bien et nous avons déjà les moyens de nous défendre. C'est là toute la différence qu'il faut faire. Il y a une différence entre avoir une industrie de l'armement performante et réorienter notre économie vers la militarisation.

En commission, nous avons entendu des choses contradictoires, nous les avons encore entendues aujourd'hui. On nous dit que c'est une logique de défense, que ce n'est pas pour attaquer, mais pour se défendre. Or, dans la même phrase, on nous explique que ces technologies seront exportées. Il faut être honnête : si l'on produit, on produit pour vendre, pour exporter – évidemment que ces équipements seront utilisés. On ne fabrique pas des armes pour les stocker, il me semble. Cela veut dire que nous alimentons aussi des conflits. Nous le voyons aujourd'hui, un certain nombre de conflits sont en cours. De plus, le président Trump déclare un conflit comme il change de chemise. Oui, il y a un vrai risque d'escalade et nous ne voulons pas alimenter cette escalade impérialiste américaine.

Surtout, il y a un mythe qu'il faut déconstruire, celui des retombées économiques. Il faut arrêter avec ce mythe. On nous vend la militarisation comme un moteur pour l'économie et pour l'emploi. Cette orientation est présentée dans votre texte comme une opportunité

économique. Vous laissez entendre que cette stratégie permettrait de relancer l'industrie wallonne et de créer des emplois. Toutefois, quand on regarde les études économiques un peu sérieuses, on constate que cette promesse est largement exagérée. Par exemple, un euro investi dans les hôpitaux crée deux fois et demie plus d'emplois qu'un euro investi dans l'armement. En termes d'efficacité pour l'emploi, la défense se situe très loin derrière de nombreux secteurs de l'économie. La fédération patronale Agoria parle de 8 000 emplois supplémentaires dans le secteur de la défense sur huit ans. Dans le même temps, l'industrie belge a perdu environ 16 000 emplois en deux ans. Autrement dit, même dans le scénario le plus optimiste du secteur lui-même, cela ne suffirait même pas à compenser les pertes industrielles récentes. Donc, dans le meilleur des cas, on ne compense même pas les pertes, et les retombées économiques sont souvent limitées.

D'ailleurs, le CEO d'ArcelorMittal Europe, qui n'est pas du PTB, a expliqué par exemple que la production de 1 000 chars représente environ trois jours de production d'acier dans une seule usine. Autant vous dire que pour les drones, l'impact industriel serait encore plus faible. Cela montre bien que ce n'est pas un secteur qui crée massivement de l'emploi. Ce n'est pas seulement le PTB qui le dit ni le CEO d'ArcelorMittal. Une fois n'est pas coutume, je vais citer le FMI. Cela va peut-être faire plaisir à M. Wahl. Une étude du FMI montre que les investissements dans les énergies renouvelables ont un impact économique bien plus important que les dépenses militaires. Un investissement équivalent à 1 % du PIB dans les énergies renouvelables augmente le PIB de 1.1 à 1.5 %. C'est plus du double de l'effet des dépenses dans l'armement. Pourquoi ? Parce que ces investissements créent plus d'emplois locaux et stimulent davantage l'économie. Pendant ce temps, que proposez-vous ? Vous proposez de consacrer des centaines de millions d'euros d'argent public à ces filières, de mobiliser de l'argent public, de la Région wallonne, mais aussi des fonds FEDER, des fonds Horizon, qui ne sont pas prévus pour cela. Je le rappelle, c'est aussi de l'argent public, qui devrait servir à la rénovation de bâtiments publics, à la dépollution de friches industrielles, à la construction d'infrastructures, à l'amélioration de l'environnement urbain, à la transition énergétique. Que voulez-vous aujourd'hui ? Détourner tout cet argent pour la militarisation de notre économie ; autrement dit, on prend de l'argent public et l'on alimente un secteur qui se porte déjà très bien.

La vraie question qu'il faut se poser, c'est : quelle économie voulons-nous pour la Wallonie ? C'est le vrai débat. Soit on militarise notre économie, comme vous êtes en train de le faire, en mobilisant de l'argent public, alimenter un secteur tourné vers une économie de guerre ; soit on crée de la prospérité en créant des emplois dans des secteurs d'avenir, comme dans les énergies renouvelables, l'industrie décarbonée, l'innovation, l'énergie bon marché pour nos entreprises.

C'est important parce que la réalité est là : on traverse une crise industrielle en Europe, en Belgique, en Wallonie.

Face à cette crise, que proposez-vous concrètement ? Aucun plan industriel, juste une fuite en avant vers un secteur qui, lui, ne mènera qu'à la guerre.

Nos entreprises sont en difficulté et croulent sous le poids des prix de l'énergie. Personne ne le contredira. Où êtes-vous pour développer une énergie verte bon marché pour nos entreprises ? Où êtes-vous pour investir dans l'hydrogène vert ? Où sont vos réponses concrètes pour soutenir notre industrie ? On ne vous voit pas et, pourtant, ce sont ces secteurs qui créent le plus d'emplois, qui ont un véritable effet multiplicateur, qui renforcent réellement notre économie.

Ce que vous faites, au contraire, c'est diriger de l'argent public, l'argent des citoyens, vers un secteur qui n'en a pas besoin, un secteur qui se porte bien et, surtout, un secteur qui nous entraîne dans une logique dangereuse. Il faut arrêter de se raconter des histoires, ce que nous allons produire, ce n'est pas pour rester dans les hangars, c'est fait pour être vendu, exporté et, en étant vendu, cela va alimenter des conflits. La question est simple : voulons-nous d'une Wallonie tournée vers la militarisation, vers l'escalade, vers la déstabilisation ou voulons-nous une économie tournée vers la paix, la création d'emplois et un avenir durable ?

J'ai entendu : « La guerre n'est pas une opportunité économique ». La guerre, ce sont des femmes, des hommes et des enfants qui meurent. La guerre, ce sont des prix qui explosent, on le voit encore aujourd'hui à la pompe. La guerre, ce sont des travailleurs qui triment et ce sont des entreprises qui s'effondrent. La guerre ne profite qu'aux grands marchands d'armes et aux intérêts privés des grands capitalistes, et certainement pas aux travailleurs.

Je vais terminer par une citation de Jaurès, pour faire plaisir à nos camarades socialistes, qui disait : « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Nous attendons de la Wallonie qu'elle construise un avenir durable pour notre industrie et les travailleurs, et non pas qu'elle prépare la tempête.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Lorsque nous avons abordé cette résolution en commission, j'ai appelé à ne pas confondre urgence et précipitation. C'est plus ou moins la seule chose que j'ai dite, et M. Wahl l'a reprise de manière correcte. Pour le reste, il a rajouté beaucoup de choses.

En effet, il y a de sérieux problèmes avec les drones en Belgique, et les technologies relatives aux drones bouleversent toute une série d'habitudes et de certitudes dans nos politiques de sécurité, de sûreté et de défense. Cela met également nos industries et notre monde de la

recherche au défi. Une réponse à l'urgence ne s'improvise pas, le risque est alors réel d'ajouter de la confusion et du chaos à l'urgence. Or, on peut vraisemblablement supposer que des réactions de panique ou de précipitation sont justement parmi les buts recherchés des commanditaires présumés, soit des concurrences systémiques de nos démocraties libérales. Il faut donc garder la tête froide et analyser calmement, rationnellement, mais aussi rapidement, les enjeux et les réponses que l'on veut y apporter. Malheureusement, les éléments avancés dans cette résolution me semblent pourtant être de l'ordre de la précipitation. Le fait de déposer ce jour même encore trois amendements à ce texte ne fait que confirmer cette précipitation nuisible.

En outre, une condition essentielle n'était pas réunie pour un débat serein sur un sujet aussi sérieux : il n'était question nulle part, dans la résolution, de la législation qui encadre l'exportation d'armes ou de produits liés à la défense. Que personne n'y ait pensé ou que cela ait été délibérément passé sous silence en dit long sur la maturité de ce texte, quoi qu'en disent les contorsions discursives des auteurs en commission. En témoigne d'ailleurs la confusion permanente, lors des échanges, entre les termes « drones » et « technologies anti-drones », par exemple. On a parlé de marché interne, mais dans la phrase suivante, on a dit : « s'il y a du succès, on va exporter ». En conséquence, il faut réfléchir plus loin sur le projet que l'on veut soutenir. Il faut voir plus loin dans le temps et dans l'espace.

On affirme que l'on veut avancer vite parce que la Flandre ne nous attendrait pas. C'est probablement vrai, mais ce n'est pas une résolution votée en ce Parlement trois semaines plus tard, mais mieux réfléchie et, surtout, dans un consensus plus large, qui va y changer quelque chose.

Quand j'ai parlé du fait de réfléchir aussi sur les filières intraeuropéennes pour déterminer, au-delà d'une compétition, quels pays peuvent apporter telle ou telle sorte d'équipement, je n'ai pas dit que nous n'allions rien faire en Wallonie et que nous allions importer. Quand on fait une résolution comme celle-là, stratégiquement, on pense aussi au marché européen. Cela veut dire que l'on exportera également à l'intérieur avec nos partenaires européens et que l'on importera aussi certaines choses, tout simplement parce que l'on ne saura pas tout faire et parce qu'il n'y aura pas que des drones à faire.

Néanmoins, on veut se lancer au plus vite, sans savoir de quelle technologie on parle. Que peut-on ou que veut-on choisir à ce sujet ? Dispose-t-on déjà de ce qu'il faut pour toutes les filières existantes, puisque la résolution proposée ici englobe un peu tout ? Cela m'inquiète, parce que je trouve important d'élargir d'abord la réflexion. Par exemple, on parle bien d'armes et de productions liées à la défense. C'est indéniable ; d'ailleurs, il est clairement fait allusion à l'exportation de ces armes et produits liés à la défense. Nous

regrettons aussi l'absence de toute considération éthique de bonne diligence dans cet engouement généralisé.

Au plus tard à ce moment-là, on aurait dû rappeler dans la résolution que notre boussole en cette matière reste le droit international, le droit humanitaire et les droits humains, même s'il est aussi vrai qu'une démocratie souveraine doit se donner les moyens de se défendre contre des menaces et que les drones changent la donne dans ce contexte. Si la Wallonie possède des entreprises capables de suivre les actuelles évolutions technologiques dans ce secteur et d'équiper notre défense et nos partenaires européens, soutenons-les, mais avec une stratégie réfléchie et posée.

A contrario du ton précipité du texte de cette résolution, j'ai été agréablement surpris, lors de la discussion en commission, de la proposition du collègue de Wasseige d'organiser des auditions sur la thématique. C'est une proposition raisonnable, et j'en avais aussi fait la demande en commission ; non pas pour ralentir inutilement le processus, mais pour éclairer le Parlement et les députés sur les tenants et aboutissants de cette thématique et pour déterminer la manière avec laquelle le Parlement devrait donner suite à cette résolution. Il n'a pas fallu plus que cette proposition d'auditions pour constater des fissures sur les bancs de la majorité ; c'est notamment M. Wahl qui semblait le plus pressé pour faire aboutir ce texte, ne voyant pas la nécessité de clarifier certains points et de tenir compte des critiques et remarques faites. Une partie de l'opposition lui a emboîté le pas. Il a fallu une interruption de séance pour que cette majorité se mette d'accord pour accoucher d'un compromis bien à la belge et assez surréaliste. On aura finalement droit à des auditions, mais après avoir voté une résolution quasiment en l'état et en incluant un appel à former les travailleurs à la fabrication de drones, demande formulée par le PS et reformulée par la majorité pour qu'elle puisse défendre le soutien de ce texte.

En vérité, on est devant un texte adopté quasiment tel quel, sans avoir eu la possibilité de vraiment creuser la problématique, sans vérifier une série d'assumptions et sans confrontation des points de vue des différents acteurs. Ce n'est que suite au vote que l'on pourra organiser les auditions, elles aussi précipitées, si j'ai bien compris le calendrier rapide que l'on veut lui imposer.

On peut sincèrement se demander à quoi serviront ces auditions, une fois que le contenu de la résolution aura été adopté aujourd'hui. Afin de rendre le débat plus reposé, j'avais donc proposé de se saisir de cette question sérieuse au moins en Sous-commission de contrôle des licences d'armes, siégeant à huis clos, si cela peut aider. On aurait alors pu entendre les responsables de la défense, de la sûreté et de la sécurité sur les leçons, les défis, les incertitudes, mais aussi les défaillances et les manquements lors des incidents d'incursion de drones. On aurait pu entendre les

industries et les acteurs de l'innovation nous faire part de l'état de leur écosystème, de la maturité technologique, des tentatives de structuration, des soutiens publics nécessaires, des spécificités du marché et de la concurrence.

On aurait pu alors proposer des choix et des orientations sur la base d'analyses de faits, et ce, dans une nouvelle résolution. Malheureusement, ce ne sera pas le cas et ce ne sera pas cette résolution précipitée qui va accélérer l'innovation, la maturité et la structuration du secteur du drone ou de l'antidrone wallon. Il n'y a pas de raison de ne pas se donner un mois de plus, dans ce Parlement, afin de dégager une résolution fouillée, crédible et avec un consensus large.

On peut se demander si cela ne manque pas aussi de respect pour les invités aux auditions qui auront effectivement lieu le 7 avril, après le vote de cette résolution. En effet, on les convie alors que les dés sont déjà jetés, pour avoir déjà traduit un autre proverbe latin que celui de M. de Wasseige.

On s'apprête donc à voter un texte dont les auteurs reconnaissent le côté lacunaire et perfectible. En même temps, le ministre nous affirme que le Gouvernement n'est pas inactif sur ce front, et je le crois. C'est même, pour moi, une raison de plus de donner à ce Parlement quelques semaines supplémentaires afin d'avoir un texte plus fouillé et plus consensuel. Normalement, lors d'une séance de commission, on devrait pouvoir approfondir les questions, interroger pour définir les termes utilisés et comprendre la présence ou l'absence de certaines considérations. Je dois dire que, par rapport à mes questions qui portaient sur le volet sécuritaire, le volet technologique et industrielle ainsi que le volet « Marchés publics », je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante.

On aurait également aimé en savoir plus sur les quatre projets des pôles de compétitivité liés aux drones ou sur l'initiative nommée WOODI d'alliance stratégique et de soutien de start-up dans le domaine de la défense, notamment avec Ignity, qui mentionne la problématique des drones dans son communiqué de lancement. J'interrogeais donc le ministre sur ces questions.

La réflexion lancée à propos de la souveraineté technologique en matière de défense est d'une importance capitale. Je salue cette prise en considération dans le texte. Nous avons souhaité l'élargir au-delà des seules mesures antidrones et des produits finis, et également y inclure les éléments matériels de matières premières.

Actuellement en plein conflit entre les USA, Israël et l'Iran, on voit de nouvelles questions émerger à propos des drones et des mesures de défense. Cela concerne, d'une part, la proportionnalité en termes de coûts de ressources entre des drones de quelques

milliers d'euros et, d'autre part, des mesures antidrones, notamment des missiles qui se chiffrent en millions d'euros. Cela doit également nourrir nos réflexions, tout comme l'utilité finale des F-35, coûteux et déconnectables, mastodontes aux pieds d'argile face à des guerres déterminées par des petits drones low cost.

En conclusion, nous ne nous inscrivons pas dans cette précipitation. La thématique est trop sérieuse pour ce traitement accéléré. Les imprévus, prévisions et perspectives sont omniprésents. Elles ne peuvent pas être si facilement balayées par des amendements. C'est pourquoi nous maintenons notre demande d'audition préalable à tout vote. Si la majorité veut réellement un ralliement et un travail consensuel, alors je propose à nouveau de continuer ces travaux en sous-commission Armes afin d'avoir un climat d'échanges qui permette d'aller au cœur du problème et de se forger un avis, une position, si possible, commune.

Chers collègues, en l'état, nous ne pouvons pas soutenir ce texte, même si nous marquons aujourd'hui notre soutien à un secteur économique qui structure. Je le fais donc ici à la tribune, mais pas en soutenant cette résolution telle qu'elle est rédigée.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur Liradelfo, ce n'est pas parce que l'on habite Herstal que l'on est un spécialiste de la défense. Je vous le dis parce que vos propos sont remplis de contradictions, d'ambiguïtés et d'hypocrisie. J'entends que vous êtes contre la militarisation, comme si les parlementaires ici présents étaient des va-t-en-guerre. J'ai des enfants et j'espère, demain, des petits-enfants. J'espère qu'ils pourront, demain, vivre en paix. Jusqu'à l'invasion de la Russie en Ukraine, on a cru, en Europe, contrairement à d'autres localisations dans le monde, que l'on pourrait vivre en paix. L'invasion de la Russie a fait en sorte que ce constat soit remis en question. Je parlerai aussi des déclarations. On pourrait ajouter à cela des déclarations du président américain par rapport à l'OTAN. Moi, je veux vivre en paix. Je préférerais vivre en paix. Toutefois, aujourd'hui, la réalité n'est pas celle-là. Le contexte géopolitique n'est pas celui-là. On peut être responsable de beaucoup de choses, mais ce n'est ni M. Dolimont ni moi qui allons téléphoner, demain, à Poutine ou à Trump pour mettre fin à la guerre ou faire en sorte que le contexte géopolitique soit un peu différent.

Vous avez dit beaucoup de choses, mais il y a des faits. Le PTB s'est abstenu, sur certaines résolutions concernant la guerre en Ukraine, au Parlement européen. C'est cela, la réalité. Refuser d'armer l'Ukraine, c'est la laisser se défendre avec une main attachée dans le dos. Les partis démocratiques ne

veulent pas de cela. La position par rapport à l'Ukraine est très claire. Le fait de tout le temps mettre sur le même plan l'OTAN et la Russie brouille les cartes et le message. Aujourd'hui, notre rôle de politiques est de faire en sorte que nos citoyens puissent être protégés et vivre en paix.

Vous avez donné l'impression qu'il n'y avait pas de souci, qu'il n'y avait pas de risque. Vraiment ? Si l'on n'avait pas ces courageux combattants ukrainiens, ces courageux citoyens ukrainiens, cette courageuse société civile ukrainienne pour faire le rempart par rapport aux autres pays d'Europe, où en serait-on aujourd'hui, Monsieur Liradelfo ?

Je veux être très clair. Le contexte géopolitique est celui-là. Je vais même être un peu cynique. Quand le contexte politique et géopolitique est celui-là, eh bien oui, il y a probablement des opportunités industrielles aujourd'hui. Là, vous dites : « Quand je vais avec mes camarades dans les industries à Liège... » Mais leur dites-vous votre position ? Quand vous dites : « Tout va bien », comme si nos entreprises croulaient sous les commandes, automatiquement. Ne croyez-vous pas que c'est un secteur hyper concurrentiel, notamment au niveau européen ? On en reparlera au moment d'évoquer la licence d'exportation d'armes. Devrait-on continuer à se mettre des contraintes pour nos entreprises par rapport à tous nos concurrents, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en France ? Croyez-vous que notre industrie n'est pas en proie à la concurrence ? Il faut se battre tous les jours. Vous ne pouvez donc pas dire : « Moi, je soutiens l'industrie liégeoise, industrielle et historique » puis dire : « Vous n'avez aucune politique ».

(Réaction de M. Liradelfo)

Réécoutez vos propos. J'ai été attentif parce que j'ai beaucoup de respect pour les parlementaires. Réécoutez-les, s'il vous plaît, parce que ce n'est que de l'ambiguïté, que de la contradiction et que de l'hypocrisie.

Je relate les faits. Votre parti a voté : il s'est abstenu sur des résolutions quand on disait que les Ukrainiens ont besoin d'être armés, qu'ils doivent se défendre, qu'ils doivent se protéger. Et vous ? « Non, on ne va pas assumer, on ne va pas prendre nos responsabilités ». C'est condamnable, Monsieur Liradelfo.

Par rapport à la proposition de résolution, c'est clair que l'on est confronté à une guerre hybride aujourd'hui, que le rôle des drones est important, que probablement l'espace aérien est plus important que l'espace terrestre. Donc moi, je suis favorable à la proposition de résolution et je suis favorable à l'amendement de M. Fontaine par rapport à la formation et au talent. Quand on veut réindustrialiser la Wallonie, quand on veut être concurrentiel par rapport à d'autres entreprises et qu'elles soient compétitives, on le sait, on a des

faiblesses, mais on a des atouts aussi. La recherche et l'innovation sont un atout, mais on a aussi besoin de talents, de compétences et de qualifications. Je suis donc tout à fait favorable au fait d'intégrer ce paragraphe et ce point.

Je dirai simplement, et M. de Wasseige l'a dit, que le Gouvernement ne reste pas inactif aujourd'hui, on a mis en place une *task force* défense depuis le début de la législature, justement pour pouvoir percevoir notre écosystème, densifier et amplifier notre écosystème. Parce que c'est vrai, on est fort en Wallonie parce que l'on a une industrie historique avec un savoir-faire, avec une expertise. Même quand on n'était pas en guerre, une entreprise comme la FN investissait 10 à 15 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et l'innovation. On doit le souligner. On a la FN, John Cockerill, Thalès, Safran et la SONACA, mais, à côté de ces grandes entreprises, on a tout un écosystème performant avec des PME, avec des start-up, avec l'Université de Liège, avec des centres de compétences. Je ne veux pas que l'on ait un complexe d'infériorité par rapport aux PME flamandes. Parce que oui, elles n'ont pas l'historicité que l'on a en Wallonie et que c'est normal que des start-up, des entreprises se défendent et mettent l'accent aussi sur l'innovation.

Mais il ne faut pas faire croire que nos PME, que nos start-up, ne sont pas aussi très fortes en matière d'innovation. On peut être tout à fait complémentaire aussi, et je pense que les besoins sont tels aujourd'hui que l'on ne doit pas avoir un débat communautaire. Comme je le dis toujours, il faut être vigilant et je le suis par rapport à la Flandre, je n'ai jamais dit le contraire. Mais je pense aussi que les contacts que nous avons quasi quotidiennement avec le secteur le démontrent.

Sur la formation, bien sûr qu'il faut travailler avec le FOREm et l'IFAPME, mais aussi, on a fait un Meet Grid toute une journée à mon cabinet avec les hautes écoles, avec les universités, parce que l'on doit aussi intégrer dans les apprentissages des notions en matière d'intelligence artificielle, des notions en matière de cybersécurité. C'est absolument indispensable. C'est aussi pourquoi j'ai organisé une rencontre avec le ministre de la Défense et tout le staff de la défense, au plus haut niveau, avec les entreprises, avec les PME – à la SONACA, chez John Cockerill et dans 15 jours, à Thalès – pour qu'il y ait ce contact avec les entreprises et avec la Défense. Nos grandes entreprises savent comment fonctionne le système de la défense, mais nos PME ne le savent pas nécessairement. Ce *matching* a été très apprécié et très important.

Par rapport au financement, nous avons prévu des financements importants : 2,5 milliards d'investissements à travers Wallonie Entreprendre d'ici 2029 avec 750 millions d'euros concernant la réindustrialisation, dont la défense.

Oui, c'est un secteur important aujourd'hui parce que l'on doit se protéger, parce que l'on doit protéger notre population et ce n'est pas antinomique qu'il y ait demain des opportunités, que ce soit par rapport aux drones, que ce soit par rapport à d'autres éléments pour nos entreprises, pour nos PME, les grandes entreprises. Mais, derrière les grandes entreprises de la défense, il y a des petites entreprises, il y a un écosystème, il y a des PME, et là on est évidemment d'attaque. C'est le mot, peut-être, qu'il faut retenir, mais en tout cas, on est performant.

Je peux vous dire que les doubles discours comme j'entends par rapport à la philosophie que l'on a aujourd'hui, on ne doit pas, on ne peut pas être ambigu, on ne peut pas être hypocrite, on ne peut pas être rempli de contradictions.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vais faire une réplique pour répondre principalement aux propos assourdissants du PTB.

Monsieur Liradelfo, je n'ai de fait pas cité toute la phrase parce que je l'avais citée en commission. Je vais vous la lire si vous ne l'avez pas comprise aujourd'hui. Albert Einstein disait ne pas savoir avec quelles armes une éventuelle troisième guerre mondiale se ferait et prédisait que la quatrième se ferait avec des pierres et des bâtons. Pourquoi disait-il cela ? Parce qu'il pensait qu'une troisième guerre mondiale détruirait tout et que l'on n'aurait donc plus que des bâtons et des pierres pour faire une éventuelle quatrième. Ce que nous voulons éviter, c'est qu'une troisième guerre mondiale arrive et détruise tout, mais vous n'avez pas compris cela.

Votre vision sur la défense est d'une naïveté incroyable. Quand vous restreignez l'économie en disant que l'on veut militariser aujourd'hui, connaissez-vous les chiffres ? Aujourd'hui, le PIB wallon, dans le secteur de la défense, c'est 1,8 milliard sur environ 130 milliards d'euros ; ce sont 4 000 emplois sur environ 800 000 emplois rien que dans le privé. On va peut-être augmenter cela, parce qu'il y a un potentiel. Comme je l'ai dit à l'OCDE il y a 15 jours, on nous a montré les chiffres dans tous les pays, la carte des entreprises de défense en Europe aujourd'hui. Nous ne voulons pas être un trou dans cette carte européenne du secteur de la défense.

On ne va pas réorienter l'économie vers la défense. Vous êtes en train de faire du bruit en disant : « Que va-t-on encore mettre dans les hôpitaux ? »

(Réaction de M. Liradelfo)

Vous avez dit que l'on n'allait plus investir dans les hôpitaux et que l'on allait tout mettre vers ce secteur. Si, un jour, on veut que nos hôpitaux continuent à avoir de l'électricité pour pouvoir soigner les patients, il faut que

l'on soit sûr qu'aucun drone ne viendra détruire nos infrastructures électriques.

Vous avez parlé des emplois en disant que le potentiel d'emplois ici, en Wallonie, dans le secteur de la défense, c'était peut-être 8 000 emplois. Vous avez comparé cela aux 15 000 emplois que l'on aurait perdus ces dernières années. Cependant, je préfère que le -15 000 devienne -7 000 si l'on en crée 8 000 en plus. Ne pas agir aujourd'hui, c'est le risque d'être plus vulnérable, plus dépendant, d'être incapable de protéger nos concitoyens et nos infrastructures.

En conclusion, par rapport à votre intervention, je dirais que gouverner – c'est ce que nous faisons, c'est ce que nous voulons faire –, c'est anticiper. Cependant, gouverner et anticiper, on n'en veut pas, au PTB, on ne sait d'ailleurs pas ce que c'est.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vais être relativement bref et constructif parce qu'être constructif est aussi le travail des parlementaires. Il n'est pas toujours possible de trouver des terrains d'entente, mais c'est possible dans ce cas-ci parce que, avec chacun et chacune des collègues présents, dans l'intérêt de nos concitoyens et de nos concitoyennes, nous avons le devoir de nous respecter, d'apporter nos contributions et de faire avancer la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je voudrais d'abord rappeler l'Europe occidentale connaît une période de paix inégalée dans l'histoire de l'humanité de plus de 80 ans. Notre pays a toujours été, au cours du temps, un champ de bataille avec tous les malheurs que cela a entraîné.

Monsieur Mockel, je ne doute pas une seule seconde de votre bonne foi et je tiens à le préciser. Je ne voudrais pas être mal compris. Quand vous parlez de précipitation, je voudrais quand même vous dire que nous travaillons sur ce texte depuis plusieurs semaines et même depuis plusieurs mois.

Entre-temps, une nouvelle guerre a été déclenchée, et nous n'en connaissons pas encore les conséquences. La situation en Europe, notamment en Ukraine, n'évolue manifestement pas dans le bon sens. Nous sommes face à un défi. Cette longue période de paix a probablement et même très certainement fait que nous nous sommes quelque peu endormis, que nous avons cru être protégés par le parapluie américain. Nous voyons ce qu'il en est aujourd'hui. La politique qui doit être mise en œuvre désormais, y compris par notre Région, c'est d'assurer le plus possible l'indépendance de l'Europe, dans le cadre du contexte international que nous connaissons et dont nous ignorons encore comment il va réellement évoluer. Donc non, il ne faut

pas confondre la précipitation avec l'urgence de prendre des décisions.

Vous savez, toute comparaison gardée, c'est ce que notre Parlement a dû faire au moment de la crise du covid. Nous avons fait face à une situation tout à fait imprévue, où nous avons pu prendre quasiment à l'unanimité – en tout cas dans un large consensus – des mesures extrêmement difficiles pour notre population. On l'oublie un peu trop. Nous avons dû prendre tous ensemble des décisions très courageuses.

Ne tombons pas dans l'erreur commise par nos parents ou nos grands-parents dans les années 1930, où l'on a laissé un autre pays se réarmer, et l'on a abandonné des pays comme la Tchécoslovaquie à l'époque ou la Pologne, où nous sommes intervenus, où nous ne nous sommes défendus que lorsque les troupes allemandes ont envahi la Belgique, la France, le Grand-Duché de Luxembourg et la Hollande. C'est seulement à ce moment-là que l'on a commencé à se défendre. En 1939, ces pays ont déclaré la guerre à l'Allemagne parce qu'elle avait envahi la Pologne, mais rien d'autre. Ne faisons pas la même erreur que nos aïeux, ce serait vraiment catastrophique.

Quant au PTB, là, ce n'est pas de la naïveté. M. le Ministre l'a rappelé : vous n'avez pas voulu soutenir les résolutions sur l'Ukraine, vous n'avez pas voulu soutenir les résolutions sur les Ouzbeks. Vous avez quasiment dit à la tribune que, si l'on s'armait, c'est parce que l'on allait attaquer. À ma connaissance, ce ne sont pas les Ukrainiens qui ont attaqué les Russes. C'est peut-être votre copain Poutine qui le dit, mais ce n'est pas la vérité. Par contre, j'entends votre mauvaise foi – ce n'est pas de la naïveté. Le PTB est-il devenu la cinquième colonne ? Êtes-vous encore partisan de défendre notre pays ? Êtes-vous encore d'accord de défendre notre liberté ? Voilà la question. Aujourd'hui, une fois de plus – mais cette fois, c'est vraiment colossal –, vous avez découvert votre vrai visage. Nous le voyons et nous ne pouvons avoir strictement aucune confiance en vous. Le cordon sanitaire doit être total vis-à-vis du PTB.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Comme je l'ai dit en commission, je ne m'attendais pas à recevoir des fleurs parce que, quand on va à contre-courant, on nous jette souvent des pierres. J'ai dit au début de l'intervention que nous devions rester calmes. Je vois que ce n'est pas le cas, que vous vous énervez et que cela pique. Parfois, il y a des vérités que l'on n'aime pas entendre.

Monsieur de Wasseige, vous avez peut-être choisi la plus mauvaise personne pour alimenter votre discours de militarisation. En effet, Albert Einstein était un pacifiste convaincu et, quand il disait que la quatrième guerre mondiale se terminerait à coups de bâtons et de silex, c'est justement parce qu'il pensait que l'on allait

tout détruire en alimentant l'escalade. C'est ce qui est en train de se passer.

Militariser l'économie commence par une résolution sur des menaces et l'organisation d'un secteur en l'alimentant avec des fonds publics. Ceux qui se retrouvent à alimenter des guerres commencent toujours par dire qu'ils veulent vivre en paix. Évidemment que nous voulons vivre en paix et que nous ne voulons pas que nos enfants aillent se faire trouser la peau pour des intérêts qui ne sont même pas les leurs. C'est bien ce qui est en train de se passer aujourd'hui.

Quand j'entends M. Jeholet nous reprocher nos positions sur l'Ukraine, je veux être très clair : croire que nous allons sortir de la guerre en Ukraine par la guerre, c'est de la naïveté. Aujourd'hui, cela fait quatre ans qu'il y a la guerre en Ukraine. Nous avons condamné l'invasion russe. Nous avons été cohérents du début à la fin. Surtout, nous avons défendu la souveraineté territoriale et le droit international ; chose que votre parti n'arrive même plus à faire aujourd'hui avec les Américains qui interviennent un peu partout dans le monde. Vous n'arrivez même plus à condamner les atteintes au droit international. C'est la vérité.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Par rapport à l'armement des Ukrainiens, qu'avez-vous voté ? Vous vous êtes abstenus.

M. le Président. – Une brève incise de M. le Ministre Jeholet.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je vois que M. Jeholet est ennuyé, mais, quand on se présente comme un grand démocrate, on laisse les autres s'exprimer pendant leur temps de parole, d'autant que je ne l'ai pas interrompu.

Sur la Russie et l'Ukraine, on a été cohérents. Oui, cette guerre dure depuis quatre ans. Cela fait quatre ans que l'Europe et les États-Unis alimentent cette guerre en munitions et en armement. Cela fait quatre ans que les Ukrainiens se font trouser la peau. Cela fait quatre ans que nos industries se ruinent et que les prix de l'énergie augmentent avec le gaz liquéfié que nous achetons bien cher aux États-Unis et qui transite par bateau. Cette guerre ne profite à personne, sauf aux grands marchands d'armes et à ceux qui veulent alimenter cette machine.

Aujourd'hui, il y a une militarisation et il y a des conflits. Ce que l'on est en train de voter dans des parlements, cela commence ici. M. Jeholet me reproche de ne pas dire un mot sur Poutine. On s'est déjà exprimé sur Poutine. Nous ne sommes pas les soutiens de Poutine, au contraire. En Russie, les homologues de notre parti sont en prison et ils luttent contre Poutine. On n'a pas de leçon à recevoir, parce que votre ami Trump, c'est le premier à passer un marché avec Poutine

pour prendre des terres rares en Ukraine. On peut en parler de vos amis du MR. Il n'y a pas de problème. On a été cohérents sur nos positions concernant la guerre et l'on défend le droit international et la souveraineté territoriale.

Concernant l'industrie, je vois que c'est une fuite en avant, que cela vous ennuie. J'ai dit qu'il y a bien une différence entre avoir une industrie de la défense qui est performante. Je n'ai pas de problème à parler de la FN, mon grand-père et mes deux grands-mères ont travaillé à la FN, j'ai des amis qui travaillent à la FN, j'ai travaillé moi-même dans l'aéronautique, dans les secteurs militaires, comme cela, vous savez tout. Je n'ai pas de leçons à recevoir de M. Wahl pour la défense de notre pays. J'ai été trois ans sous-officier à la Défense. Toutefois, il y a une différence entre avoir une industrie de la défense et réorienter toute une partie de notre économie vers le militaire.

Comme je l'ai dit à M. de Wasseige tout à l'heure – vous ne m'avez pas écouté –, je n'ai pas dit que l'on n'allait plus alimenter les hôpitaux, j'ai comparé la création d'emplois dans d'autres secteurs que celui de l'armement. Il faut être juste, il faut écouter ce que je dis. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le FMI, j'ai pris une étude du FMI pour que tout le monde soit d'accord – en tout cas à droite –, on voit que dans les secteurs du *care*, mais également dans les secteurs énergétiques, cela crée plus d'emplois. Oui, l'effet multiplicateur – vous avez fait de l'économie – est beaucoup plus important.

Aujourd'hui, on voit un Gouvernement qui n'a ni plan ni stratégie. Le ministre l'a dit l'autre fois : « Je n'ai pas de plan ni de rantanplan et je ne veux pas de plan ». On voit qu'il n'a pas de plan. Le seul plan qu'il a, c'est la fuite en avant vers des secteurs qui sont alimentés par des conflits. Voilà ce qui est en train de se passer. Effectivement, on a une perte de 16 000 emplois dans l'industrie, et ce n'est pas avec les quelques milliers d'emplois qui vont être créés dans un secteur qui ne mènera qu'à la guerre que nous allons nous en sortir.

Par contre, je vous l'ai déjà dit, mais, visiblement, vous ne l'avez pas entendu, parce que ce n'est pas votre plan et parce que vous n'avez pas envie d'agir, mais que faites-vous pour notre industrie en crise ? Que faites-vous pour l'énergie ? Que faites-vous, par exemple, par rapport à l'hydrogène vert, qui nous permettrait justement de stocker de l'énergie ? Aujourd'hui, on est dépendants, et l'on ne vous voit pas. Quel est votre plan ? Vous n'en avez pas ! Non, votre plan, c'est d'alimenter, alimenter et encore alimenter, avec de l'argent public, un secteur qui n'en a pas besoin. Je vois bien que M. Jeholet est dérangé, ce qui est normal quand on n'a pas de plan industriel et que l'on mise tout sur un secteur qui va alimenter la guerre, c'est que l'on est dérangé.

Pour terminer, puisque, de toute façon, on ne se mettra pas d'accord, j'ai entendu M. de Wasseige, tout à l'heure, utiliser la citation : « Qui veut la paix prépare la guerre », comme il l'a fait en commission. En fait, ce n'est pas une citation de paix, c'est une citation de va-t-en-guerre. Cette citation est utilisée pour faire la guerre. Elle a été utilisée par l'Empire romain au moment même de son déclin, et l'on connaît le résultat.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – L'un de mes propos en commission visait à avoir une vue plus large sur la thématique. C'est aussi l'une des déclarations du ministre dont je suis content et que je peux soutenir, même si c'est moins le cas pour d'autres : nous ne devons pas faire de cette discussion un débat communautaire, ni même un débat belgo-belge ou wallo-wallon. Il faut voir plus large. Je l'ai déjà dit tout à l'heure aussi à la tribune.

Encore une fois, je crois qu'il faut une résolution qui ne court pas derrière l'actualité, mais qui prépare le futur et qui soit plus équilibrée. Ici, Monsieur Wahl, on a un texte que j'aurais pu considérer comme important, mais c'est bien beau de dire : « On a travaillé dessus dans notre coin pendant des mois ». Non, quand un texte est vraiment important, on essaie de travailler ensemble, de trouver un consensus et, à ce moment-là, de faire ce travail au Parlement, ce qui ne sera malheureusement pas le cas. On a pourtant quelques semaines.

Dès lors, la comparaison avec le covid ne tient pas debout. Là, il y avait aussi des décrets à faire ; ici, on est devant une résolution du Parlement. On peut prendre les quelques semaines qu'il faut pour faire quelque chose de solide. Pour continuer la comparaison, pour le covid, je crois que j'ai passé 63 ou 64 réunions entre les chefs de groupe et le Gouvernement, et j'ai encore deux imposantes piles de documents à la maison. Je regrette que l'on ne soit pas allés plus loin ici et que l'on ait voulu faire un truc à soi.

M. le Président. – Je vous propose de noter qu'un rapport a été déposé par Mmes Durenne et Bernard.

Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. de Wasseige et Wahl (Doc. 435 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 1 et 2) et par M. Fontaine (Doc. 435 (2025-2026) N° 5).

Un sous-amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Fontaine (Doc. 435 (2025-2026) N° 6).

Les amendements et le sous-amendement ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements, le sous-

amendement et l'ensemble de la proposition de résolution.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

**Proposition de décret
insérant un article D.172/1 dans le Livre II du
Code de l'environnement constituant le Code de
l'eau et modifiant l'article D.396 en vue
d'interdire l'utilisation de pesticides dans les
zones de prévention des captages d'eau,
déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée,
Mme Cremasco et M. Mockel
(Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4)**

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret insérant un article D.172/1 dans le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau et modifiant l'article D.396 en vue d'interdire l'utilisation de pesticides dans les zones de prévention des captages d'eau, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 379 (2025-2026) N° 1 à 4) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

Mme Özen m'informe que son poste de vote refuse de fonctionner et qu'elle aurait souhaité voter « oui ».

Nous en tenons compte.

**Proposition de décret
rétablissant l'article 39 dans la loi du
12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
afin d'intensifier la lutte contre le frelon
asiatique,
déposée par M. Fontaine, Mme Hanus,
M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et
Mme Morreale
(Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5)**

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret rétablissant l'article 39 dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature afin d'intensifier la lutte contre le frelon asiatique, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies, Mme Pécriaux, M. Lepine et Mme Morreale (Doc. 425 (2025-2026) N° 1 à 5) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article unique.

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

24 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, le rejet de l'article unique entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

**Projets de motion
déposés en conclusion de l'interpellation de
M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal, sur
l'annonce de l'ouverture du processus de
ratification du CETA
par M. Hazée
(Doc. 520 (2025-2026) N° 1),
par M. Mugemangango
(Doc. 521 (2025-2026) N° 1)
et par Mme De Bue, MM. Resinelli et
Tzanetatos
(Doc. 522 (2025-2026) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre-Président Dolimont sur l'annonce de l'ouverture du processus de ratification du CETA.

La première motion motivée de M. Hazée a été imprimée et distribuée sous le document n° 520 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 521 (2025-2026) N° 2.

La troisième motion pure et simple de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 522 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Chacune et chacun se souviendra du traité CETA qui a fait l'actualité il y a 10 ans et pour lequel notre Parlement a mené un combat majeur. Le dossier revient à l'agenda suite à l'annonce par le Gouvernement de sa volonté d'entamer la ratification du texte. Nous pensons que tant le contenu du texte que le contexte requièrent qu'il y ait un travail minutieux préalablement à cette ratification.

C'est en ce sens que nous avons formulé une proposition d'auditions. Cette demande a fait l'objet d'un consensus en commission ce lundi. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est opportun de retirer notre motion et de nous engager dans le travail qui sera mené par la Commission chargée des questions européennes.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Comme M. Hazée l’a indiqué, le groupe Ecolo a demandé des auditions, ce qui a été accepté par la majorité. Il est important d’entendre les experts ainsi que les organisations qui sont mobilisées autour du CETA pour prendre une décision en étant tout à fait informés.

Nous allons retirer notre motion en attendant ces auditions avec l’accord que la ratification du CETA par le Gouvernement wallon ne saurait intervenir avant la fin des auditions. Sinon, il n’y aurait aucun intérêt à tenir ces auditions ou, du moins, leur intérêt serait diminué. J’imagine que tout un chacun comprend que c’est bien dans cette chronologie que nous sommes. Dans ce cadre, nous retirons notre motion.

M. le Président. – Je prends bonne note du retrait des deux motions motivées. J’imagine dès lors que la motion pure et simple n’a plus de raison d’être. Nous allons donc, si vous le voulez bien, faire l’économie du vote sur ce point.

Par ailleurs, ayant pris connaissance des travaux menés par la Commission chargée de questions européennes et du souhait de voir mener un certain nombre d’auditions équilibrées, je me suis permis d’adresser immédiatement aux chefs de groupe une demande visant à solliciter les propositions de tout un chacun. Mon intention est que, lors de la Conférence des présidents de la semaine prochaine, nous puissions débattre, après quelques contacts préalables, des personnes, institutions, experts et autres interlocuteurs à auditionner.

Dès lors, puis-je vous inviter – dans le respect du temps qui vous est nécessaire, bien entendu – à me transmettre, d’ici lundi en début d’après-midi, les propositions et suggestions qui seraient les vôtres, de manière à pouvoir vous les communiquer et tenter de nous accorder ?

**Proposition de résolution
visant à soutenir le développement d’une filière
de production de dispositifs de défense contre
les drones,
déposée par MM. de Wasseige, Wahl,
Mmes Lazon, Bluge, MM. J.-P. Bastin et
Mailen
(Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 6)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l’amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. de Wasseige et Wahl à la proposition de résolution visant à soutenir le développement d’une filière de production de dispositifs de défense contre les drones (Doc. 435 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

6 membres répondent non.

4 membres s’abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo

(PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous nous référons à l'intervention de M. Mockel lors du débat. Il en est de même pour l'ensemble des abstentions qui suivront sur cette proposition de résolution.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par M. Fontaine à la même proposition de résolution (Doc. 435 (2025-2026) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
58 membres répondent oui.
6 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy

(MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vadorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur le sous-amendement proposé, après approbation du rapport, par M. Fontaine à l'amendement (Doc. 435 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2) à la même proposition de résolution (Doc. 435 (2025-2026) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.
58 membres répondent oui.
6 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli

(Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, le sous-amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. de Wasseige et Wahl à la même proposition de résolution (Doc. 435 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

6 membres répondent non.

4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl

(MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution amendée visant à soutenir le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones, déposée par MM. de Wasseige, Wahl, Mmes Lazon, Bluge, MM. J.-P. Bastin et Maillen (Doc. 435 (2025-2026) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

57 membres répondent oui.

6 membres répondent non.

5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas

Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, la proposition de résolution amendée est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses en matière de
budget et de comptabilité, de bien-être animal,
de pouvoirs locaux, d'aménagement du
territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de
formation, d'environnement, de climat, de
tourisme, de patrimoine et d'agriculture
et de ruralité
(Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 28)**

Votes nominatifs

Art. 1^{er}

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 1^{er} du projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d'aménagement du territoire, de mobilité, d'économie, d'emploi, de formation, d'environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d'agriculture et de ruralité, par Mme Tellier et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 23).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo

(PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 1^{er} du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
24 membres répondent non.
3 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume

Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et M. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'article 1^{er} est adopté.

Art. 49

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 49 du même projet de décret-programme, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
27 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 50

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 50 du même projet de décret-programme, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
27 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine

(PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 51

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 51 du même projet de décret-programme, par MM. Resinelli, Dewez et Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 21 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

27 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS),

Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 51 amendé du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

57 membres répondent oui.

10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 51 amendé est adopté.

Art. 66

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 66 du même projet de décret-programme, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 25 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 66 du même projet de décret-programme, par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 25 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica

Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 66 du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR),

Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 66 est adopté.

Art. 93

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 93 du même projet de décret-programme, par Mme De Bue, MM. Lefèbvre, Hazée, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 22).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo

(PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 93 amendé du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.
3 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et M. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'article 93 amendé est adopté.

Art. 113

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 113 du même projet de décret-programme, par MM. Hazée et Mockel (Doc. 489 (2025-2026) N° 28).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 113 amendé du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

43 membres répondent oui.

24 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 113 amendé est adopté.

Art. 117

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 117 du même projet de décret-programme, par M. Hazée et Mme Linard (Doc. 489 (2025-2026) N° 26).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

27 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica

Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 117 du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
46 membres répondent oui.
21 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo

Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 117 est adopté.

Art. 126

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 126/1 au même projet de décret-programme, par M. Resinelli, Mme De Bue, M. Lefèbvre, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 24 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo

(PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Art. 136

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 136 du même projet de décret-programme, par M. Resinelli, Mme De Bue, M. Lefèbre, Mme Mauel et M. Cloquet (Doc. 489 (2025-2026) N° 24 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

67 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR),

Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 136 amendé du même projet de décret-programme.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

64 membres répondent oui.

3 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et M. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, l'article 136 amendé est adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J’ai dit tout à l’heure que nous nous exprimerions à ce sujet lors de la présentation de l’amendement par les auteurs, mais, comme elle n’a pas eu lieu, je le fais à ce moment.

Nous avons eu une discussion en commission quant à l’intérêt qu’il y ait tous les trois ans un renouvellement des délégations données. La majorité a entendu en partie cette idée en la formalisant par l’amendement avec une évocation tous les six ans, ce qui est, en soi, un point positif et un point de progrès. C’est pourquoi nous avons soutenu l’amendement.

Il reste que c’est une prise d’acte et non pas un vote. Que se passe-t-il, par exemple, si un conseil communal n’en prenait pas acte ? Je n’en sais rien.

C’est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus sur l’article.

Votes nominatifs (Suite)

Art. 148

M. le Président. – Nous allons voter sur l’amendement proposé, après approbation du rapport, visant à supprimer l’article 148 du même projet de décret-programme, par Mme Cremasco et M. Hazée (Doc. 489 (2025-2026) N° 27).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime

Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l’amendement entraîne l’adoption de l’article.

Vote sur l’ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble du projet de décret-programme amendé portant des mesures diverses en matière de budget et de comptabilité, de bien-être animal, de pouvoirs locaux, d’aménagement du territoire, de mobilité, d’économie, d’emploi, de formation, d’environnement, de climat, de tourisme, de patrimoine et d’agriculture et de ruralité (Doc. 489 (2025-2026) N° 1 à 1sexies à 28).

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe

(Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret-programme amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

(Applaudissements)

**Projet de décret-programme
portant des mesures diverses pour les matières
régliées en vertu de l'article 138 de la
Constitution
(Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1^{er} à 4)**

Votes nominatifs

Art. 35

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 35 du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, par M. Liradelfo, Mmes Bernard, Aït Alouha, Ammi, Van Walle et M. Mugemangango (Doc. 490 (2025-2026) N° 4).

Cet article comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote recueillera les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe

Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Le second vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
38 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Willy Borsus (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem

Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Je vous informe que j'aurais souhaité voter « non ».

Nous allons voter sur l'article 35 du même décret-programme.

Je vous rappelle qu'il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
39 membres répondent oui.
20 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François

Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
21 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe

(Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, l'article 35 est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 490 (2025-2026) N° 1 à 1^{er} à 4).

Ce projet comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauel, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
39 membres répondent oui.
26 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés),

Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
27 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS),

Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret-programme est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 12 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Grégory Chintinne, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Arnaud Dewez, MR
M. Carlo Di Antonio, Les Engagés
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. Charles Gardier, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
M. Jean-Pierre Lepine, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Diana Nikolic, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Patrick Spies, PS
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Céline Tellier, Ecolo
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Patricia Van Walle, PTB
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	agriculture biologique
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BCED	Banque-carrefour d'échange de données
BEDEX	Brussels European Defence Exhibition & Conference (Salon de la défense européenne à Bruxelles)
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
BMO	besoin de main-d'œuvre
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CDD	contrat à durée déterminée
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CDI	contrat à durée indéterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CFISPA	centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s)
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPSR	commission(s) provinciale(s) de sécurité routière
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DGTA	Direction générale du transport aérien
DHL	Dasley-Hillblom-Lynn (transport express international)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FARES	Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FDE	Française de l'énergie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FMI	Fonds monétaire international
FN	Fabrique nationale
FOD	foreign object damages/debris (dommages causés par des objets étrangers en aéronautique)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INASEP	Intercommunale namuroise de services publics
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
MECAP	mesures des eaux de captage
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique

MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
MUSM	mesures urgentes en santé mentale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONSS	Office national de sécurité sociale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
REGALOR	Ressources gazières de Lorraine (projet de recherche scientifique européen)
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SIGEC	système intégré de gestion et de contrôle
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SIP	stage(s) d'insertion professionnelle
SMUR	Service mobile d'urgence et de réanimation
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
UAP	unité(s) d'administration publique
UGent	Universiteit Gent (Université de Gand) (anciennement Rijksuniversiteit Gent)
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie (Organisme de la radiodiffusion flamande)
WOODI	Walloon Optimized Operational Defense Initiative (alliance stratégique pour soutenir les start-up wallonnes dans le secteur de la défense)
XLG	XL Groupe

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin sur la pétition relative à la taxe de circulation.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 524 (2025-2026) N° 1.
2. Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 1 du 12 juin 2025 modifiant le décret du 15 mai 2025 relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon et le décret du 15 mai 2025 relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française (Doc. 526 (2025-2026) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation et à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.
3. Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 1 du 12 juin 2025 modifiant le décret du 15 mai 2025 relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon et le décret du 15 mai 2025 relatif à la prolongation des délais impactés par l'intrusion d'avril 2025 dans le système informatique des services du Gouvernement wallon pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 527 (2025-2026) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.
4. Rapport présenté au nom de la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) par M. Janssen sur la proposition de désignation du directeur en charge de la direction socio-économique et tarifaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).
Il sera imprimé et distribué sous le n° 528 (2025-2026) N° 1.
5. Rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation par Mme Mauel sur la visite de la SONACA.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 493 (2025-2026) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Rapport <i>ex post</i> de Wallonie Finances Expertises (WFE) relatif à la revue des dépenses pour la période 2024-2025 2. Pétition pour une plus grande implication politique des citoyens et citoyennes au Parlement wallon	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
3. Rapport d'activités du Centre régional psychiatrique « Les Marronniers » pour l'année 2024 4. Rapport d'évaluation thématique du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) relatif à l'établissement d'un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
5. Motion pour un soutien aux CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi, adoptée par le Conseil communal de Fontaine-l'Évêque le 29 janvier 2026 6. Courrier de l'Association des enfants des Belges laissés au Congo (AEBLC) relatif au projet « Résolution Métis » 7. Avis 9905 du Conseil supérieur de la santé relatif à la vaccination contre le chikungunya 8. Motion relative au soutien urgent aux commerçants impactés par la fermeture du pont d'Hermalle-sous-Argenteau, adoptée par le Conseil communal d'Oupeye le 9 mars 2026 9. Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le Fonds de l'Union européenne pour l'innovation	/

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
2. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
3. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
4. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
5. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
6. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 114 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
7. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
8. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 119 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
9. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
10. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 111 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
11. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 011 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
12. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
13. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
14. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 001 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
15. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
16. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
17. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
18. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
19. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

20. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires des programmes 001, 096, 099, 101, 109, 113 et 115 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
21. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 016 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
22. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
23. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
24. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
25. Arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
26. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 057 des divisions organiques 15 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
27. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 056, 057, 060 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
28. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 031 et 122 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
29. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 094 et 121 des divisions organiques 17 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
30. Arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 016 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
31. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100, 114 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
32. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 121 des divisions organiques 09 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
33. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 023, 024 et 121 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
34. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
35. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 099 et 115 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
36. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078, 079 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 22 du rôle 7996 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 39/82, §§ 1^{er} et 4, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
2. Notification de l'arrêt n° 25 du rôle 8453 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 1399, 1400, 1401, 1404, 1405, 1417 et 1432 de l'ancien Code civil, posées par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance de Namur, division de Namur.
3. Notification de l'arrêt n° 26 du rôle 8497 concernant la question préjudicielle relative à l'article 14 du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 portant création de l'agence autonomisée interne dotée de la personnalité juridique Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (Agence flamande pour les personnes handicapées), posée par la Cour d'appel d'Anvers.
4. Notification de l'arrêt n° 27 du rôle 8522 concernant le recours en annulation des articles 41 et 43 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduit par Michel Maus.
5. Notification de l'arrêt n° 28 du rôle 8529 concernant le recours en annulation de l'article 4, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, introduit par J.T.

Tableau récapitulatif du nombre des questions écrites restées sans réponse à ce jour

Clôturé le vendredi 20 mars 2026 à 10:20:56

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	458	31	6,77 %
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal	22	0	0,00 %
M. Desquesnes François , Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	2229	0	0,00 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	787	19	2,41 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique	41	0	0,00 %
M. Coppieters Yves , Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale	1494	5	0,33 %
Mme Galant Jacqueline , Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	245	17	6,94 %
Mme Lescrenier Valérie , Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance	443	1	0,23 %
Mme Neven Cécile , Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	548	2	0,36 %
Mme Daleq Anne-Catherine , Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	655	19	2,90 %
	6922	94	1,36 %

